



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	p. 5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 7
ORGANIGRAMME	p. 8
IMPLANTATIONS	p. 9
CHIFFRES CLÉS	p. 10
LE CASP EN 2018...	p. 11

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SERVICES & DES STRUCTURES

ACCÈS AUX DROITS

PÔLE DROIT & HÉBERGEMENT	p. 22
PÔLE ASILE	p. 32
PÔLE DROIT & JUSTICE	p. 42

ACCÈS AU LOGEMENT

PÔLE URGENCE & SOLIDARITÉ	p. 52
PÔLE UN PREMIER TOIT	p. 60
PÔLE SANTÉ, LOGEMENT, AUTONOMIE	p. 65
PÔLE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ	p. 70

ACCÈS À LA VIE SOCIALE

PÔLE PARCOURS SOCIAL & PROFESSIONNEL	p. 74
PÔLE SOUTIEN PARENTAL	p. 81
PÔLE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ	p. 88

LES TABLES DU CASP / OPÉRATION COLIS DE NOËL

p. 102

RESSOURCES HUMAINES

p. 103

ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES

p. 105

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

p. 107

LISTE DES SIGLES

p. 108



L'ANNÉE 2018 fut à la fois dynamique sur le plan des projets internes et externes, et compliquée sur un plan financier conjoncturel.

Début d'année, mise en place de la nouvelle organisation et du nouvel organigramme votés en janvier 2018, avec les nouvelles directrices de branche représentant les trois grandes missions du CASP. La direction administrative et financière a commencé à se restructurer à l'aune de cette nouvelle organisation générale. À la mi-année, obtention d'appels à projets et appel d'offre importants dans le domaine des demandeurs d'asile et celui des réfugiés (HUDA et CPH).

La mairie de Paris confie au CASP la délicate mission de prendre en charge les très jeunes mineurs marocains en errance sur la Goutte-d'Or.

Durant l'année, mutualisations de l'ancien CHU de Bercy avec l'ancien CHRS de Tillier (aujourd'hui "L'escale" et "Le Colibri"), et le CHRS SARAH et Arapej 75.

Déménagement de la CAFDA dans de nouveaux locaux plus adaptés et mieux situés vers la Gare du Nord après des travaux forts importants.

Ouverture d'un nouvel espace définitif de solidarité et d'insertion dans le centre de Paris à destination des familles à la rue après d'importants travaux de réhabilitation.

Deux gymnases se sont ouverts temporairement pour mettre à l'abri et donner une première orientation aux migrants stationnant sur Paris.

Le CASP a participé durant toute l'année à plusieurs plaidoyers, particulièrement sur la sensibilisation autour des sous main de justice et sortants de prison.

Ce fut également l'année d'une mise en place progressive d'une nouvelle formule de management basée davantage sur la notion de participation, action transversale à travers tout le CASP suite aux deux fusions antérieures.

D'un autre côté, les finances publiques, changeant de politique au niveau de l'hébergement en cours d'année, nous ont contraint à juguler les dépenses de manière appuyée. Amenés à mettre en place un « gel » raisonné des dépenses vers la mi-année, nous avons pu maintenir la qualité de la prise en charge des personnes accueillies tout en préservant un équilibre financier global pour l'association. Cela nous a obligé à imaginer à titre préventif un dispositif d'optimisation des moyens pour anticiper les futures baisses de tarif annoncées pour les trois années à venir, tout en revisitant notre niveau de qualité et de responsabilité par une harmonisation « par le haut ». Pour l'ensemble des autres activités, nous avons maintenu l'existant avec ce souci constant d'amélioration de la qualité.

Gilles Petit-Gats.

**LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

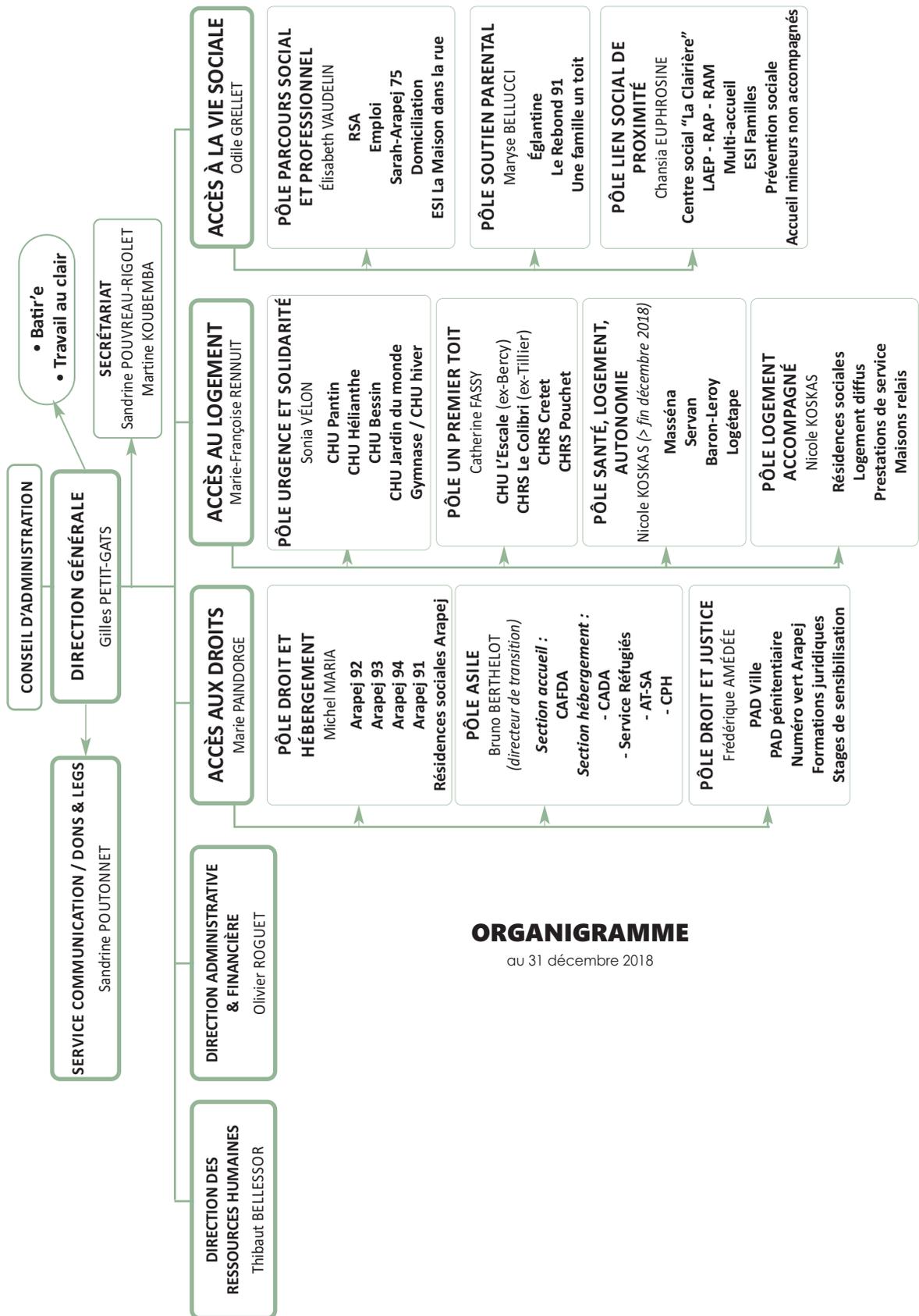
au 31 décembre 2018

MEMBRES DU BUREAU

M. Antoine DURLEMAN, président
M. Pierre-Louis DUMÉRIL, premier vice-président
M. Pierre MIRABAUD, second vice-président
M. Jean-Noël RACHET, trésorier
M. Christophe MAHÉO-JAGUIN, trésorier-adjoint
Mme Dominique JAULMES, secrétaire
Mme Irène CARBONNIER, assesseur

AUTRES ADMINISTRATEURS

Mme Pascale BOMPAIRE
Mme Béatrice CLÉRO MAZIRE
Mme Victoire de BARY
M. Bertrand de CAZENOVE
M. Guillaume de SEYNES
Mme Florence DASTILLUNG
M. Brice DEYMIÉ
Mme Priscille FALLOT
M. Jean FONTANIEU
M. Daniel JOUANNEAU
M. Georges LETELLIER
M. Jean-Luc MATHIEU
M. Sylvestre MONNIER
M. Patrick PEUGEOT
Mme Marie-Suzanne PIERRARD
Mme Michèle POURTEAU
M. Didier SICARD

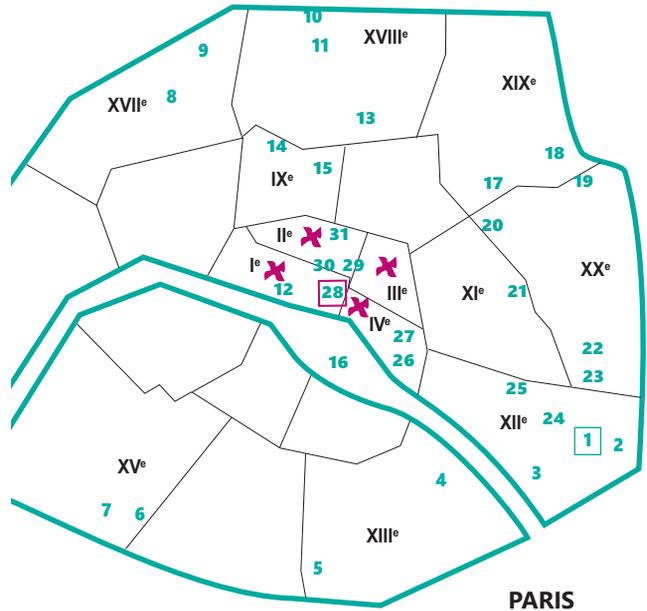


ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2018

- 1 SIÈGE** 20 rue Santerre - 12^e
Service domiciliation / Service Emploi / CHRS SARAH / CHRS-CHU Arapej 75
- 2 Service RSA antenne Rambervillers**
14 r. de Rambervillers - 12^e
- 3 CHS/maison relais / résidence sociale Baron-le-Roy** 51-55 r. Baron-le-Roy - 12^e
- 4 Résidence sociale Vincent-Auriol**
70 bd Vincent-Auriol - 13^e
- 5 RSA antenne Brillat-Savarin**
70-76 r. Brillat-Savarin - 13^e
- 6 CHU Bessin** 5 r. du Bessin - 15^e
- 7 PAD-15** 22 r. de la Saïda - 15^e
- 8 Maison d'accueil Églantine - site Salneuve**
21 r. Salneuve - 17^e
- 9 CHRS Pouchet** 20 r. Pouchet - 17^e
- 10 Résidence sociale Championnet / CHU diffus Une famille, un toit** 60 r. Championnet - 18^e
- 11 Résidence sociale Baudelique**
24 r. Baudelique - 18^e
- 12 Accueil Mineurs isolés** 44 r. Marcadet - 18^e
- 13 Maison relais / résidence sociale Polonceau**
32 r. Polonceau - 18^e
- 14 CHRS Cretet** 7 r. Cretet - 9^e
- 15 Maison d'accueil Églantine - site Trévisé**
12 cité Trévisé - 9^e
- 16 CAFDA /service AT-SA** 184 r. du Fbg-St-Denis - 10^e
- 17 Résidence sociale Simon-Bolivar**
5 av. Simon-Bolivar - 19^e
- 18 PAD-19** 53 r. Compans - 19^e
- 19 Foyer post-hospitalier Hélianthe**
90 r. Pixérécourt - 20^e
- 20 CHU Le Colibri** 11 r. Ramponneau - 20^e
- 21 CHS / maison relais Servan** 52 r. Servan - 11^e
- 22 Service "Réfugiés"** 74-80 r. de Buzenval - 20^e
- 23 Service Logement** 25 r. de la Plaine - 20^e
- 24 ESI-La Maison dans la rue / résidence sociale Picpus** 18 r. de Picpus - 12^e

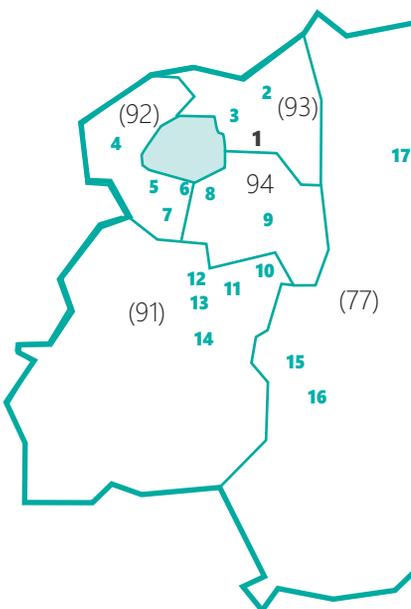
- 25 CHRS L'Escale** 4 r. Claude-Tillier - 12^e
- 26 CADA** 9 r. de Rivoli - 4^e
- 27 Résidence sociale Roi-de-Sicile**
54 r. du Roi-de-Sicile - 4^e
- 28 Prévention sociale La Clairière**
✳ 1^e, 2^e, 3^e, 4^e arrondissements
- 29 Centre social, EPN, multi-accueil, Bulle d'air (La Clairière)**
60 r. Greneta - 2^e
- 30 Résidence sociale Aboukir** 4 r. d'Aboukir - 2^e
- 31 ESI Familles CASP-OSE** 9 r. de Thorel - 2^e



IMPLANTATIONS

au 31 décembre 2018

RÉGION PARISIENNE



- 1 Direction générale / Direction administrative & financière / Direction des ressources humaines / Direction développement et qualité / Service communication, dons, legs et donations / Numéro Vert et ligne familles de détenus** 88 rue Robespierre - 93100 Montreuil
- 2 CHRS Arapej 93** 10 r. Aristide-Briand - 93600 Aulnay-sous-Bois
- 3 CHU Pantin** 24 chemin des Vignes - 93100 Pantin
- 4 PAD Nanterre MA** 133 av. de la Commune - 92000 Nanterre
- 5 CHU Jardin du monde** 9 r. Ravon - 92340 Bourg-la-Reine
- 6 CPH 92** 82 av. Pierre-Brossolette - 92240 Malakoff
- 7 CHRS-ACT Arapej 92** 36 bis r. Jean-Longuet - 92290 Chatenay-Malabry
- 8 CHS Masséna /Logétape** 19 bis av. Pierre-Sémard - 94200 Ivry/Seine
- 9 CHRS Arapej 94** 14 r. de l'Eglise - 94340 Joinville-le-Pont
- 10 Résidences sociales** 27 r. René-Coty - 91330 Yerres
- 11 CHU-CHRS Le Rebond (91)** 14 bd Henri-Barbusse - 91210 Draveil
- 12 CHU-CHRS Arapej-Belle Étoile (91)** 6 r. Marx-Dormoy - 91200 Athis-Mons
- 13 CHU-CHRS Arapej-Le Phare (91)** 21 route de Longpont - 91700 Ste-Geneviève-des-Bois
- 14 PAD Fleury-Mérogis M.A.** 7 av. des Peupliers - 91705 Ste-Geneviève-des-Bois
- 15 PAD Meaux Chauconin-Melun et Réau : Centre pénitentiaire de Réau**
Le Plessis-Picard - 77550 Réau
- 16 PAD Meaux Chauconin-Melun et Réau : Centre de détention de Melun** - 77000 Melun
- 17 PAD Meaux Chauconin-Melun et Réau : Centre pénitentiaire Meaux-Chauconin**
r. du Lycée RD5 20177 - Chauconin Neufmontiers - 77351 Meaux cedex

CHIFFRES CLÉS 2018

EN 2018, LES ÉQUIPES DU CASP ONT ASSURÉ :

- ▶ L'accompagnement de **plus de 71.000 personnes...**
- ▶ ... et des **actions renforcées** pour **plus de 55.000 bénéficiaires**
- ▶ l'hébergement ou le **logement** de **7.000 personnes**
- ▶ **760.000 nuitées** d'hébergement ou de logement

AU 31 DÉCEMBRE 2018, LE CASP COMPTAIT :

- ▶ **65 structures, services et dispositifs**
à Paris et en Ile-de-France
- ▶ **730 logements**
- ▶ **534 salariés**
- ▶ **261 bénévoles**

LE CASP EN 2018...

POUR ILLUSTRER L'ANNÉE 2018, VOICI UN FOCUS SUR LA NOUVELLE ORGANISATION, LE DÉVELOPPEMENT DU CASP, LES PROJETS SINGULIERS, LA PARTICIPATION À DES PLAIDOYERS ET À DES ÉVÉNEMENTS ET LE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION SANOFI.

RÉORGANISATION EN 3 BRANCHES

Pour s'adapter aux nouvelles dimensions du CASP, au contexte de notre secteur et se mettre en cohérence avec son nouveau projet associatif, l'association a mis en place le 1^{er} mars 2018 une nouvelle organisation en trois branches – Accès aux droits, Accès au logement, Accès à la vie sociale – correspondant à trois missions principales.

À la tête de ces branches, leurs directeurs ont une double mission : l'une auprès des directeurs de pôle et l'autre auprès du Directeur général sur la coordination de dossiers transversaux.

► **Accès au droit :**

- Application du plan stratégique (sur 5 ans) et coordination du plan d'action
- Observation transversale des besoins et de leur évolution
- Appui méthodologique auprès des fonctions siège et DG
- Coordination du plaidoyer du CASP

► **Accès au logement**

- Élaboration et suivi du plan d'actions du CPOM (sur 5 ans)
- Veille sur les évolutions des politiques publiques
- Relations bailleurs

► **Accès à la vie sociale**

- Élaboration et coordination générale du bénévolat
- Animation des cadres
- Appel à projets FIA
- Rapports d'activité annuels

Les objectifs sont de rapprocher la direction générale du terrain et des actions opérationnelles en proposant aux directeurs de pôle un soutien de proximité, en meilleure compréhension et analyse des enjeux de chaque pôle, et aussi de fluidifier et renforcer les relations avec les services supports.

DÉVELOPPEMENT DU CASP

Parce que le CASP se doit de répondre aux besoins nouveaux et parce que l'association a besoin de sauvegarder ou sécuriser ses actions par des extensions, elle a répondu à de nombreux appels à projets et appels d'offre, elle a pris en charge des projets expérimentaux et accueilli un nouveau public.

► EXTENSION DE PLACES DANS LE CHRS ARAPEJ 92 ACCUEILLANT NOTAMMENT LE PUBLIC JUSTICE

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le CHRS Arapej 92 a obtenu une extension de 11 places, portant ainsi le nombre de personnes hébergées à 48 hommes isolés.

► NOUVELLES PLACES POUR LES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

Le projet du CASP "Centres d'hébergement provisoire" (CPH) pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale a été retenu par la DRIHL 92 et son ouverture autorisée à partir du 1^{er} septembre. Ce sont 150 nouvelles places dans le sud des Hauts-de-Seine avec la captation d'appartement en diffus et dont les locaux administratifs du CPH 92 sont situés à Malakoff.

Le projet de 240 places pour transformer le Centre d'hébergement d'urgence Jardin du Monde en Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) réparti sur deux départements (100 places dans le 75 et 140 places dans les Hauts-de-Seine) a été retenu. Par ailleurs, 40 places supplémentaires HUDA viennent compléter le dispositif parisien, en étant adossées au CADA du CASP.

► PLATES-FORMES DE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Pour répondre aux attentes et missions de cet appel d'offre, notamment avec une présence territoriale dans l'ensemble des départements franciliens, la valorisation de l'expertise et la compétence de l'ensemble des associations déjà présentes sur le territoire francilien a paru la réponse la plus adaptée. C'est ainsi que le CASP a décidé de répondre à l'appel d'offre dans le cadre d'un groupement juridique solidaire avec France Terre d'Asile et Coallia, dont le CASP est mandataire. Ce groupement, au-delà de sa nécessité juridique à la réponse formelle à l'appel d'offres, a pour volonté de travailler de concert et d'échanger sur les pratiques. Le pôle Asile, après avoir assuré la coordination de la réponse à l'appel d'offres à l'automne 2018, va assurer son suivi opérationnel et la coordination du groupement au cours des trois prochaines années, l'offre du groupement ayant été retenue fin 2018 par l'OFII.

► LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PRÉVENTION SOCIALE PARIS CENTRE

En créant une équipe polyvalente de rue en direction des jeunes et moins jeunes dans le centre de Paris : éducateurs, psychologues de rue, assistants sociaux de rue et médiateurs.

► ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS DE LA GOUTTE-D'OR : UNE MISSION EXPÉRIMENTALE

La Ville de Paris a confié au CASP une mission expérimentale d'accompagnement des mineurs marocains de la Goutte d'or, de fin 2017 jusqu'au 31 décembre 2018. Ces enfants en errance connaissent de multiples problématiques comme la polytoxicomanie, les conduites à risques cumulées à des pathologies liés à leur condition de sans-abri. La mission du CASP consiste à apporter une réponse humanitaire et à les accompagner vers les dispositifs de la protection de l'enfance. Pour cela, le lien de confiance entre l'équipe et les jeunes s'est tissé au fur et à mesure des semaines et des mois. L'intervention du CASP a bénéficié d'un large partenariat, qui va du champ de la protection de la jeunesse en passant par celui de la prévention santé et du soin. Avec les partenaires nous avons adapté nos pratiques et nos interventions avec la conscience d'inventer une mission qui était jusqu'alors inconnue dans notre pays : l'accompagnement des enfants des rues. Fin 2018, la convention avec la ville de Paris a été renouvelée pour deux années.

► ACCUEIL DES FAMILLES YÉZIDIÉS



Arrivée des familles yézidiés.

Le CASP a été sollicité le 5 décembre par la Préfecture des Hauts-de-Seine (92) pour l'accueil en France de femmes yézidiés* organisé par la Présidence de la République.

Le Président de la République avait invité Nadia Murad le 26 octobre suite à l'obtention, conjointement avec Denis Mukwege, du Prix Nobel de la paix 2018. Il lui avait annoncé à cette occasion qu'en réponse à sa demande, la France accueillerait 100 femmes yézidiés victimes de Daech, libérées mais bloquées et sans soins dans des camps de réfugiés du Kurdistan irakien. Le CASP a été retenu pour son expertise des familles demandeuses d'asile et dans le cadre de l'ouverture d'un CPH (centre d'hébergement et accompagnement des réfugiés) et d'un HUDA (centre d'hébergement et accompagnement de demandeurs d'asile). En 10 jours, les équipes du CASP ont notamment assuré la signature et l'ameublement de 8 nouveaux appartements, et trouvé des interprètes. Jeudi 20 décembre au soir, les familles (100 personnes) sont arrivées d'Irak à l'aéroport de Roissy. Les équipes du CASP ont pris en charge 34 personnes, femmes avec enfants. Elles ont accompagné et installé 21 personnes dans une structure collective du CASP et 13 personnes dans des appartements du CPH.

DES PROJETS QUI CONTRIBUENT À LA RÉINSERTION

Le Fonds d'intervention annuel (FIA) regroupe l'ensemble des dons et revenus de legs consentis au CASP. Créé en 2017, il permet chaque année de soutenir les structures et services du CASP dans le montage d'actions spécifiques pour lesquelles il n'existe pas aujourd'hui de financement public. Ces actions portent sur le renforcement de notre soutien aux personnes que nous accueillons et sur l'amélioration de la qualité de notre accompagnement.

En 2018, 19 projets ont été retenus par le comité d'attribution, composé de deux administrateurs et du Directeur général du CASP, et menés à terme. Ces projets apportent tous une plus-value sociale.

CRÉER DU LIEN ENTRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

... **par la rencontre**, le temps d'une journée, d'un week-end, des personnes accueillies dans les différentes structures du CASP disséminées dans Paris et sa banlieue.

- ▶ Sortie à Disneyland pour des familles des appartements relais du Rebond. /
- ▶ Course d'orientation et de VTT à Cergy-Pontoise pour quelques hommes du centre d'hébergement pour migrants de Pantin.

RENFORCER LE LIEN ENFANT-PARENTS

... **après un parcours d'errance, se retrouver en famille et partager ensemble.**

- ▶ Projet "médiation animale" / ▶ Sortie à l'"Atelier des lumières" pour les femmes de la Maison d'accueil d'Églantine et leurs enfants.

RETROUVER L'ESTIME DE SOI, LA CONFIANCE

... **grâce à une activité artistique.**

- ▶ Projet photo "Qui suis-je ?" avec les hommes du centre d'hébergement d'urgence migrants de Pantin.
- ▶ Ateliers "théâtre et dramathérapie" de La Maison dans la rue.
- ▶ Atelier "Graffiti" avec les personnes accompagnées par l'Arapej 93

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

... **en remobilisant les personnes autour d'une activité régulière et collective dans un espace de resocialisation, le jardin constitue un tremplin vers un mieux-être.**

- ▶ Ateliers jardinage "Potion Jardin" pour une cinquantaine de personnes de différentes structures du CASP / ▶ Un "week-end à Vaux-sur-Mer" pour les femmes et les enfants de Jardin du Monde.

FAVORISER L'INTÉGRATION

... **en permettant aux personnes de découvrir des nouveaux paysages et faciliter l'accès aux loisirs et à la culture.**

- ▶ Projets "Mont-Saint-Michel" / ▶ "Week-end en péniche sur le Canal de Briare" ;
- ▶ "Mangeons normand" / ▶ "À la découverte de nos régions/séjour à Nantes" pour des familles demandeuses d'asile du service Accueil temporaire-service de l'asile (AT-SA).
- ▶ Journée "Du quartier à la ville" pour 24 personnes de quatre structures et services du CASP / ▶ Atelier photos au CHU Bessin et visite d'une exposition photos / ▶ Projet "Cin'Églantine" pour des femmes enceintes et/ou avec enfants de la Maison d'accueil Églantine.

PARTICIPATION À DES PLAIDOYERS

Le CASP intensifie son combat contre l'exclusion, l'injustice, les atteintes aux droits humains, pour porter chaque fois qu'il le juge nécessaire un plaidoyer au nom des personnes qu'il accueille.

UN RECOURS EN ANNULATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Vingt-six associations, dont le CASP, ont saisi le 11 janvier 2018 le juge des référés du Conseil d'État contre la circulaire du 12 décembre 2017 organisant le recensement des personnes étrangères dans les centres d'hébergement, malgré la vive opposition des associations et des acteurs concernés qui s'est manifestée dès la parution des textes.

Le 19 janvier, Jacques Toubon recommande au Premier ministre Édouard Philippe de retirer la circulaire sur l'hébergement, estimant que le texte « se heurte aux principes fondateurs de l'hébergement d'urgence » en organisant « un traitement différencié ».

LOI IMMIGRATION : DÉMARCHE DU CASP AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES

Pour tenter d'infléchir la politique gouvernementale en matière d'immigration, le conseil d'administration du CASP a décidé d'interpeller les parlementaires en invitant par courrier le 19 janvier députés et sénateurs à se rendre dans certaines structures ou services du CASP pour y découvrir la réalité de la situation dans sa diversité et complexité, au moment où ils s'apprêtent à légiférer, et les sensibiliser aux missions des différents dispositifs, de la spécificité du public accueilli mais surtout sur l'inconditionnalité de l'accueil.

Le sénateur
Martin Lévrier
venu visiter à deux
reprises la Maison
d'accueil Églantine.



PRISONS : 26 ASSOCIATIONS, DONT LE CASP, INTERPELLENT LES PARLEMENTAIRES

À l'annonce du plan prison et de la réforme de l'exécution des peines en début d'année, les 26 organisations – dont le CASP – du collectif Justice-prison et des acteurs et observateurs du champ pénal et carcéral interpellent les parlementaires pour les sensibiliser sur le sujet de la prison.

Après s'être rendus en nombre dans des établissements pénitentiaires, députés et sénateurs des commissions des lois, alertés par l'état de délabrement des prisons et la surpopulation, ont engagé des réflexions visant à améliorer la situation.

Afin d'accompagner leurs travaux, le collectif Justice-Prison les invite à inscrire ces visites dans une vision plus large de la place de la prison dans le système pénal, en assistant en particulier à une audience de comparution immédiate, à découvrir les alternatives à la prison, avant, pendant et après le jugement.

Une conférence de presse du collectif s'est tenue le 19 février pour annoncer le lancement d'une Lettre d'interpellation aux parlementaires signée des 26 organisations : "Parlementaires, après vos visites de prison, observez l'ensemble du parcours pénal".

DES ÉVÉNEMENTS

Le CASP organise ou participe à des évènements en lien avec les causes qu'elle défend ou les publics qu'elle accompagne.

... ORGANISÉS PAR LE CASP

20 septembre ► INAUGURATION DU PAD 19



Inauguration du PAD 19 en présence de François Molins, procureur de la République près du TGI Paris.

Le nouveau Point d'accès au droit (PAD) du 19^e arrondissement a été inauguré après avoir été entièrement rénové et étendu. Visite des nouveaux locaux et présentation des activités du Point d'accès au droit aux invités et aux élus présents par Pierre-Louis Duménil, vice-président du CASP. Puis sont intervenus, Ivoa Alavoine, directrice des Affaires juridiques de la Ville de Paris, Roger Madec, président de Paris-Habitat, gérant de l'immeuble et ancien maire du 19^e, Véronique Le Vieux, chargée des Ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics, et François Molins, procureur de la République près du TGI de Paris.

20 juillet ► VISITE DE LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ AU CHS SERVAN

Agnès Buzyn a choisi le CHS Servan dans le cadre de la thématique de la canicule et de l'accompagnement des personnes vulnérables. Après la traditionnelle visite des locaux, la ministre a longuement échangé avec l'équipe du CHS, préoccupée par les difficultés que rencontrent les personnes pour accéder aux dispositifs dédiés au grand âge et aux pathologies lourdes, et elle a proposé au CASP de participer à une concertation sur l'accompagnement de cette population.



De gauche à droite : A. Durrleman (CASP), J.-M. Delorme (DRIHL), A. Buzyn, F. Vauglin (mairie XI^e) et L. Faivre (CASP).

... AUXQUELS A PARTICIPÉ LE CASP

15 février ► LE CASP À LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Une opération de décompte des personnes en situation de rue à Paris a été conduite dans la nuit du 15 au 16 février dernier par les associations de solidarité parisiennes dont le CASP. Ce nuit-là, 1.700 bénévoles, dont quelques-uns du CASP, et quelques centaines de salariés de diverses associations – dont 9 du CASP-La Clairière qui encadraient des équipes de bénévoles – sont allés à la rencontre de près de 3.000 personnes sans-abri.



L'équipe du CASP au bilan de la Nuit de la Solidarité.



▲ Anne Hidalgo et Dominique Versini sur le stand CASP à la Journée mondiale des réfugiés.

20 juin ► LE PÔLE ASILE À LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Le CASP a participé au rassemblement, place de la République à Paris, organisé par le HCR, la Ville de Paris et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Le pôle asile du CASP était également représenté à la table ronde qui s'est tenue autour du thème : "Accueil et intégration des réfugiés : quels sont les besoins ?", au côté des représentants de la Délégation interministérielle Accueil et intégration des réfugiés (DiAir). Une vingtaine de personnes, dont six accompagnées par le Service réfugiés, avaient été invitées à raconter leurs parcours, évoquer leurs difficultés et poser des questions sur le fonctionnement de la société française.



► Table ronde "Accueil et intégration des réfugiés".

© Manuel Trabichet | Instagram : @manueltrabichet

21 novembre ► **LE NUMÉRO VERT
AUX JOURNÉES NATIONALES
PRISON À SCIENCES-PO**

Destinées à sensibiliser le grand public aux thématiques carcérales, les Journées Nationales Prison organisent des manifestations et des événements dans toute la France au cours de la dernière semaine de novembre.

Dans le cadre de ces journées, des bénévoles et des salariés du Numéro vert Arapej avaient organisé un événement avec deux associations étudiantes de Sciences Po (Genepi, SPIV) et l'Observatoire international des prisons, le 21 novembre.

Et toute la journée, ils ont pu échanger avec les étudiants sur les questions d'accès au droit en prison et de surpopulation carcérale, et les informer sur les possibilités de bénévolat, de stage ou de parcours civique au sein de leur service.

Le soir, un débat sur la surpopulation carcérale était animé par Alexis Saurin, président de la Farapej, avec les interventions d'Adeline Hazan (Contrôle général des lieux de privation de liberté), Marie Crétenot (OIP) et Juliane Pinsard (Syndicat de la Magistrature).



L'équipe du Numéro vert à Sciences-Po.

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION SANOFI

Depuis quatre ans la Fondation Sanofi finance des projets de santé du CASP. La convention 2017- 2019 a pour objectif d'améliorer la prise en charge médicale des familles en demande d'asile et des familles en situation de rue.

L'objectif de ce projet est de faciliter l'accès aux soins des familles, dans le cadre de consultations médicales d'orientation assurées majoritairement par des intervenants médicaux bénévoles. Sur les pôles médicaux de la CAFDA et l'ESI Familles, le projet se décline selon deux axes d'intervention :

Une action de médiation santé et d'interprétariat

Sur les deux sites, de très nombreuses familles ne parlent pas français, ce qui rend très difficiles les échanges entre les intervenants médicaux (médecins, infirmières, psychologues, sages-femmes) et les patients. Grâce à ce projet, des médiateurs santé/interprètes assurent le lien linguistique entre patients et soignants tout en facilitant également une compréhension mutuelle des codes culturels qui influent sur les représentations de la maladie et des soins. Cette action est primordiale pour le bon déroulement des consultations auprès d'un public primo-arrivant en grande précarité, ne maîtrisant pas la langue française et ne connaissant pas les institutions de soin du pays d'accueil.

L'intervention d'une chargée de mission

Doctorante en sociologie, elle conçoit et développe des outils de suivi et d'observation (dossiers médicaux, statistiques), mène des enquêtes et des études sur les besoins. Cela permet ainsi d'ajuster et d'adapter la communication avec les différents publics, le fonctionnement des dispositifs ainsi que l'offre de soins, et d'optimiser par conséquent l'impact des consultations médicales sur l'accès effectif aux soins des familles.

ACCÈS AUX DROITS

► Les structures d'accueil de CASP Arapej Pôle Droit et Hébergement (501 places) sont présentes dans quatre des départements d'Ile-de-France. Elles ont pour objectifs d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et d'orienter toute personne sous main de justice, sortant de prison ou en difficulté sociale, en vue de son insertion sociale et professionnelle.

► Par le réseau qu'elles constituent, elles tentent de favoriser, pour la personne accueillie, l'accès à un logement pérenne ou à un dispositif adapté, l'accès aux soins, le rétablissement des liens sociaux et familiaux. Chaque département possède ses spécificités.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

LE PHARE ARAPEJ 91

**21 route de Longpont
91700 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS**

■ LES MISSIONS

Accueil de détenus de Fleury-Mérogis et de personnes suivies par le SPIP 91. Hébergements individuels (site et diffus). Entretiens individuels avec projet personnalisé. Accompagnement social global : droits, soins et logement. Soutien psychologique. Prise en compte des risques de récidive.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés (98%), récidivistes, dont le dernier domicile est en Essonne, car orientés par le SPIP 91. Âgés en majorité de 26 à 59 ans / 14% entre 18 et 25 ans. Niveau d'études : collègue pour la plupart, avec des diplômes CAP.

L'ÉQUIPE : 12 salariés, 6 Volontaires Service civique.

■ **62 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 55 pour des actions renforcées.

■ **12.947 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **36 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **36 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Relogement social : 16%, soit 9 personnes ayant un logement de droit commun.

► Problèmes de santé, addictions : 85%, soit 54 personnes.

► 3 réquisitions de place par le Préfet de l'Essonne à la demande de la maison d'arrêt de Fleury.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)

LE PHARE - ARAPEJ 91

**21 route de Longpont
91700 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS**

■ LES MISSIONS

Accueil de détenus de Fleury-Mérogis et de personnes suivies par le SPIP 91. Hébergements individuels (site et diffus). Entretiens individuels avec projet personnalisé. Accompagnement social global : droits, soins et logement. Soutien psychologique. Prise en compte des risques de récidive

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

• Hommes isolés : 80% / couples : 11% / personnes âgées de 60 ans ou plus : 5% / personnes âgées de moins de 25 ans : 5%.

• Problèmes de santé : 55% / Niveau d'études : majoritairement niveau collègue avec des diplômes CAP.

L'ÉQUIPE : 12 salariés, 6 Volontaires Service civique.

■ **20 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 19 pour des actions renforcées.

■ **3.637 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **10 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **9 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Relogement social : 35%, soit 7 personnes.

► Troubles du comportement/addictions : 25%, soit 5 personnes.

► Emploi : 25%, soit 5 personnes.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

LE PHARE - ARAPEJ 91

21 route de Longpont
91700 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

L'ÉQUIPE : 12 salariés.

■ LES MISSIONS

Accueil de détenus de Fleury-Mérogis et de personnes suivies par le SPIP 91. Hébergements individuels (site et diffus). Entretiens individuels avec projet personnalisé. Accompagnement social global : droits, soins et logement. Soutien psychologique. Prise en compte des risques de récidive.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

75% d'hommes et 25% de couples. / Âge : 6% ont moins de 25 ans (1 personne) ; 53% : 56 ans et plus / Problèmes de santé (addictions et pathologies psy) : 45% / Niveau d'études : niveau collège majoritairement, avec des diplômes CAP.

■ **15 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 15 pour des actions renforcées.

■ **3.641 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **10 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **8 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ Relogement : 20%, soit 3 personnes.
- ▶ Trouble du comportement : 40%, soit 7%.
- ▶ Emploi 26%, soit 4 personnes.

AMÉNAGEMENT DE PEINE

LE PHARE - ARAPEJ 91

21 route de Longpont
91700 STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

L'ÉQUIPE : 12 salariés.

■ LES MISSIONS

Accueil de détenus de Fleury-Mérogis et de personnes suivies par le SPIP 91. Hébergements individuels (site et diffus). Entretiens individuels avec projet personnalisé. Accompagnement social global : droits, soins et logement. Soutien psychologique. Prise en compte des risques de récidive.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes seuls. Âge : 20% ont moins de 25 ans, 27% plus de 46 ans. / Problèmes de santé (addictions et pathologies psy) : 66% / Niveau d'études : collège et lycée majoritairement.

■ **15 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 12 pour des actions renforcées.

■ **1.109 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **5 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **5 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ Relogement : 7%, soit 1 personne.
- ▶ Trouble de comportement et addiction : 66%, soit 10 personnes.
- ▶ Emploi : 7%, soit 1 personne.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Deux partenariats sont indispensables, et ont été renforcés au cours de l'année 2018 :
- avec les magistrats (notamment les juges d'application des peines) qui sont les seuls habilités à retenir des mesures de placement extérieur en vue de préparer la sortie et l'insertion des personnes incarcérées. Les juges d'application des peines du tribunal d'Evry sont venus visiter la structure à l'automne et rencontrer les équipes pour mieux comprendre le fonctionnement et l'accompagnement proposé.
- avec la DISP, qui assure le suivi et le financement des mesures de placement extérieur. La DISP a conduit, une évaluation du dispositif régional de placement extérieur en vue de renforcer ce partenariat.

UNE RÉFLEXION MENÉE PAR L'ÉQUIPE...

... sur l'évolution des besoins des personnes hébergées et les compétences disponibles dans l'équipe en regard. Cette réflexion a conduit l'équipe à opter pour une pluridisciplinarité renforcée avec l'embauche de nouveaux diplômés professionnels de niveau V au sein de l'équipe éducative, accordant une place aux compétences dans l'accompagnement aux gestes de la vie quotidiennes pour les personnes qui en ont le plus besoin. Une réorganisation des missions sociales et éducatives ainsi qu'une réorganisation du planning a été mise en place, avec l'embauche d'une aide médico-psychologique (AMP). Cette évolution dans l'équipe a permis d'optimiser les moyens du service tout en proposant un appui et des compétences plus adaptés aux besoins des résidents.

CHRS-CHS-ACT CASP-ARAPEJ 92

36 bis rue Jean-Longuet - 92290 CHÂTENAY-MALABRY

L'ÉQUIPE : 16 salariés.

■ LES MISSIONS

L'établissement CASP-Arapej 92 propose à ses résidents un hébergement et un accompagnement social global intensif en vue de recouvrer leur pleine autonomie et d'accéder à un logement ou à une orientation mieux adaptée.

L'établissement gère trois dispositifs : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Centre d'hébergement de stabilisation (CHS) et Appartements de coordination thérapeutique (ACT).

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

- Historiquement, l'Arapej est spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement de personnes sortant de prison et/ou placées sous main de justice. Ce public reste majoritaire au sein des dispositifs CHRS et CHS (33 résidents sur 52) qui accueillent des hommes, et désormais des femmes, isolés. 19 résidents ont donc un profil dit « généraliste », c'est-à-dire en situation de précarité sans lien avec la justice.
- Le dispositif ACT accueille des hommes et des femmes isolés, mais aussi des femmes avec enfant et des familles. Les 27 résidents ACT sont en situation de maladie chronique nécessitant une coordination des soins assurée par un médecin et une infirmière.
- 5 places ACT sont réservées à un public « justice ».

Chaque résident est accompagné par un membre de l'équipe sociale « référent » et bénéficie de l'accompagnement d'une psychologue en cas de besoin. Une conseillère en insertion professionnelle est présente à temps partiel dans la structure.

■ **91 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 91 pour des actions renforcées.

■ **22.946 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **68 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **39 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► L'établissement CASP-Arapej 92 a bénéficié en juillet 2018 d'une autorisation d'extension de 11 places, portant la capacité du CHRS à 48 places.

Parmi ces 11 places « généralistes », en concertation avec les besoins exprimés par le SIAO 92, trois places sont dédiées à l'accueil de femmes isolées et deux à l'accueil d'un couple.

► Le parc d'appartements diffus partagés (studios, T3, T4 et T5) a donc dû être étendu pour accueillir ce nouveau public, avec, à terme, un parc locatif de 42 appartements.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Le changement de direction d'établissement intervenu à l'été 2018 a permis d'insuffler une nouvelle dynamique au bénéfice de l'efficacité de l'accompagnement des résidents et de l'amélioration de la qualité de l'hébergement. Des opérations nécessaires de rénovation d'appartements ont été initiées au deuxième semestre 2018 et vont se poursuivre en 2019. Plus généralement, le cadre des interventions sociales de l'Arapej 92 a été rénové afin de s'adapter aux contraintes d'optimisation des autorités de tutelle du dispositif CHRS. Cette rénovation devrait permettre d'améliorer sensiblement nos indicateurs de performance dès le début de l'année 2019.

UN SUIVI « JUSTICE » EXEMPLAIRE...

... Dans le cadre d'un placement sous bracelet électronique pour une durée de 6 mois, Monsieur B. a poursuivi en 2018 le suivi psychologique débuté courant 2017 avec la psychologue de l'Arapej 92, et a été orienté en parallèle au CSAPA Cap 14 afin de consolider la prise en charge addictologique. Monsieur est assidu dans ces deux accompagnements. Il se rend à chaque rendez-vous avec la psychologue et s'inscrit dans une démarche d'aide et de changements.

Monsieur B. semble avoir respecté les contraintes horaires que le PSEM lui impose en veillant à programmer ses différents rendez-vous (sociaux, psychologiques, médicaux, professionnels) dans les plages horaires autorisées. Aujourd'hui déchargé de ses obligations judiciaires, Monsieur B. a retrouvé un emploi en profitant de l'aide de la Conseillère en insertion professionnelle de l'Arapej 92. Prochaine étape : l'accès au logement autonome qui devrait intervenir rapidement grâce aux leviers mobilisés par l'Arapej 92 (DALO, SIAO Logement)...

CASP-ARAPEJ 93

10 rue Aristide-Briand - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

L'ÉQUIPE : 12 salariés, 3 stagiaires.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

■ LES MISSIONS

Le CHRS CASP-Arapej 93 héberge et accompagne 37 personnes ayant majoritairement un passé carcéral. Les équipes travaillent avec eux leur réinsertion sociale, la prévention à la récidive et l'exclusion sociale. Les actions menées sont les suivantes : accompagnement social global pour une régularisation de la situation administrative, accompagnement vers l'emploi et la formation, orientation vers les structures de soins, le relogement, le soutien dans le parcours pénal, l'ouverture culturelle, etc.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes admises au sein du CHRS CASP-Arapej 93 sont des hommes majeurs, ayant connu une période de détention au cours de leur parcours de vie, se trouvant en situation de rupture d'hébergement et sollicitant un accompagnement. Pour être admise, la personne doit accepter la solution d'hébergement partagé et adhérer à l'accompagnement social global

proposé. Les résidents accueillis sont susceptibles de présenter des troubles psychiques et/ou addictifs. Les personnes peuvent être accueillies dans le cadre d'une mesure d'aménagement de peine.

■ **59 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 59 pour des actions renforcées.

■ **12.337 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **36 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **16 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ 36% des personnes accompagnées sortaient de détention à leur arrivée.

▶ 69% des personnes accompagnées n'avaient aucune ressources à leur arrivée.

▶ 80% des personnes accompagnées ont connu un période de détention.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE AU CHRS, AU SERVICE DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR ET AU DISPOSITIF JEUNES...

■ Changement à plusieurs reprises de responsable de service.

■ Un projet presque : l'initiative de départ est venue d'un intérêt particulier de la part de l'équipe du CASP - Arapej 93 pour le Street Art : faire partager notre attrait pour cet art avec les personnes accompagnées. Outre l'accompagnement qui leur est proposé au travers de diverses démarches administratives, de démarches de soins, à la reprise d'une vie active et sociale, de soutien à la vie familiale, cette démarche s'étend également à l'accès à la culture, synonymes de liberté d'expression et d'ouverture d'esprit. Parce que le parcours de réinsertion est aussi fait d'embûches, de découragements et de frustrations, aborder l'accompagnement sous un autre angle de vue – la médiation artistique – peut être source de liens avec les résidents.

Ce projet FIA a été mené grâce à des dons.



Fresque réalisée avec les personnes accompagnées.

SERVICE DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR (PE)

■ LES MISSIONS

Le service PE du CASP-Arapej 93 héberge et accompagne (accompagnement psychosocial global) des personnes ayant sollicité un aménagement de peine sous la forme du placement extérieur. Les finalités sont l'insertion/réinsertion, la lutte contre la récidive et le développement d'actions pour prévenir les risques d'exclusion sociale.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes admises au sein du service PE du CASP-Arapej 93 sont des hommes majeurs, condamnés à l'exécution d'une peine qu'ils souhaitent aménager sous la forme du placement extérieur. Les personnes sont toujours écrouées mais poursuivent leur peine en milieu ouvert. Elles sont donc soumises à des obligations (activité professionnelle, formation, accompagnement social, soins, etc.) et à une contrainte horaire (le contrôle du respect des horaires est assuré par les travailleurs sociaux, en lien avec le SPIP 93 et avec les juges d'application des peines). Pour être admise, la personne (toujours sous écrou) doit accepter

la solution d'hébergement partagé, adhérer à l'accompagnement, au mode de fonctionnement du service et se voir octroyer cet aménagement par un juge d'application des peines, lors d'un débat contradictoire. Les résidents accueillis sont susceptibles de présenter des troubles psychiques et/ou addictifs.

■ **30 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 30 pour des actions renforcées.

■ **4.419 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **13 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **4 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ 100% des personnes présentes n'avaient pas de ressources financières à leur entrée.
- ▶ Durée moyenne de séjour des personnes hébergées : 7 mois.
- ▶ 29 % des personnes présentes ont été réincarcérées en cours de mesure.

DISPOSITIF JEUNES

■ LES MISSIONS

Le dispositif est composé de 20 places, il héberge et accompagne des personnes en situation d'errance et de précarité sur le département. Il s'agit d'un accompagnement psycho-social global dont les objectifs principaux sont l'accès et la gestion des ressources financières, leur stabilisation dans un hébergement ainsi que l'orientation vers une autre solution d'hébergement ou de logement.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

- Les personnes admises au sein du dispositif jeunes sont des femmes et des hommes âgé(e)s de 18 à 30 ans en situation de rupture d'hébergement et sollicitant un accompagnement.
- La plupart de ces personnes ont connu un parcours de vie complexe (rupture des liens familiaux, maltraitance, guerre, prostitution, etc.).
- Pour être admise, la personne doit accepter la

solution d'hébergement partagé, adhérer à l'accompagnement proposé et au fonctionnement du service.

- Les résidents accueillis sont susceptibles de présenter des troubles psychiques.

■ **28 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 28 pour des actions renforcées.

■ **7.050 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **20 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **7 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 32% des personnes n'ont aucune ressource à l'arrivée.
- ▶ 82% des personnes ont une situation administrative régulière (CNI, titre de séjour, récépissé de demande).
- ▶ Âge moyen des personnes hébergées : 21 ans.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

CASP-ARAPEJ 94

14 rue de l'Église - 94340 JOINVILLE-LE-PONT

L'ÉQUIPE : 8 salariés, 2 Volontaires
Service civique.

■ LES MISSIONS

Les personnes admises au sein du CHRS CASP-Arapej 94 sont des hommes isolés majeurs. Certains ont connu une période de détention au cours de leur parcours de vie, se trouvant en situation de rupture d'hébergement et sollicitant un accompagnement. D'autres ont connu l'errance ou d'autres difficultés sociales ou matérielles (divorce, mésententes familiales, migrations, etc.) qui les ont amenés vers un besoin d'hébergement et d'accompagnement social.

Les personnes sont admises dans ce CHRS diffus : un co-hébergement de 2-3 personnes est mis à leur disposition, en chambre individuelle, dans des appartements en ville. En parallèle, un accompagnement social est régulièrement effectué avec un travailleur social. Les résidents accueillis sont susceptibles de présenter des troubles psychiques et/ou addictifs. Certaines personnes sont accueillies dans le cadre d'une mesure d'aménagement de peine, sur ordonnance d'un Juge d'application des peines. Ces personnes (toujours écrouées) sont accueillies dans des studios individuels.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Personnes placées sous main de justice (PPSMJ), personnes en sursis avec mise à l'épreuve (SME), personnes en Aménagement de peine, sous la forme d'un Placement à l'Extérieur (PE), personnes en errance, personnes suivies pour divers troubles (psychiques, psychiatriques), personnes suivies pour diverses addictions (jeux, alcool, drogue, etc.), public justice au sens large, dit "généraliste".

■ **74 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 74 pour des actions renforcées.

■ **17.351 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **49 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **27 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

- ▶ Personnes disposant d'une demande de logement social active : 71%.
- ▶ Durée moyenne de séjour : 7 mois. / Durées supérieures à 48 mois : 4%.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- Poursuite de l'écriture du Projet de Service 2017-2022.
- Le réaménagement des locaux (notamment les bureaux administratifs).
- La captation de nouveaux studios (St-Maur-des-Fossés).
- La fin des chambres à l'hôtel pour le CHRS.

HÉBERGEMENT D'URGENCE RÉSIDENCE BELLE-ÉTOILE

6 rue Marx-Dormoy - 91200 ATHIS-MONS

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 2 stagiaires.

■ LES MISSIONS

Promouvoir l'hébergement individuel des personnes en assurant l'intimité de chacun, accompagner vers l'autonomie en prenant en compte la personne dans toutes ses dimensions et construire avec elle un parcours d'insertion.

Proposer également des hébergements, favorisant la mixité sociale, la réalisation des démarches par l'accès aux transports. L'objectif étant de mettre à l'abri les personnes dans des conditions décentes afin qu'elles se stabilisent et puissent bénéficier d'une adresse, première étape nécessaire à toute démarche d'insertion.

Dispositif de 31 places (28 logements de type studio et 3 T1) pour accueillir un public en difficulté sociale orienté exclusivement par le SIAO. Les appartements (loués aux environs d'Athis-Mons) sont équipés : mobilier, électroménager, linge de maison et vaisselle.

Chacun de ces logements est soumis aux normes de conformité et aux critères de sécurité et d'hygiène. Les états des lieux et les visites de l'équipe technique participent également à la vigilance permanente assurée par les travailleurs sociaux.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Personnes (hommes, femmes) isolées en grande précarité. Fortement fragilisées psychologiquement – passage à la rue, consommation de produit psycho actifs et/ou d'alcool – ou en rupture familiale, ces personnes ont des difficultés à s'intégrer aux exigences et aux réalités de la conjoncture sociale et économique.

■ **62 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 62 pour des actions renforcées.

■ **11.798 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **31 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **31 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Une équipe qui peine à répondre aux besoins des jeunes. Le service est confronté depuis l'ouverture des places 18-25 ans à certains problèmes inédits jusque-là. Ce public nouveau pour le CHRS interroge nos pra-

tiques professionnelles et nous avons dû imaginer un autre type d'accompagnement. Les professionnels de l'équipe ont des difficultés à assurer leurs missions, car ils sont déstabilisés par les comportements des jeunes peu compatibles avec les conditions du contrat de séjour et le règlement de fonctionnement, et par le manque de formation face à certaines problématiques d'autre part.

Les jeunes les plus marginalisés ont connu errance et zones de "non-droit" (commerce illégal, vol, drogues) et certains y sont inscrits depuis longtemps. Le comportement à avoir face à un public adulte mais au comportement adolescent est difficile à trouver.

Une autre difficulté réside dans la prise en charge des jeunes souffrant de problèmes psychologiques, psychiatriques ou d'addictions.

Ce public requiert davantage de temps, de personnel et de moyens financiers dont le service ne dispose pas toujours.

Les dégradations des lieux d'hébergement sur ce dispositif sont plus importantes : dégradation du mobilier, de l'électroménager, des peintures, perte récurrente des badges et des clés des logements, surconsommation d'eau et d'électricité...

Par rapport à 2017, les jeunes hommes restent très largement majoritaires sur le dispositif : 42 hommes contre 20 jeunes femmes.

► Pour 35% des personnes hébergées, le passage dans le dispositif aura permis d'accompagner la transition entre hébergement d'urgence et hébergement d'insertion, démontrant ainsi le cumul des freins lié à notre public en terme de relogement. Sur les 28 jeunes sortis du dispositif au cours de l'année, seulement 6 avaient un logement autonome, et 4 un logement accompagné (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs...).

► La durée moyenne de séjour augmente nettement en 2018 : 20 mois (contre 14 en 2017), en raison d'obstacles administratifs en particulier, et de manque de relais pour l'hébergement des jeunes.

En effet les délais d'attente pour les places d'insertion ou de stabilisation sont de plusieurs mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Les problématiques identifiées chez les jeunes hébergés révèlent des situations sociales très complexes. Une grande précarité qui génère un isolement et une souffrance sociale et psychique.

■ Les jeunes accompagnés sont pour la plupart en rupture familiale et certains en rupture institutionnelle. Du fait de leur jeune âge, de leurs problèmes (rupture familiale ou fin de prise en charge par l'ASE), ils se retrouvent confrontés à une situation de précarité, d'isolement, sans ressources, sans emploi et sans abri depuis plusieurs mois et parfois des années.

■ De plus, les familles, souvent monoparentales et pour la plupart en situation précaire elles aussi, ne parviennent plus à maintenir l'équilibre matériel, affectif et éducatif nécessaire. Les ruptures sont alors radicales et font ressortir, pour la majorité des jeunes, des troubles affectifs et du comportement importants.

■ Par ailleurs, ces jeunes peuvent être également très carencés sur le plan éducatif. Pour la plupart en décrochage scolaire, très peu ont une qualification. Ils cumulent également difficultés sociales, problèmes de santé et de soin.

GRÂCE AU FINANCEMENT DU FIA DU CASP...

... nous avons pu proposer à 11 jeunes de partir en Normandie pour un séjour de 5 jours autour du terroir, de la nature et du « bien manger ».

L'idée de départ était d'aborder les thématiques liées à la nutrition, à l'alimentation d'une manière différente et de proposer quelques jours loin du quotidien.

Nous avons ainsi travaillé un projet de séjour en Normandie, afin de profiter de la richesse de cette région, de la nature et de la proximité de la mer.

Au cours des réunions avec les résidents intéressés nous avons préparé les différentes activités et les visites de la semaine, afin de trouver un bon équilibre entre les envies de chacun et les impératifs financiers. Au fur à mesure, la liste définitive des participants (13) a été arrêtée et le planning de la semaine finalisé.

Nous sommes donc partis à 13 le lundi 1^{er} octobre pour Angerville l'Orcher. Après une collation, nous avons pris connaissance des lieux et nous sommes installés dans les chambres (d'une ou deux personnes) et chacun a visité le domaine à son rythme. Un point sur l'organisation du lendemain et un dîner copieux ont fini la journée. Les quatre jours suivants ont permis de visiter la ville d'Étretat, de découvrir la fabrication du cidre à l'Ecomusée de la pommes et du cidre, d'apprécier les "jardins suspendus" du Havre, de faire une sortie commentée en bateau, d'acheter des légumes du terroir sur un marché et de les cuisiner avec la cheffe de cuisine du lieu d'hébergement, de visiter la ville d'Yport, de ramasser des coquillages et se baigner, de découvrir l'univers agricole (élevage et ferme pédagogique) à la Ferme d'Epaville...

Ces cinq jours ont été l'occasion de partager de bons moments, dans un univers accueillant, de se découvrir les uns et les autres sous un nouvel éclairage et de voir naître de nouveaux projets dans l'esprit de certains. Cela fut aussi l'occasion de belles découvertes, tant au niveau gastronomique que culturel et humain, ce qui de toute évidence a participé à l'enrichissement à tous.

HÉBERGEMENT D'INSERTION

RÉSIDENCE BELLE-ÉTOILE

6 rue Marx-Dormoy - 91200 ATHIS-MONS

L'ÉQUIPE : 6 salariés, 3 stagiaires.

■ LES MISSIONS

- La résidence a pour mission d'apporter, à partir d'un lieu d'hébergement, un accompagnement individualisé favorisant l'insertion sociale, éventuellement professionnelle, de femmes majeures sortant de prison ou en voie d'exclusion.
- Le CHRS a une capacité d'accueil de 32 places réparties en 32 studios sur un collectif.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Femmes isolées majeures (18 à 60 ans) uniquement, prioritairement sortant de prison et/ou sous main de justice ou en difficulté sociale. La majorité ont vécu un temps plus ou moins long d'hébergement d'urgence. Un tiers d'entre elles a connu une longue période d'incarcération. Deux facteurs qui les ont éloignées de l'emploi. Leur insertion professionnelle passe par des contrats aidés ou des CDD mais essentiellement par de l'intérim ou par des associations intermédiaires. Leurs situations sont aussi diverses que complexes, mais toutes ont connu une succession de ruptures, et pour certaines femmes, des problèmes d'addiction, des troubles psychiatriques et une perte d'autonomie ont impliqué parfois un séjour long permettant la recherche d'une solution de logement adapté ou l'accès à un logement autonome dans de bonnes conditions. Tout l'objet du CHRS est d'offrir à chacune un espace de possible reconstruction d'un projet de vie.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Depuis quelques années, un partenariat existe avec le centre social Coluche, la mairie et le CCAS d'Athis-Mons et les bailleurs principaux du territoire les 3F et l'Athégienne. Nous participons chaque été à l'organisation des Fes-tiv'été, et aux soirées à thème proposées dans les différents quartiers de la commune. Lors de ces soirées,

AU SEIN DU CHRS... la notion de collectif est essentielle. En alternant prise en charge individuelle et actions collectives, l'équipe socio-éducative cherche à travailler sur la cohésion de groupe, l'entraide, la valorisation des savoir-faire de chacun. Ces temps plus informels permettent une autre approche de la relation d'aide et sont nécessaires pour instaurer un climat de confiance entre les usagers et l'institution. Durant l'année, de nombreuses actions ont été menées. Qu'il s'agisse de simple collation, de repas, d'ateliers divers ou de séjours allant d'un week-end à une semaine, les résidentes ont su s'investir tant à la pré-

■ 61 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES

PRESTATIONS / Dont 61 pour des actions renforcées.

■ 14.470 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 61 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 40 LOGEMENTS GÉRÉS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► 50% des femmes ont déclaré des problèmes de santé à l'entrée. Pourtant la proportion des femmes diagnostiquées atteintes de problèmes psychologiques et psychiatriques et/ou touchées par des conduites addictives a diminué cette année.

► Ressources des personnes à l'entrée du dispositif : une évolution par rapport à l'année dernière, plus de 60% des femmes ont un salaire ou des revenus de formation. Proportion des bénéficiaires du RSA : moins de 18%. La diminution du nombre des personnes sans ressources a permis de réduire considérablement la durée de prise en charge.

► Durée moyenne de séjour en nette diminution : 18 mois (contre 24 en 2017). Cependant par rapport à 2017, les orientations vers les logements autonomes atteignent difficilement les 15%, et plus de femmes sortent du dispositif vers du logement temporaire de type résidences sociales, maisons relais-pensions de familles.

nous assurons la restauration. Les résidentes élaborent le menu selon le thème, font les achats, préparent le repas et vendent les plats. Avec le bénéfice engendré, des sorties sont réalisées avec les participantes. Nous avons pu ainsi au cours des dernières années aller au restaurant, au théâtre, à des concerts, offrir des entrées pour la piscine, et les musées... En 2018, les bénéfices nous ont permis de financer des journées à la mer au mois de juin.

paration qu'à la réalisation des actions.

Cette année a été l'occasion de sorties culturelles et de balades à la découverte du patrimoine de l'Essonne. Cet été deux journées à la mer – une à Deauville et l'autre à Étretat – ont été organisées pour 20 résidents. Une découverte pour certains, l'occasion pour d'autres de revoir la mer après de longues années. Encore une fois, grâce au financement FIA du CASP, nous avons proposé cette année deux séjours : une semaine en Normandie pour le premier, un voyage de 5 jours et 4 nuits en péniche de Briare jusqu'à la Charité-sur-Loire pour le second.

■ LES MISSIONS

Répondre au besoin d'un logement temporaire des personnes qui ne peuvent pas accéder immédiatement à un logement classique, par l'absence de ressources ou le manque d'autonomie dans la vie quotidienne. Ces besoins sont recensés par le PDALPD et les PLH. Les personnes sont orientées vers les résidences sociales – selon des quotas prédéfinis – par la préfecture (SIAO), ou par d'autres orienteurs : les maires, les bailleurs sociaux, ou le CASP en interne.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le type d'appartements disponibles au sein des quatre résidences permet d'accueillir à la fois des personnes isolées, mais aussi des familles monoparentales, des ménages avec ou sans enfants en situation de précarité.

- Moyenne d'âge : 35 ans.

■ 179 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 27.577 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 138 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 80 LOGEMENTS GÉRÉS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ La seule et unique subvention depuis toujours représente 5% du budget total du dispositif.
- ▶ Difficultés rencontrées par rapport aux problèmes de violence de la part de certains résidents qui ont engendré des dégradations et qui ont fait l'objet de plainte.
- ▶ Beaucoup de contentieux instruits par notre avocat.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Nous sommes toujours en pourparlers avec les différents partenaires (Conseil départemental de l'Essonne, FSL, DDSCS) pour tenter d'obtenir un minimum de personnel pour assurer l'accompagnement social au sein des résidences sociales, car il est important de préciser que les candidatures proposées sur la contingence « Préfecture », donc par le SIAO, sont de plus en plus des personnes en situation de précarité et en situation sociale complexe (RSA, familles monoparentales, ayant parfois vécues dans la rue sur une période plus ou moins longue, ayant pour certaines de très grandes difficultés à gérer leur budget familial = dette locative...). Certains résidents n'ont pas de référents sociaux et nous le découvrons au fur et à mesure. Beaucoup de dégradations assez graves qui ont occasionné des plaintes pour incendie et arrachage des caméras.

LE PÔLE ASILE EST COMPOSÉ DE 5 SERVICES :

- ▶ *La CAFDA accueille des familles déposant une première demande d'asile en France. Elles bénéficient d'un accompagnement administratif, juridique et social et d'une orientation vers un hébergement en hôtel. Un pôle social et un pôle santé installés au sein de la plate-forme proposent un suivi médico-social renforcé pour les familles particulièrement vulnérables.*
- ▶ *Le Service Réfugiés a pour mission l'insertion par le travail et le logement, couplé à un suivi social global, pour les personnes ayant obtenu une protection internationale.*
- ▶ *Le CADA accueille des familles demandeuses d'asile issues exclusivement de la CAFDA. Depuis 2010, l'hébergement diffus partagé a été expérimenté pour allier les avantages des modes d'hébergement collectif et diffus.*
- ▶ *Le dispositif AT-SA a pour mission d'assurer un hébergement et un suivi social global pour 225 personnes demandeuses d'asile (familles et personnes seules) et propose un hébergement en appartement partagé.*
- ▶ *Le CPH : le CASP a répondu à l'appel à projet CPH en mai 2018 et a été retenu pour ouvrir 150 places (familles et isolés) en appartements partagés sur le département des Hauts-de-Seine.*

COORDINATION DE L'ACCUEL DES FAMILLES DEMANDEUSES D'ASILE

CAFDA / 184 rue du Faubourg-St-Denis - 75010 PARIS

■ LES MISSIONS

La CAFDA accueille et accompagne des familles déposant une demande d'asile sur le territoire parisien et les oriente, depuis 2010, dans le cadre d'une convention tripartite DRIHL-Samu social-CASP vers un hébergement en hôtel sur tout le territoire d'Ile-de-France. Les familles bénéficient d'un accompagnement administratif et juridique. Un pôle social et un pôle santé installés au sein de la plate-forme proposent un suivi médico-social renforcé pour les familles particulièrement vulnérables.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

La CAFDA a accueilli 4.288 familles, soit 13.963 personnes, en provenance majoritairement d'Afrique sub-saharienne et d'Asie : Côte d'Ivoire (+22%), Afghanistan (7%), Mali (+6%), Géorgie (+5%), Nigéria (près de 5%), suivi du Congo RDC, de la Russie et du Bangladesh.

L'ÉQUIPE : 48 salariés, 25 bénévoles (2.917 heures).

■ 13.963 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES

PRESTATIONS / Dont **13.963** pour des actions renforcées.

■ 3.820 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ File active annuelle en 2015 : 2.392 familles (7.902 personnes). En 2018 : 4.288 familles (13.963 personnes). Soit une variation de plus 43% de la file active par personne entre 2015 et 2018.

▶ 5.250 personnes ont été reçues par la CAFDA afin d'entamer leur procédure d'asile en préfecture.

▶ La CAFDA a organisé le départ en CADA de 1.208 familles, soit 4.264 personnes, au cours de l'année 2018. Parmi les 1.208 familles orientées en CADA, 1.008 (83,44%) ont été orientées en province et 200 (16,56%) orientées en Ile-de-France.

▶ 2.589 nouvelles domiciliations en 2018.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Depuis début mai 2018, les demandeurs d'asile sont orientés vers la CAFDA depuis un plateau téléphonique géré par l'OFII. Aucun demandeur se présentant spontanément ne peut être reçu par la plate-forme. La mise en place du plateau téléphonique de l'OFII a fortement contribué à une meilleure gestion des flux de familles primo-arrivantes au sein des plates-formes franciliennes, dont la CAFDA. Évitant ainsi des files d'attente très longues et des phénomènes de violence à l'abord des plates-formes, l'accueil des demandeurs d'asile sur la base de rendez-vous donné par le plateau téléphonique a permis un accueil dans des conditions plus sereines et respectueuses de chacun.

■ La CAFDA a déménagé début mai 2018 dans le 10^e arrondissement de Paris, à proximité de la Gare du Nord. Toutes les prestations se déroulent sur le même lieu.

■ Renouvellement du marché public des plates-formes d'accueil et accompagnement des demandeurs d'asile : le marché public arrivant à terme fin 2018, un nouvel appel d'offre a été lancé par l'OFII au cours de l'été 2018. Cet appel d'offre portait sur un lot régional Ile-de-France, contrairement au précédent qui portait uniquement sur Paris. Le CASP a décidé de répondre en groupement solidaire avec France Terre d'Asile et Coallia, et est mandataire de ce groupement. Notre réponse groupée a été retenue pour les années 2019-2020-2021.



La salle d'attente de la CAFDA.

LORS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS...

pour rédiger le récit de vie des familles en demande d'asile, nous avons constaté de grandes disparités entre les personnes : certaines avaient spontanément beaucoup de questions et s'étaient déjà projetées dans la situation future de leur audition, d'autres avaient plus de mal à imaginer cette "rencontre" avec l'institution qu'est l'OFPRA. Dès le printemps 2018, des ateliers collectifs de présentation et de discussion autour de l'audition de l'OFPRA ont été animés par une rédactrice-traductrice.

En ayant pour simple support visuel une photographie prise lors d'une audition à l'OFPRA, projetée sur un écran, ces ateliers se sont révélés vivants et très utiles pour les familles. Les discussions ont toujours été surprenantes : les plus timides ont été encouragés à poser

des questions en ayant bénéficié de la témérité des plus labiles. Ces questions ont permis de dissiper des représentations inexactes basées sur des rumeurs. Elles ont aussi diminué chez les familles les angoisses de l'audition. En démontrant qu'elles sont les mêmes pour tous les demandeurs d'asile, nous avons contribué à éviter les écueils d'une audition "manquée" entre l'Officier de l'OFPRA et le requérant. En saisissant l'opportunité et l'importance de cette audition, en racontant avec précision et en détail son histoire à un moment décisif, son récit, le demandeur d'asile devient agissant : il peut emporter « la conviction de l'Office ». Par ailleurs, ces ateliers ont positivement renouvelé les pratiques professionnelles, facilitant un autre regard sur des situations.

SERVICE MÉDICAL

184 rue du Faubourg-St-Denis - 75010 PARIS

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 16 bénévoles (985 heures).

■ LES MISSIONS

Accueil médical et orientation vers les structures adaptées.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Demandeurs d'asile, ATSA, CPH 92, CADA, Service réfugiés.

■ 985 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Accueil des personnes en demande d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale adressées par les services du pôle asile en vue d'un diagnostic, d'un début de traitement en cas d'urgence avant une éventuelle orientation dédiée. Ce service est assuré principalement par des médecins (généraliste, pédiatre, gynécologue) psychologue, bénévoles à raison d'une demi-journée par semaine ou quinzaine.

► Cette année un travail a été réalisé sur la conception et la mise en œuvre de procédures encadrant les activités pour les rendre plus efficaces, en développant le partenariat ; notamment avec la MGEM, Pharmanord, et l'UMJ ; et surtout une procédure permettant à tout nouvel arrivant de disposer des outils de présentations et des modes de fonctionnement pour être opérationnel et efficace dès son arrivée.

► Ouverture du service d'accompagnement des femmes victimes de violence et notamment ayant subi des mutilations sexuelles et/ou génitales. De plus une enquête sur le psycho-traumatisme (état de stress post-traumatique) chez l'enfant de plus de 8 ans est en cours. Cette enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance du public accueilli et de proposer des solutions de prise en charge afin de minimiser l'impact de ces traumatismes sur le développement des enfants.

► Partenariat avec la Fondation Sanofi (*lire page 19*).

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ L'embauche de 2 psychologues salariées dans le cadre de l'appel d'offre violences faites aux femmes.

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

CADA

9 rue de Rivoli - 75004 PARIS

L'ÉQUIPE : 8 salariés, 1 bénévole.

■ LES MISSIONS

Les missions règlementaires des CADA sont l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile pendant la durée de la procédure de demande de protection internationale, l'accompagnement administratif, social et sanitaire, l'aide à la scolarisation des enfants et la mise en relation avec les services et activités offertes sur le territoire, la gestion des sorties du dispositif.

Capacité d'accueil : 110 places, suite à deux extensions successives (appels à projet) en 2015 et 2016.

Hébergement collectif à sa création en 2003, puis appartements diffus individuels progressivement, enfin, en décembre 2010 : hébergement majoritairement en appartements diffus en cohabitation.

Le suivi social et administratif, les actions collectives, les ateliers et les réunions proposées aux accueillis sont organisés dans les locaux de la rue de Rivoli.

Les lieux dédiés à l'hébergement des personnes accueillies se composent de douze appartements loués par l'association. Leur implantation géographique est principalement à Paris, seuls deux sont localisés dans les Hauts-de-Seine, du fait de partenariat avec des entrades protestantes, proposant des conditions locatives avantageuses.

La typologie des places d'hébergement est proposée selon les spécificités et vulnérabilités du public accueilli :

Diffus individuel (2 appartements et 1 pavillon), pour accueillir des familles présentant des pathologies (handicap, pathologie mentale ne permettant pas la vie en collectivité, maladie infectieuse en cours de traitement n'étant pas favorable au partage) ou rencontrant des problématiques particulières qui ne permettent pas la cohabitation entre plusieurs familles.

Diffus en cohabitation (8 appartements, dont 2 adaptables aux personnes à mobilité réduite), présentant les avantages d'un hébergement collectif : briser l'isolement, favoriser l'autonomie en vue de la sortie du centre, expérimenter la cohabitation et appréhender la différence de cultures, des manières de vivre d'autrui. Dans le même temps, l'hébergement cohabité permet d'éviter les travers du collectif : assistanat dans les tâches de la vie quotidienne (repas, ménage, etc.), regard institutionnel sur l'éducation et les relations intrafamiliales. Il évite les stigmatisations (un appartement sur un territoire est différemment perçu qu'un centre d'hébergement collectif). Il permet de développer les liens sociaux et le réseau partenarial autour de la personne accueillie, il favorise l'autonomie et l'intégration.

Il permet un accompagnement concret à la vie quotidienne et à l'expérimentation *in situ* de la tenue et de

la gestion d'un appartement, ce qui facilite le relais auprès des bailleurs au moment de la sortie du dispositif.

Un hébergement alternatif avec un accompagnement social sur site (1 plateau mixant 4 unités en cohabitation et 1 unité individuelle) de 24 places, dans un immeuble d'habitation à Paris (13^e). L'objectif est de proposer des places d'hébergement avec un suivi social renforcé pour les personnes les plus vulnérables.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Seuls les demandeurs d'asile admis au séjour, ayant accepté les conditions matérielles de prise en charge proposées par l'OFII, au niveau du GUDA à la Préfecture, peuvent accéder aux CADA. Les orientations et les admissions dans le dispositif national d'accueil sont gérées par l'OFII, les affectations s'effectuent via le logiciel DN@.

Ce public a la spécificité d'être majoritairement non francophone, avec des modèles éducatifs et culturels pouvant être éloignés des modèles du pays d'accueil. Il n'a pas d'antériorité avec ce pays.

Il n'est pas dans le droit commun, bénéficiant de droits minimums, ayant un droit au travail conditionné. Il doit faire face à un droit d'asile complexe et une protection internationale incertaine. Et dans l'angoisse en ce qui concerne l'issue de ces démarches (obtention du statut de réfugié, du bénéfice de la protection subsidiaire ou débouté du droit d'asile) qui déterminent le droit de résidence en France.

Bien que ce public puisse être dans des situations de vulnérabilité, par les traumatismes subis et par l'exil, il a la particularité d'être autonome dans la gestion de la vie quotidienne, il possède des ressources et de fortes potentialités.

■ **176 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 67 pour des actions renforcées.

■ **37.614 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **103 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **12 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

▶ **Nombre d'entrées** : 70 personnes / 14 familles + 9 naissances + 1 majeur rejoignant une famille déjà prise en charge.

▶ **Nombre de sorties** : 83 personnes, soit 18 familles.

▶ **23 nationalités** : afghane, algérienne, bangladaise, centrafricaine, congolaise RDC, égyptienne, érythréenne, géorgienne, guinéenne, indienne, ivoirienne, irakienne, iranienne, kazakhe, macédonienne, malienne, mongole, nigériane, serbe, somalienne, sou-

danaise, sri-lankaise, syrienne.

Cette année, le public accueilli était plus éloigné des us et coutumes et du fonctionnement du pays d'accueil et a nécessité une adaptation de l'accompagnement. Trois familles se sont désistées de leur demande d'asile, dont une avant même d'être convoquée à l'OFPPRA. L'une d'entre elles a expliqué que son choix était lié au mode de vie occidental trop compliqué à appréhender. La dernière a souhaité rentrer dans son pays d'origine et a donc bénéficié de l'ARR.

■ **L'innovation d'un lieu d'hébergement alternatif adapté aux personnes les plus vulnérables** : le CADA, pour être en conformité avec son agrément parisien, a capté fin 2017 un plateau de 24 places dans un immeuble d'habitation à Paris 13^e, par le biais d'un bailleur social qui a consulté le CASP pour réhabiliter les locaux, afin de les adapter au public accueilli.

Livré le 28 février, ce plateau permet d'allier les deux types d'hébergement sur un même lieu (4 unités en cohabitation et 1 unité individuelle) et de proposer un accompagnement sur site plus régulier pour les familles les plus vulnérables et/ou les plus éloignées des us et coutumes du pays d'accueil, de la gestion d'un appartement, ou ayant des difficultés à gérer la vie quotidienne. Ce concept innovant s'inscrit dans le développement continu de la qualité recherché par le CADA : proposer un hébergement avec un suivi social alternatif et développer des activités spécifiques (ateliers d'expression orale, de cuisine...).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Évaluation externe** : fruit du travail et de la mobilisation

de l'équipe, elle a été conduite en novembre et décembre. Son compte rendu par le cabinet a été globalement satisfaisant, tant au niveau du retour des personnes accueillies que de l'organisation du centre et du respect des outils de la loi du 02-01-2002-2, rénovant le Code de l'Action sociale et des familles. Des axes d'amélioration seront des pistes de travail pour les années à venir.

■ **Mobilisation pour répondre aux appels à projets** :

- un appel à projet d'ouverture de 100 places CPH (centre d'hébergement pour personnes réfugiées) dans le 75 et le 92.

- un appel à projet d'extension de 40 places CADA pour un public d'isolés. Projet non retenu, l'État priviliégiant la création de places d'Hébergement d'urgence

■ **Dans un souci d'amélioration de la prise en charge proposée aux personnes accueillies**, le réseau partenarial du centre a été renforcé pour être en adéquation avec les besoins identifiés :

- Avec 23 nationalités différentes un partenariat a été tissé avec l'Institut national des langues et des civilisations orientales (Inalco). Ainsi des étudiants interviennent en interprétariat auprès du public.

- Un partenariat a été initié, en lien avec le service AT-SA, avec Gynécologie Sans Frontière (GSF), pour la mise en place d'ateliers auprès des femmes, à compter de 2019. L'année 2018 a permis d'établir les besoins des femmes du CADA et de l'AT-SA : la préparation à la naissance (avec une sensibilisation à l'interculturalité afin de réduire la violence qui peut survenir lors d'un accouchement dans un pays aux us et coutumes éloignés du pays d'origine), proposition d'animation sur la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, et toutes thématiques en lien avec le public accueilli (excision, etc.), avoir un accès facilité à la maternité avec un accueil spécifique pour un public étranger (sensibilisation interculturelle du personnel soignant, présence d'interprète, accompagnement opérationnel, etc.), accès à la chirurgie reconstructrice pour les femmes excisées.

- Un partenariat transversal au pôle Asile, effectué avec le CMPP de la MGEN, a permis d'orienter les enfants et les adolescents vers une prise en charge psychologique en l'espace d'une semaine.

pour demandeurs d'asile (HUDA).

- un appel à projet de création de 40 places HUDA pour un public d'isolés. Ces places seront mutualisées avec les places CADA. Obtention d'une réponse favorable en fin d'année.

■ **Difficultés d'accès aux droits à un compte bancaire** : les demandeurs d'asile ont été confrontés au refus d'ouverture des livrets A de la Banque Postale (selon les territoires) depuis mai 2018. Cette situation perdure et contraint les demandeurs d'asile, avec l'appui des travailleurs sociaux, à des démarches supplémentaires (déplacements, courriers...) sans parvenir à régler toutes les situations.

■ **La réforme de la Loi Asile**, adoptée en septembre 2018 : dans l'attente des décrets d'application pour une mise en œuvre opérationnelle de cette réforme, et son impact sur l'organisation du centre.

L'INTÉGRATION DU DEMANDEUR D'ASILE, AXE DE TRAVAIL RENFORCÉ

Facteur d'autonomie et de développement social, l'intégration doit être expérimentée au quotidien et accompagnée dès l'arrivée sur le territoire. Le centre, qui souhaite en faire un axe central de son travail, a recruté en janvier 2018 un chargé d'intégration et d'animation. Des projets ont été initiés, afin d'envisager l'intégration sous toutes ses dimensions (individuelles, collectives, au sein du CADA, à l'extérieur...):

- **Les Ateliers d'expression orale (AEO)**, animés par le chargé d'intégration, s'appuient sur la vie quotidienne pour l'apprentissage du français, des us et coutumes du pays d'accueil. Ils permettent de développer la confiance en soi en élargissant les possibilités d'expression orale par la voix, le geste, la connaissance, la prise de conscience et l'ouverture d'esprit.

- **Les Ateliers sur la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie** sont proposés au niveau individuel, dans la cohabitation ou par des échanges collectifs élargis. Il s'agit d'utiliser le support concret du mode d'hébergement en cohabitation comme un levier

pour aborder le "vivre-ensemble", lorsque les cultures, les religions, l'éducation, les comportements, les personnalités diffèrent, et élargir le partage, sur la culture, l'histoire, la citoyenneté, le fonctionnement de la société d'accueil et l'articulation entre droits et devoirs.

- **L'accueil citoyen et la connaissance du pays d'accueil.** Par le biais de "Initiatives et Changement", une association partenaire qui met en lien des personnes exilées avec des personnes installées en France depuis des années, les résidents du CADA partent à la découverte de la vie culturelle de Paris et de ses environs. 6 à 8 visites d'une demi-journée sont proposées, avec l'accompagnement d'un binôme de notre association partenaire et un budget dédié.

- **La valorisation des compétences culinaires des demandeurs d'asile** contribue à l'expression du demandeur d'asile ainsi qu'à son intégration. Carrefour culinaire et culturel, "Eat & Meet", l'association partenaire, permet aux franciliens, réfugiés et bénévoles, de se rencontrer, de dialoguer en préparant ensemble des plats des différents pays, et d'ouvrir des perspectives professionnelles et sociales aux réfugiés.



Une sortie des familles accompagnées par le CADA.

■ LES MISSIONS

La mission du Service consiste à accompagner des familles ayant obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) dans l'élaboration et la conduite de leur projet de vie en France, en vue prioritairement de quitter le dispositif hôtelier d'urgence. Il leur propose un accompagnement social, professionnel et linguistique.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le Service réfugiés accueille toutes les familles :

- dont l'un des membres au moins, majeur ou mineur, a obtenu une réponse positive à sa demande d'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire), et au sein de laquelle il n'y a plus de demandeur d'asile ;
- qui ont bénéficié d'un suivi par la CAFDA et d'un hébergement par le Samu social de Paris pendant leur demande d'asile.

Par famille, il est entendu les parents (père et/ou mère ou représentant légal), accompagnés d'au moins un enfant mineur ou à naître au moment de l'admission à la CAFDA, et éventuellement un ascendant du père ou de la mère, isolé, que l'état de santé met en situation de dépendance quotidienne vis-à-vis de la cellule familiale.

En 2018, le service a accompagné 462 familles (dont 196 nouvelles familles admises au cours de l'année), Parmi les 1.708 personnes suivies, 48 % sont mineures (dont 1/3 ont moins de trois ans et 64 enfants sont nés dans l'année).

Le public féminin reste majoritaire avec 988 personnes (soit 58%). Ceci s'explique :

- pour les adultes par le fait que la plupart des familles monoparentales sont constituées de la mère.
- pour les mineurs (485 filles / 337 garçons) par l'obtention du statut de réfugié pour les petites filles qui craignent de subir une excision.

Les origines du public restent variées : 44 nationalités recensées en 2018. En tête, les mêmes nationalités

que l'an dernier mais dans des proportions différentes :

- Côte d'Ivoire : 35,77% (21,83% en 2017).
- Mali : 13,59% (21,83% en 2017).
- Sénégal : 11,44% (9,15% en 2017).

Le pourcentage de nouvelles personnes issues de Russie est encore en diminution avec 2,43% des entrées (10,60% en 2017 ; 36,25% en 2014). Sur l'ensemble des familles, les ressortissants russes sont, en revanche, la deuxième nationalité représentée avec 20% de l'ensemble du public.

La maîtrise du français est là aussi très hétérogène. Ce public n'a jamais vécu dans un logement en France. Très majoritairement, les adultes n'ont pas eu de scolarité en France ni de formation, et n'y ont pas travaillé. Le public ne connaît pas encore sa société d'accueil, ses institutions, ses administrations et ses codes.

Le public est hébergé dans le cadre de l'hébergement d'urgence en hôtel avec l'instabilité que cela implique. En effet, même si le Samu social de Paris fait de son mieux pour assurer une stabilité du lieu d'hébergement aux familles suivies, il ne peut pas la garantir. Ainsi, le public peut être conduit à changer d'hôtel (par exemple, suite à une naissance), donc de commune voire parfois de département. Les familles sont hébergées dans les huit départements d'Ile-de-France. Le secteur d'intervention du Service réfugiés est par conséquent régional.

■ 1.708 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS / Dont 1.708 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 196 familles, soit 699 personnes ont été admises dans l'année.
- ▶ 180 familles ont quitté le service, dont 109 ménages en logement temporaire, 31 ménages en hébergement temporaire, 23 ménages en logement.
- ▶ 3.332 rendez-vous donnés.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE ■ L'année 2018 a connu le plus grand nombre de sorties depuis l'ouverture du service, avec 180 ménages (676 personnes), et en parallèle le plus grand nombre d'entrées avec 196 familles (699 personnes).

Cela représente une augmentation des sorties de 15.3% par rapport à 2017 (25%) et 106% par rapport à 2013. Ceci s'explique en partie par l'existence d'un plus grand nombre de places dédiées au public réfugié, mais aussi et surtout par un travail continu des équipes autour des projets de sorties et d'emploi des familles. En complément, un travail partenarial rapproché et de qualité a été renforcé notamment avec le SIAO. Toutefois, les solutions de sortie pour certaines

familles restent toujours très limitées (exemple : familles avec des vulnérabilités où la cohabitation n'est pas adaptée, familles avec une grande composition, familles avec une personne à mobilité réduite, familles avec un ancrage en Seine-Saint-Denis ou à Paris...). La proportion des familles où ce sont les petites filles qui sont réfugiées continue à augmenter. Au 31/12/2018, ces familles représentent la moitié de l'effectif total du service. Cette proportion est à mettre en corrélation avec les entrées qui sont d'année en année pour ce public plus importantes avec 65% de familles entrées dans le service avec une enfant réfugiée en 2018, contre 57% en 2017, 42% en 2016 et 35% en 2015. Ce public a ses propres spécificités. Il

rencontre plusieurs difficultés dans son insertion par rapport aux bénéficiaires de la protection internationale : un délai auprès des préfectures pouvant aller jusqu'à plusieurs mois pour l'obtention du premier récépissé, plaçant les familles dans une grande précarité ne lui permettant pas les ouvertures aux droits communs ; la délivrance par certaines préfecture de

récépissé sans droit au travail (Seine-Saint-Denis notamment), le coût important frais de timbres fiscaux à régler à la préfecture, l'accès aux prestations seulement une fois le titre de séjour obtenu, laissant la famille sans ressources alors même que l'un de ses membres, la petite fille, est protégée par l'État français.

MADAME S.... a été accompagnée pendant 15 mois par le Service. Elle a été admise suite à l'obtention par sa fille mineure du statut de réfugiée. Elle-même avait subi de nombreuses violences au pays, mais aussi en France par les personnes qui l'ont hébergée avant sa prise en charge par le Samu social. La préfecture lui délivre un premier récépissé, en tant que parent d'enfant réfugiée, valable 6 mois sans droit au travail. Elle est donc tributaire des aides associatives et de secours financiers.

Mme S. a également un fils mineur en France. Arrivé sur le territoire après avoir voyagé seul, il a été arrêté par la police et pris en charge dans un foyer ASE à Tarbes. Le prénom d'usage de cet enfant n'était pas celui porté sur l'extrait de naissance, ce qui a compliqué les démarches pour réunir la famille. Le service a travaillé avec Mme S. et les services de protection de l'enfance pour lui permettre, d'abord, une reprise de contact avec sa fille et son fils, puis un retour au domicile de ce dernier : organisation d'un séjour à Tarbes (avec libération

de la chambre d'hôtel, stockage des bagages en bagagerie, recherche de financement...), démarches auprès du juge des tutelles, travail en lien avec les deux services ASE.... Un retour en Ile-de-France en foyer avait initialement été retenu par l'ASE. Finalement, le fils a rejoint Mme S. directement et a été pris en charge à l'hôtel à la fin de son année scolaire. À son arrivée, le Service l'a accompagné dans ses démarches de scolarisation, mais avec difficulté, les services compétents ayant mis de nombreux freins. Parallèlement, Mme S. a été soutenue dans son insertion professionnelle et linguistique, et pour l'accès au logement (demande de logement social, dossier DALO...). Après une formation linguistique, Mme S. a trouvé un CDI à temps partiel de femme de chambre. Suite à une candidature faite par notre Service, cette famille a été admise dans un dispositif associatif d'accompagnement et hébergement dans des appartements partagés. Quelques mois après avoir quitté le service pour ce dispositif, elle obtenait un logement social à Montreuil.



Une famille accompagnée par Delphine, assistante sociale.

ACCUEIL TEMPORAIRE - SERVICE DE L'ASILE

AT-SA

184 rue du Faubourg St-Denis - 75010 PARIS

L'ÉQUIPE : 12 salariés, 8 bénévoles
(50 heures), 1 stagiaire.

■ LES MISSIONS

Le service AT-SA est un dispositif d'accueil et d'hébergement temporaire au sein d'appartements partagés. Ce dispositif régional a été créé en 2016 suite au constat d'un réel besoin d'hébergement et de mise à l'abri des personnes demandeuses d'asile. Il est composé de 225 places (familles, personnes isolées et couples avec ou sans enfant). Il permet à des demandeurs d'asile de bénéficier d'un hébergement en appartement et d'un accompagnement social et juridique global le temps de leur procédure.

Financé par la DGEF, l'AT-SA permet un accueil qualitatif des demandeurs d'asile le temps du déroulement de leur procédure, la prise en charge prenant fin lorsqu'ils obtiennent une réponse définitive à leur demande d'asile, qu'elle soit positive ou négative.

Le service propose un hébergement stable et de qualité tout en favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires. L'appartement partagé est une modalité d'hébergement adaptée aux besoins du public : à la fois à la vie de famille, favorisant le respect de l'intimité familiale, ainsi qu'au maintien de l'autonomie et la socialisation : possibilité de cuisiner, de recevoir des visites, de créer du lien social, etc. Enfin, l'appartement partagé favorise le vivre-ensemble et l'apprentissage de la langue française.

Au-delà de l'hébergement, le service assure un accompagnement social et juridique, permettant l'accès aux droits, facilitant les démarches des demandeurs d'asile, et favorisant l'appréhension du fonctionnement du pays d'accueil, en orientant l'accompagnement sur l'explication des codes et valeurs.

Les appartements gérés par AT-SA se situent dans

quatre départements d'Ile-de-France : Paris, Yvelines, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine. Ce sont essentiellement des T4 et T5 au sein desquels les personnes hébergées disposent d'espaces privatifs tout en partageant les parties communes.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Familles et personnes isolées en provenance de différents pays, et demandeuses d'asile en France. Elles sont orientées par l'OFII, et accompagnées et hébergées le temps d'obtenir une réponse définitive à leur demande.

■ **351 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS**
/ Dont 351 pour des actions renforcées.

■ **80.000 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **201 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **34 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ Accompagnement juridique des demandeurs d'asile en vue de l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire. Préparation des dossiers et préparation aux différentes entrevues avec l'OFPPA ou la CNDA.

▶ Accompagnement en vue de d'une intégration sociale réussie par le biais d'activités culturelles, sportives et de formations linguistiques. Aide à la scolarisation des enfants.

▶ Accompagnement dans la vie quotidienne afin de faciliter la compréhension des codes et règles de vie du pays d'accueil. Faciliter les interactions avec les différents partenaires (santé, banque, scolaire...) en vue d'une autonomie rapide.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ **L'année 2018** aura été marqué par le déménagement de l'AT-SA vers des nouveaux locaux à Gare du Nord.

En attendant l'achèvement des travaux l'équipe de l'AT-SA a été scindée en deux pendant plusieurs mois : le pôle social et les pôles administratifs et juridiques étaient hébergés dans des locaux distincts. Cette scission a rendu plus difficile la communication entre les salariés.

L'orientation des premières familles en procédure Dublin constituera également une nouveauté majeure de l'AT-SA. L'arrivée de ce public nous oblige à nous réorganiser, à questionner nos pratiques actuelles. Il apparaît également judicieux de renforcer le partenariat avec des associations juridiques et des avocats, afin d'être plus réactifs face aux difficultés croissantes.

CENTRE PROVISoire D'HÉBERGEMENT

CPH 92

82 avenue Pierre-Bossolette - 92240 MALAKOFF

L'ÉQUIPE : 5 salariés.

■ LES MISSIONS

Le CPH 92 hébergera à terme 150 personnes, familles et isolées, dans une trentaine d'appartements partagés, tous situés dans le sud des Hauts-de-Seine. L'hébergement s'accompagne d'un accompagnement global qui comprend notamment l'accès aux droits, à l'emploi, au logement pérenne, à l'apprentissage de la langue française et à la citoyenneté.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

L'accompagnement est effectué par une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux. Chaque travailleur social reçoit sur rendez-vous les personnes accompagnées en vue de leur insertion dans la société française. Une ou deux fois par semaine, une vingtaine de personnes sont reçues au même moment dans les locaux administratifs du CPH (pour les informations collectives, les ateliers thématiques ou les cours de français).

■ 40 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

/ Dont 40 pour des actions renforcées.

■ 1.240 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 40 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 11 LOGEMENTS GÉRÉS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ Le CPH 92 est un centre d'hébergement et d'insertion sociale qui accueille des bénéficiaires de la protection internationale (personnes reconnues réfugiées ou protection subsidiaire).
- ▶ Les personnes accompagnées par le CPH 92 sont hébergées en appartements partagés situés dans le sud des Hauts-de-Seine.
- ▶ 57% des personnes hébergées par le CPH ont moins de 18 ans.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- La création de la structure en septembre 2018.
- Le recrutement de quatre travailleurs sociaux et un agent technique.
- L'intégration des premiers suivis le 6 novembre 2018.
- La captation de locaux administratifs à Malakoff (380 m²).
- L'accueil de familles yézidiées directement arrivées d'Irak le 20 décembre 2018.

La mission du pôle Droit & Justice est de favoriser l'accès au droit pour tous :

► *en apportant des réponses aux questions d'ordre juridique ou social des personnes placées sous mains de justice ou de leurs familles, dans les points d'accès au droit pénitentiaires, grâce au Numéro Vert Arapej ;*

► *en assurant des permanences juridiques pour les personnes démunies face à la complexité de leurs situations administratives ou sociales, dans les points d'accès au droit des 15^e et 19^e arrondissements de Paris et auprès d'usagers de centres sociaux ou d'hébergement.*

POINTS D'ACCÈS AU DROIT

PAD 15^e 22 r. de la Saïda - 75015 PARIS

PAD 19^e 53 r. Compans - 75019 PARIS

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 3 bénévoles (225 heures),
1 Volontaire Service civique, 1 stagiaire.

■ LES MISSIONS

Les Points d'Accès au Droit des 15^e et 19^e sont un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits et les devoirs des personnes en difficulté, en si-

Maisons de Justice et du Droit de Paris. Situés dans les quartiers en difficulté, en priorité dans le périmètre de la politique de la Ville ainsi que du Grand Projet de Renouvellement Urbain, ils apportent à la population de ces quartiers des réponses de proximité sur des sujets pour lesquels il existe une forte demande.

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI** : Tout public.

■ **19.020 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 6.261 pour des actions renforcées.

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ** :

► 15.190 personnes reçues par l'accueil : physique-

ment, au téléphone ou par courriels.
tuation de précarité, et ayant à faire face à des problèmes juridiques. Les PAD sont destinés à compléter les dispositifs existants en matière d'accès aux droits dans les arrondissements concernés et leur action a vocation notamment de s'articuler avec celles des trois

ment, au téléphone ou par courriels.

► 3.830 personnes reçues sur rendez-vous avec un professionnel du droit.

► L'accueil renforcé est exercé par l'équipe d'accueil pour désengorger les permanences des intervenants et répondre à certaines urgences (femmes victimes de violences, convocation dans des délais courts...). Il s'agit d'aider à la constitution des dossiers administratifs, à la rédaction de courriers, de répondre à des questions ponctuelles en matière de droit, d'expliquer des courriers juridiques et/ou administratifs, etc.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Mise en place d'une permanence avec une bénévole du CSAP en matière de droit immobilier succession, fiscalité : 8 permanences ont été assurées en 2018 et 38 personnes reçues. 75% des demandes concernent effectivement la succession et les donations, pacs contrat de mariage. Cette permanence à vocation à se pérenniser, voire se développer en 2019 et accroître sa fréquence.

LES MANIFESTATIONS DE JOIE...

qui ont suivi la victoire de l'équipe de France de football lors de la coupe du monde 2018 et les émeutes qui ont accompagné les différentes manifestations des « gilets jaunes » ont occasionné des incendies et des actes de vandalisme de véhicules de particuliers et, en conséquence, des demandes d'indemnisation.

Cette récurrence des demandes est bien liée à ces deux contextes qui sont bien distincts des « traditionnels » incendies de véhicules le soir du réveillon du Nouvel an, dans la nuit de la Saint-Sylvestre.

Les usagers se sont rapprochés du PAD 15, car la plupart ne sont assurés qu'au titre de la responsabilité civile. Les dommages subis par le véhicule incendié ne pourront donc pas être indemnisés à ce titre. Néanmoins, un début de solution a pu être proposé aux usagers en adressant une demande d'indemnisation à la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI) sous certaines conditions, notamment de faibles ressources.



L'inauguration du PAD 19 en présence notamment de Pierre-Louis Duménil, vice président du CASP.

SERVICE **FORMATIONS** ET **PERMANENCES JURIDIQUES**

L'ÉQUIPE : 1 salarié.

■ LES MISSIONS

- ▶ Assurer des permanences juridiques pour répondre aux besoins des personnes accompagnées par le CASP et ceux des partenaires associatifs de l'action sociale comme l'ACSA, l'Armée du Salut, etc.
- ▶ Développer des formations sur mesure pour répondre aux attentes des salariés du CASP.

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI** : Tout public : étudiants travailleurs sociaux, salariés, bénévoles, familles des détenus.

POINT D'ACCÈS AU DROIT **PAD 77**

Établissements pénitentiaires de Meaux, Melun, Réau

L'ÉQUIPE : 2 salariés.

■ LES MISSIONS

L'objectif principal du Point d'Accès au Droit est de permettre aux personnes incarcérées d'accéder au droit commun. Cela se concrétise par les missions suivantes : • Fournir une information juridique claire, intelligible et actualisée : Cela concerne l'ensemble des domaines de droit (administratif, social et civil), à l'exception du droit pénal, de l'exécution des peines et des conditions de détention (art. R. 57-6-22 du Code

de Procédure Pénale). Les consultants analysent juridiquement la situation des personnes et explicitent les procédures et démarches pouvant permettre de répondre au problème posé, sans toutefois en préconiser une. • Orienter vers les organismes compétents en fonction de leur demande : partenaires du Point d'Accès au Droit principalement (barreau, Délégué du Défenseur des Droits, associations spécialisées, administrations etc.). • Accompagner dans les dé-

marches juridiques et administratives : constitution de dossiers administratifs, rédaction des actes nécessaires au traitement de la situation et suivi des dossiers transmis auprès des institutions administratives et judiciaires. • Assurer les partenariats : les consultants organisent les interventions de ses partenaires. Ils participent également à des actions communes avec certains partenaires, tels que le SPIP, la PJJ ou encore les Missions Locales. • Assurer le fonctionnement du service et le secrétariat : Les consultants assurent l'accueil téléphonique, le traitement quotidien du courrier, la gestion des statistiques et l'élaboration des rapports d'activités. Ils participent également aux réunions hiérarchiques et institutionnelles.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Selon le principe d'inconditionnalité de l'accueil et de non discrimination, toute personne (femme, homme, mineur non accompagné) incarcérée peut demander de l'aide à l'accès au droit.

■ 5.380 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS / Dont 3.779 pour des actions renforcées.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ La présence continue de 2 salariés consultants en accès au droit au sein du PAD 77 a permis la prise en charge de 3779 dossiers nouveaux et de répondre à plus 5.900 questions juridiques.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Une collaboration entre le PAD 77 et les mairies de Melun, Réau et Chauconin Neufmontiers qui fonctionne bien et permet aux personnes détenues d'accéder aisément aux démarches administratives et de citoyenneté de droit commun : élections sur listes électorales, reconnaissance d'enfants, vote par procuration.

► Une dynamique partenariale avec la préfecture de Melun a été relancée grâce à la signature, en 2017, d'un protocole relatif à la délivrance des titres de séjour des personnes incarcérées et au suivi régulier – avec un outil de liaison - des dossiers déposés via le PAD en 2018. Le PAD a pu aussi échanger avec d'autres services de la préfecture (comme celui de l'éloignement) et obtient les informations essentielles pour prévenir et préparer la personne détenue de la situation le concernant : possible voie de recours et délai à respecter, demande de libération conditionnelle à envisager avec le CPIP référent, etc.

POINT D'ACCÈS AUX DROITS

PAD 92

Maison d'arrêt de Nanterre

L'ÉQUIPE : 1 salarié.

■ LES MISSIONS

L'objectif principal du Point d'Accès au Droit est de permettre aux personnes incarcérées d'accéder au droit commun. Cela se concrétise par les missions suivantes : • Fournir une information juridique claire, intelligible et actualisée : Cela concerne l'ensemble des domaines de droit (administratif, social et civil), à l'exception du droit pénal, de l'exécution des peines et des conditions de détention (art. R. 57-6-22 du Code de Procédure Pénale). Les consultants analysent juridiquement la situation des personnes et explicitent les procédures et démarches pouvant permettre de répondre au problème posé, sans toutefois en préconiser une. • Orienter vers les organismes compétents en fonction de leur demande : partenaires du Point d'Accès au Droit principalement (barreau, Délégué du défenseur des droits, associations spécialisées, administrations etc.). • Accompagner dans les démarches juridiques et administratives : constitution de dossiers administratifs, rédaction des actes néces-

saires au traitement de la situation et suivi des dossiers transmis auprès des institutions administratives et judiciaires. • Assurer les partenariats : les consultants organisent les interventions de ses partenaires. Ils participent également à des actions communes avec certains partenaires, tels que le SPIP, la PJJ ou encore les Missions Locales. • Assurer le fonctionnement du service et le secrétariat : Les consultants assurent l'accueil téléphonique, le traitement quotidien du courrier, la gestion des statistiques et l'élaboration des rapports d'activités. Ils participent également aux réunions hiérarchiques et institutionnelles.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

IDEM PAD PENITENTIAIRES

■ 1.557 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS / Dont 695 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► 9 % des personnes suivies par le PAD 92 sont sans

domicile. La juriste du PAD travaille en collaboration avec le SPIP ou la maison d'arrêt afin de leur obtenir une domiciliation, préalable à de nombreuses démarches pour l'accès au droit telles que l'obtention d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour.

► 30 informations collectives ont été animées par la juriste et 114 personnes en ont bénéficié.

Les objectifs de ces informations sont divers : • Promouvoir l'action du PAD en détention et générer des demandes individuelles. • Répondre aux premières questions juridiques et administratives que peuvent se poser les personnes à leur arrivée, notamment s'il s'agit d'une première incarcération. • Définir clairement le champ de compétence du PAD afin d'éviter

par la suite des demandes pour lesquelles le service est incompétent (droit pénal, conditions de détention et exécution des peines). • Prévenir les conséquences de l'incarcération et les situations contentieuses dès l'arrivée en détention, en prenant en charge les difficultés au plus tôt. • Détecter les situations d'urgence (suspension de contrat de travail, mesure d'éloignement..). Ces informations collectives permettent enfin aux détenus d'identifier la juriste et d'établir un premier contact. Le « bouche à oreille » est un relais important d'informations en détention, ce premier lien est aussi une opportunité d'établir une base de confiance et d'augmenter la visibilité et le nombre de saisines du PAD.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ La juriste du PAD a mis en place une campagne d'information sur les élections européennes, ses enjeux et les modalités d'inscription sur les listes électorales.

POINT D'ACCÈS AU DROIT PAD 91

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

■ LES MISSIONS

L'objectif principal du Point d'Accès au Droit est de permettre aux personnes incarcérées d'accéder au droit commun. Cela se concrétise par les missions suivantes : • Fournir une information juridique claire, intelligible et actualisée sur l'ensemble des domaines de droit (administratif, social et civil), à l'exception du droit pénal, de l'exécution des peines et des conditions de détention. Les consultants analysent juridiquement la situation des personnes et explicitent les procédures et démarches pouvant permettre de répondre au problème posé, sans toutefois en préconiser une. • Orienter vers les organismes compétents en fonction de leur demande : partenaires du Point d'Accès au Droit principalement (barreau, délégué du Défenseur des Droits, associations spécialisées, administrations, etc.). • Accompagner dans les démarches juridiques et administratives : constitution de dossiers administratifs, rédaction des actes nécessaires au traitement de la situation et suivi des dossiers transmis auprès des institutions administratives et judiciaires. • Assurer les partenariats : les consultants organisent les interventions de ses partenaires. Ils participent également à des actions communes avec certains partenaires, tels que le SPIP, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou encore les missions locales. • Assurer le fonctionnement du service et le secrétariat : Les consultants assurent l'accueil téléphonique, le traitement quotidien du courrier, la gestion

L'ÉQUIPE : 3 salariés.

des statistiques et l'élaboration des rapports d'activités. Ils participent également aux réunions hiérarchiques et institutionnelles.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Selon le principe d'inconditionnalité de l'accueil et de non discrimination, toute personne (femme, homme, mineur non accompagné, etc.) incarcérée peut demander de l'aide à l'accès au droit.

■ **6.422 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 3.753 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Une visibilité accrue au sein de la maison d'arrêt de Fleury Merogis : grâce à des livrets d'accueil traduits en 7 langues pour les personnes détenues, la participation aux réunions de secteur en détention avec le SPIP, les informations collectives dans les quartiers arrivants, des campagnes d'affichage renouvelées.

► Une dynamique partenariale renforcée et une équipe de 3 juristes mobilisée : augmentation de 16% du nombre des saisines par les conseillers pénitentiaires en insertion et probation.

► 1.444 demandes d'aide à l'accès au droit en provenance des femmes détenues, soit 2 fois plus qu'en 2017. Cela peut s'expliquer par l'importante présence de détenues étrangères à la MAF et aux nombreuses évolutions en droit des étrangers en 2018.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ L'année 2018 est marquée par des évolutions significatives en ce qui concerne la représentation par nationalité des personnes détenues. 8 usagers sur 10 sont désormais de nationalité étrangère. En 2018, 1.216 entretiens individuels (101 entretiens par mois en moyenne) ont été réalisés par les juristes du PAD, soit une hausse de 29% par rapport à 2017.

LE 24 MAI 2018...

le PAD a participé à la première journée nationale de l'accès au droit organisée au Tribunal de Grande Instance d'Evry par le Conseil départemental de l'accès au droit de l'Essonne. Cette séance d'information fut l'occasion pour le PAD de faire connaître son action auprès du grand public, notamment les familles des personnes détenues, et de rencontrer et d'échanger avec les partenaires au sujet des missions réciproques. Début novembre 2018, le Contrôleur général des lieux de privation de libertés (CGLPL) a mené une enquête sur place au sein de la maison d'arrêt des hommes. Le Point d'Accès au Droit a été convié à différentes réunions et a pu échanger avec le Contrôleur au sujet de son action et l'accès aux droits des personnes placées sous main de justice. Une visite de la maison d'arrêt des femmes est prévue au premier trimestre de 2019.

RÉFÉRENTS DROITS SOCIAUX (RDS)

L'ÉQUIPE : 1 salarié.

■ LES MISSIONS

Au sein du SPIP de Fleury-Mérogis, permettre aux personnes détenues de nationalité française d'effectuer le renouvellement de leur Carte Nationale d'Identité. En pratique, s'agit de recevoir tous les justificatifs nécessaires, les photos d'identité et les timbres fiscaux, afin de constituer le dossier de demande de CNI. Le

RDS se charge d'organiser les entretiens en détention avec la Préfecture de l'Essonne qui enregistre les empreintes biométriques et le dossier. Enfin, le RDS reçoit les nouvelles CNI, effectue les vérifications auprès du titulaire, transmet les copies aux CPIP, et place les cartes au vestiaire afin que la personne détenue puisse la récupérer à sa libération.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Homme ou femme, détenu(e) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM).

■ 675 PERSONNES (DOSSIERS ACTIFS) BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

Sur les 432 nouveaux signalements reçus en 2018 :

▶ 29% ont abouti à un dossier CNI complet transmis à la Préfecture du 91.

▶ 73% des personnes signalées ont été reçues en entretiens (16% l'ont refusé).

▶ 59% d'entre elles disposaient d'une adresse de domiciliation : 82% une adresse postale, 16% une adresse administrative.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Suite à la dématérialisation de la procédure de demande de CNI, des nouvelles méthodes ont été expérimentées à la MAFM mais n'ont pas été maintenues, notamment en raison de la sécurité des données. Toutefois depuis juin 2018, la Préfecture de l'Essonne intervient au parloir avocat de l'établissement. Ce procédé semble le plus adapté à la configuration et aux contraintes inhérentes à la détention.

■ En septembre 2018, le recrutement d'une référente droits sociaux a permis de proposer un service à temps plein.

TRAVAIL SUR LA RECHERCHE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE...

À ce jour, les personnes ne disposant pas d'adresse ni d'attaches dans un département se voient proposer une domiciliation à la MAFM pour renouveler leur CNI. Cette adresse temporaire est assez stigmatisante et ne

pourra pas être utilisée après la libération. Il serait intéressant de développer les partenariats dans ce domaine afin de proposer aux personnes écrouées à la MAFM des solutions concrètes pour justifier d'une adresse et donc débiter leurs démarches administratives et de réinsertion sociale.

RÉFÉRENTS HÉBERGEMENT-LOGEMENT (RHL)

L'ÉQUIPE : 1 salarié.

■ LES MISSIONS

Au sein du SPIP de Fleury-mérogis : Enregistrement des demandes d'hébergement via le logiciel SI-SIAO suite au signalement des CPIP. Développement du partenariat hébergement-logement avec les SIAO et les structures d'hébergement. Veille sociale et juridique en matière d'accès à l'hébergement.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes condamnés incarcérés à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis (MAFM), en situation régulière sur le territoire français. (Hors personnes relevant du soin qui, dans ce cas, bénéficieront d'un accompagnement

par les ASS du service médical).

■ **52 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 1 (*jeune majeur*) pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ Sur 52 demandes adressées aux SIAO, 5 ont abouties à l'obtention d'une place d'hébergement.
- ▶ Sur les 110 personnes signalées, 38% se déclaraient sans ressources, ni droits RSA ouverts.
- ▶ Les 110 personnes suivies pour une recherche d'hébergement sont majoritairement originaires du 75 (42%) et souhaitent y retourner à leur libération (35%).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Le partenariat avec le SIAO 91 a abouti à la mise en place d'un référent Justice au sein du SIAO qui est en charge de suivre les demandes faites par le référent Hébergement-Logement. Un tableau de suivi leur permet de communiquer et de mettre en évidence les dates de fin de peine des personnes signalées afin de proposer, si possible, une place d'hébergement concordant avec la date de sortie.

■ La rencontre avec le CHRS parisien Ilot-Chemin Vert a permis la mise en place dès début 2019, de permanences en détention pour les personnes susceptibles d'accéder à une place conventionnée "Placement sous surveillance électronique".

FAVORISER LE LIEN « DEDANS-DEHORS »...

... afin d'optimiser le travail de préparation à la sortie : Il semble en effet bénéfique pour les personnes libérées en sortie sèche d'obtenir des

orientations, voir même des rendez-vous, dès la libération. Pour les professionnels, cela permettrait d'augmenter les échanges et de garantir la continuité du suivi pour les personnes.

NUMÉRO VERT ARAPEJ

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 36 bénévoles (4.505 heures), 9 stagiaires.

■ LES MISSIONS

Le Numéro vert Arapej est un service national d'information juridique et sociale par téléphone ayant pour mission d'écouter, informer et orienter toute personne confrontée à la prison. Accessible de la détention et de l'extérieur, il répond aux questions des personnes détenues et de leurs proches sur la procédure pénale, leurs droits et obligations en prison, les démarches de réinsertion sociale et professionnelle, etc.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

90% des personnes appelantes sont détenues dans l'un des 180 établissements pénitentiaires de métropole et des départements d'Outre-mer. Parmi les appelants détenus, 98% sont des hommes. Les appelants extérieurs sont majoritairement des femmes (63%), principalement les mères ou conjointes des détenus. Les

personnes placées sous main de justice en milieu libre (en semi-liberté, placement sous surveillance électronique, etc.) peuvent également appeler le Numéro vert Arapej. Le service est enfin ouvert aux professionnels ou bénévoles accompagnant des personnes détenues ou sorties de prison.

■ **6.355 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** /

Dont 1.469 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 9.145 appels traités.
- ▶ 90% des appels de la détention.
- ▶ 68% des appels portant sur la situation pénale, la vie en détention, l'exécution des peines, 10% portant la réinsertion sociale et professionnelle.



Le Numéro vert à Sciences-Po Paris.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ L'équipe salariée a été réorganisée à partir du deuxième semestre avec la création d'un poste de référent juridique et technique du plateau téléphonique à temps plein, en plus du poste de coordination du service et d'un poste de chargé d'information juridique et sociale.

■ Un appel à dons fléché pour le Numéro vert Arapej a été lancé fin septembre 2018. Au printemps 2019, plus de 13.000 € avaient été récoltés, de la part de 107 donateurs.

■ Le 21 novembre, dans le cadre des Journées Nationales prison et pour la deuxième année consécutive, le Numéro vert Arapej a organisé un événement. Celui-ci s'est déroulé à Sciences-Po Paris et a pris la forme de rencontres et d'échanges sur l'accès au droit en prison, et d'un débat sur la surpopulation carcérale.

UN APPEL D'UN DÉTENU REÇU DANS L'ANNÉE...

Un homme détenu au centre de détention de Roanne prend contact avec le numéro vert Arapej en novembre 2018. Son codétenu lui a parlé de notre service et il nous appelle pour la première fois.

Au cours d'un débat sur son aménagement de peine, il s'est rendu compte qu'un courrier envoyé par son épouse avait été retenu par l'administration pénitentiaire, sans qu'il en ait eu connaissance et sans que ce courrier lui soit retourné.

Ce détenu s'interroge sur la possibilité pour les surveillants de retenir son courrier.

Nous lui expliquons que la correspondance écrite contrôlable peut en effet faire l'objet d'une décision de retenue prise par le chef d'établissement, y compris pour les personnes déjà condamnées. La correspon-

dance est alors réexpédiée à l'expéditeur, si ses nom et adresse sont clairement mentionnés sur l'enveloppe ou dans le courrier. Cette décision de retenue doit toutefois être notifiée au détenu dans un délai de 3 jours, conformément à l'article R. 57-8-19 du Code de procédure pénale.

Le détenu nous confirme ne pas avoir été notifié de la décision de retenue et ne pense pas que son épouse a récupéré le courrier. Il découvrirait totalement l'existence d'un droit de rétention de l'administration sur son courrier.

Nous lui demandons s'il a un avocat, et lui indiquons qu'il existe différents recours possibles afin de contester cette décision de retenue, opérée sans notification. Le détenu nous confirme qu'il a un avocat et prévoit par conséquent d'envoyer un courrier à son avocat afin de l'informer de la situation et de sa volonté d'exercer un recours contre l'administration

ACCÈS AU LOGEMENT

PÔLE URGENCE & SOLIDARITÉ

L'activité 2018 du pôle Urgence et Solidarité a été intense en termes de projets :

► *Ouverture en hiver du gymnase GAUGUIN (Paris 9^e), pour une mise à l'abri et travail de 90 hommes seuls aux situations administratives et sociales diverses, et des mineurs isolés étrangers, en vue de leur orientation vers les structures d'insertion ou d'urgence pour les uns, et les dispositifs de l'ASE pour les autres.*

► *Ouverture au printemps du gymnase MOUCHOTTE (Paris 14^e) : mise à l'abri de jusqu'à 152 hommes isolés et évaluation de leur situation de demandeurs d'asile à des fins d'orientation vers un CAO et CAES.*

Encore une fois, l'accueil dans des gymnases a mobilisé des équipes de bénévoles et de salariés de tout la CASP, avec le soutien des mairies et des habitants du quartier.

► *Réponse à l'appel à candidature portant transformation du CHU-Migrants Jardin du Monde en Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), géré par l'OFII. Le projet accepté porte sur le maintien des familles dans le site collectif de Bourg-la-Reine et le déploiement d'un hébergement sous la forme d'appartements copartagés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, pour un accueil global de 240 personnes demandeuses d'asile, essentiellement des familles monoparentales.*

► *Transformation du CHU-M PANTIN en CHU-Hivernal à compter de décembre 2018 jusqu'en juin 2019.*

► *Rattachement du CHU post-hospitalier HÉLIANTHE au pôle en juillet 2018, permettant un hébergement accompagné en chambres individuelles pour les plus démunis atteints de troubles de santé chroniques.*

► *Le CHU BESSIN a déployé tout au long de l'année de nouvelles activités multiples au sein de ce gros collectif, notamment un atelier cuisine journalier adossé à un potager.*

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR MIGRANTS (CHUM)

LES VIGNES

24 chemin des Vignes - 793100 PANTIN

■ LES MISSIONS

La mission du CHUM Les Vignes Pantin s'inscrit dans le cadre institutionnel et de fonctionnement décrit par le dernier Vadémécum des gestionnaires de centres publié par le Préfet de la Région Ile-De-France et mettant en lien la réforme du droit d'asile de 2015 ainsi que le règlement européen Dublin III.

Les principaux objectifs sont une mise à l'abri dans un hébergement digne, de faciliter et de fluidifier les démarches de demandes d'asile, puis de permettre une orientation des personnes vers des structures d'accueil de demandeurs d'asile (CADA, AT-SA...) dans toute la France. Ces objectifs se concentrent en un accueil 24h/24 et se déclinent en une série de presta-

L'ÉQUIPE : 11 salariés, 1 stagiaire.

tions et de services ajustés aux situations individuelles rencontrées.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le CHUM Les Vignes à Pantin accueille 45 hommes majeurs isolés demandeurs d'asile sur le territoire français. Les accueillis sont uniquement orientés par la DRIHL 93. La plupart ont quitté leurs pays à cause des guerres, de la ségrégation ethnique ou de l'enrôlement religieux, et parfois la perte d'un proche (parent, enfant...).

Ces hommes sont majoritairement célibataires, certains sont mariés avec des enfants restés dans leur pays. Ils sont soudanais, afghans ou érythréens, avec quelques tchadiens, chinois, pakistanais, libyens, ivoiriens...

61% d'entre eux ont moins de 30 ans.

Les hommes sont soit en procédure normale ou accélérée, ou Dublin, ou ont le statut de réfugiés. Bénéficiaires de la CMU-C pour beaucoup, les personnes demandeuse d'asile perçoivent l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA), les statutaires réfugiés inscrits au pôle emploi touchent le RSA ou des aides de la mission locale (pour les <25 ans) et peuvent répondre aux dispositifs de logement de droit commun.

■ **88 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS**

■ **15.499 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **45 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ**

▶ 27% seulement des personnes accueillies sont des

demandeurs d'asile en cours de procédure normale ou accélérée.

▶ 51% des personnes accueillies sont sous la procédure Dublin, ce qui met les personnes dans des situations d'incertitude, voire de blocage dans leur demande d'asile, et nécessite un accompagnement spécifique.

▶ 15% des personnes accueillies ont le statut de réfugiés en arrivant ou l'ont obtenu durant l'année écoulée.

L'accompagnement à mettre en place est un accompagnement à l'intégration : signature du contrat républicain d'intégration, cours de français obligatoire, formation, recherche d'emploi, de logement ou d'orientation en structure d'insertion ou CPH pour les plus vulnérables.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Le fonctionnement** : Deux projets FIA menés sur l'année – l'un autour de la photo et la découverte de nos accueillis, l'autre avec deux mini séjours de 2 jours – ont permis à 16 hébergés de rompre avec leur quotidien grâce à diverses activités au sein d'une base de loisirs.

■ **Les accueillis** : 54% des demandeurs d'asile ont pu être inscrits et suivre des cours de français sur Pantin ou Paris grâce au travail d'accompagnement et de partenariat associatif.

■ **Au niveau structurel** : En juin 2018, un projet d'extension a été refusé par la Préfecture. Au cours de l'été, la Préfecture Ile-de-France annonçait la fermeture le 31 décembre de tous les CHU-Migrants, avec en parallèle des appels à candidature pour une transformation en HUDA, régis par les règles de l'asile. Le projet déposé par le CASP n'a pas été retenu, mais la DRIHL 93 a proposé une ouverture en CHU hivernal du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2019 avec maintien de l'équipe actuelle. Le transfert des demandeurs d'asile vers de nouvelles structures s'est étalé sur deux mois, entraînant une cohabitation des publics et des accompagnements par l'ensemble de l'équipe.



Le projet photos "Qui suis-je ?"

ISMAËL, 29 ANS, SOUDANAIS, NÉ EN 1987...

Entré en France clandestinement par l'Italie le 7 juin 2015. Opposant politique, il a étudié l'architecture d'intérieur à l'université de Khartoum. En 2010, il décide de s'engager au sein d'une organisation à vocation humanitaire et sociale au Nil bleu. Accusé d'être un opposant politique, il est arrêté, emprisonné et soumis aux travaux forcés pendant une année.

Il est libéré sous conditions grâce au soutien d'organisations internationales. En 2014, dans le cadre de l'Appel du Soudan à Addis Ababa, il participe au congrès pour parler de paix. À son retour dans son pays, il est emprisonné avec d'autres figures politiques de l'opposition soudanaise. En 2015 il est invité à participer à une conférence au Parlement européen à Strasbourg. Il réussit à se réfugier alors que les autres membres de la délégation sont arrêtés à l'Aéroport par les forces soudanaises.

Sa vie étant en danger, Ismaël n'a pas pu retourner dans son pays natal. Il est arrivé au CHUM en 2015. Crises d'angoisse, dépressions... Puis, petit à petit, avec l'aide de l'équipe sociale, il retrouve une forme de stabilité psychique.

Ismaël s'est inscrit à des cours de français, puis d'anglais. Son intégration dans le cadre d'activités organisées par le centre CHUM Les Vignes à Pantin lui a permis d'avancer dans sa vie professionnelle.

Notre service social l'a soutenu moralement et l'a orienté vers un suivi psychique, pour qu'il retrouve confiance en lui. Nous avons travaillé avec lui sur son vécu professionnel et l'avons aidé à constituer un dossier de candidature auprès d'une école d'architecture sur Paris.

Depuis son intégration Ismaël est sorti de son isolement. Il est devenu, selon ses propres mots, « un nouveau-né ».

En février 2018 Ismaël est enfin orienté vers un CADA en Île-de France.

Quelques jours auparavant, Ismaël a reçu une lettre lui annonçant qu'il était accepté au sein de l'école nationale d'architecture Paris-Malaquais. Il a commencé les cours au mois de septembre de cette année. Il vient parfois nous voir et attend la réponse quant à l'obtention de son statut de réfugié, mais il a bon espoir.

ABDALLAH, 44 ANS, RÉFUGIÉ, MARIÉ, 2 ENFANTS...

a fui son village avec sa famille, puis retenu peu après dans un camp au Soudan. Sous ses yeux, les responsables du camp ont fait subir à sa femme des « sévices » afin de lui soutirer des informations sur sa communauté et sur les autres personnes en fuite de son village. Estimant que sa présence était dangereuse pour sa famille, Abdallah s'enfuit du Soudan et arrive en France fin 2015 pour demander l'asile et sauver sa famille.

Il obtient le statut de réfugié début 2016. Très motivé, il n'a qu'une seule chose en tête : faire venir sa famille en France.

Très assidu dans son apprentissage du français, il n'hésite pas à suivre plusieurs cours par jour. Il passe son Diplôme initial de langue française (DILF) et obtient le niveau B2.

L'équipe sociale a accompagné Abdallah dans ses différentes formations – agent d'entretien et, petit plus, formation qualifiante aux métiers de l'environnement. Il enchaîne les missions en intérim et les CDD.

L'équipe sociale a aussi accompagné Abdallah dans sa recherche de logement. Après avoir sollicité plusieurs dispositifs, il a été retenu pour un logement Solibail. En septembre 2018, il quitte le CHUM Les Vignes pour son nouvel appartement, un T1 dans le 95.

Abdallah est heureux, car il va pouvoir maintenant faire venir sa famille auprès de lui, et entamer les démarches de regroupement familial.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE **HÉLIANTHE**

90 rue Pixérécourt - 75020 PARIS

L'ÉQUIPE : 9 salariés.

■ LES MISSIONS

Le CHU Hélianthe est un lieu d'hébergement d'urgence ouvert 24/24 où la personne en grande difficulté de santé et d'hébergement a la possibilité de récupérer, de suivre correctement son traitement post-hospitalier. D'une capacité de 50 personnes, 20 sont hébergées en chambre double, 30 en chambre individuelle.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Pour la majorité des personnes accueillies, les difficultés sociales s'ajoutent à leurs problèmes de santé. Les suivis médicaux sont opérés dans les locaux de soins hospitaliers. L'intervention d'une infirmière libérale, ou de professionnels « santé paramédicale » est possible mais uniquement après prescription du médecin hos-

pitalier. L'accompagnement médico-social proposé par l'équipe en place se construit autour d'un projet de vie pour préparer au mieux la sortie du foyer, en lien étroit avec l'assistant(e) social(e) de l'hôpital qui garde la maîtrise de l'accompagnement.

■ **87 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont **87** pour des actions renforcées.

■ **18.098 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **50 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **40 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

▶ Durée moyenne de séjour des ménages : 14 mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Aménagement du petit jardin à l'entrée du foyer par l'équipe éducative et les résidents.

■ Aménagement de la cuisine pour les animations de cuisine et fêtes organisées par l'équipe éducative qui a entraîné une forte participation des résidents à ces ateliers culinaires.

■ Économie sur les commandes repas (15.419 repas commandés en 2017 contre 12.227 en 2018), soit une économie de 20%.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE **BESSIN**

5 rue du Bessin - 75015 PARIS

L'ÉQUIPE : 20 salariés, 2 bénévoles
(114 heures), 1 Volontaire Service civique,
3 stagiaires.

■ LES MISSIONS

L'objectif premier de l'hébergement d'urgence est d'assurer à « toute personne en détresse et dans l'urgence » un accueil et un hébergement temporaire respectueux de ses besoins essentiels (accès à une alimentation, à l'hygiène et aux soins...). L'accueil se fait 24h/24, 7jours/7 et de manière inconditionnelle.

Les personnes hébergées bénéficient aussi dans le cadre de leur hébergement au CHU Bessin d'un accompagnement social global favorisant leur insertion. Conjointement avec la personne et en lien avec les partenaires sociaux, l'équipe sociale travaille à la réorientation des personnes accueillies vers des dispositifs d'accueil plus pérennes et plus adaptés (CHRS, CHS, résidences sociales, logements sociaux...).

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Au 31/12/2018 : 38 femmes isolées / 16 personnes en couple (8 couples) / 60 personnes en familles (hommes,

femmes, enfants ; familles monoparentales ou non) soit 17 familles.

Les personnes accueillies sont toutes orientées par le SIAO-Urgence de Paris dans le cadre d'une rupture d'hébergement. 35% des personnes ont connu un parcours d'errance juste avant d'être accueillies à Bessin. Quant aux autres, leur arrivée fait suite à une fin d'hospitalisation, une fin d'hébergement chez un tiers, une réorientation...

Origine géographique des personnes : Afrique subsaharienne pour 51% / Europe de l'Est (Géorgie, Arménie) et Maghreb pour les autres.

Le CHU Bessin est un CHU généraliste dont les profils administratifs sont variés : demandeurs d'asile, personnes en situation irrégulière, bénéficiaires de récépissé ou de titre de séjour, réfugiés...

Capacité d'hébergement : 116 places réparties sur 4 niveaux et en 3 typologies.

■ **177 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS**

■ **41.325 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **114 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

▶ 62 sorties de personnes hébergées soit 12 per-

sonnes en couple, 29 femmes seules et 21 personnes en famille vers un autre dispositif d'accueil.

▶ 6 familles accueillies et 3 femmes seules régularisées au 31 décembre 2018.

▶ Durée moyenne de séjour des personnes accueillies : 13 mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Ouverture d'une cuisine partagée accessible aux hébergés.

■ Aménagement d'un jardin partagé au sein du CHU.

■ Mise en place d'un atelier soutien scolaire deux fois par semaine pour les enfants du centre.

■ Ouverture d'une salle informatique en libre accès à des horaires fixés.

■ Bulle d'Air Hors-les-murs (*lire page 93*).



Aménagement du jardin potager.

UNE FAMILLE HÉBERGÉE AU CHU DU 20 JUILLET 2016 AU 11 JUILLET 2018

La famille E, originaire d'Égypte, est arrivée en France en février 2016 avec leurs 4 enfants âgés de 8 à 16 ans. Leur deuxième fils a contracté une grave pathologie peu de temps après leur arrivée en France. Madame E a déposé une demande de titre séjour en tant qu'accompagnante d'enfant malade et a obtenu une Autorisation provisoire de séjour (APS) en septembre 2016 lui permettant ainsi d'entreprendre des démarches d'insertion.

Grâce à son autorisation de travail, Madame a obtenu un emploi à temps plein dans un hôtel en tant que femme de chambre et Monsieur a pu lui aussi bénéficier d'une APS. La santé de leur fils s'est fortement améliorée suite à une transplantation réussie.

L'équipe sociale a accompagné la famille dans l'ensemble de ses démarches administratives (régularisation, scolarisation des enfants, insertion vers l'emploi...). Après un délai d'attente de deux ans dans notre centre, la famille a pu bénéficier d'une orientation dans un appartement F4 en diffus, dépendant d'un CHRS, via le SIAO insertion.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR MIGRANTS (CHUM)

JARDIN DU MONDE

9 rue Ravon - 92340 BOURG-LA-REINE

L'ÉQUIPE : 11 salariés,
2 bénévoles (77 heures).

■ LES MISSIONS

Elles sont basées sur un accompagnement social global individuel et collectif et un hébergement sur le site collectif.

L'accompagnement social inclut :

L'ouverture des droits (médicaux, sociaux...); l'apprentissage de la langue française, l'alphabétisation ; la scolarisation des enfants, le mode de garde pour les enfants moins de 3 ans ; l'accès au savoir (protection de l'enfance, citoyenneté, actes de la vie quotidienne, nutrition, initiation à l'informatique, gestion budgétaire, soutien à la périnatalité et parentalité); et un suivi psychologique.

Après obtention du statut de réfugié, le CHU propose une orientation vers un dispositif pérenne en cohérence avec le projet de la famille, et apporte une aide vers l'insertion professionnelle (formation, emploi).

Cet accompagnement social s'appuie sur l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire en étroite collaboration avec des acteurs médico-sociaux extérieurs favorisant une ouverture du centre vers l'extérieur et une autonomie du public accueilli.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Familles monoparentales demandeuses d'asile, primo-arrivantes, notamment des femmes enceintes, en situation de vulnérabilité.

■ 114 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 16.218 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 114 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ NB DE LOGEMENTS GÉRÉS : 3 appartements en décembre

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ Travail sur la parentalité

Le centre a accueilli 69 enfants, d'où le travail de la parentalité auprès des mères venant de culture différente pour lesquelles l'équipe éducative apporte des connaissances sur le rôle parental en lien avec législation. Ces actions sont menées sous forme d'atelier collectif et individuel.

▶ Travail sur la périnatalité

Le Centre a accueilli 11 femmes enceintes qui ont accouché durant leur hébergement. Les professionnels en charge de l'accompagnement des femmes enceintes ont :

- orienté vers des maternités pour s'inscrire et obtenir un suivi de grossesse et vers des PMI après la naissance des bébés.

- travaillé sur le nursing, l'éveil du nouveau-né et le lien mère-enfant.

PRÉPARATION AU CHANGEMENT D'ACTIVITÉ DU CHU...

passant du CHUM à l'HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) début 2019.

DEUX EXEMPLES DE FAMILLES PASSÉES PAR LE CHUM...

■ Une famille arrivée au centre ne sachant ni lire et écrire. Hébergée 11 mois, la famille a obtenu le statut de réfugié. Madame a suivi des cours d'alphabétisation puis de français. L'équipe a accompagné Madame dans la recherche d'une formation et d'un logement via le Solibail. Madame a quitté le CHU avec comme bagage son statut, une maîtrise de la langue française, un logement Solibail et une formation qui débuta un mois après sa sortie du centre.

■ Une famille arrivée au CHU avec des problèmes sur la parentalité : la mère avait des difficultés avec ses deux enfants qui manifestaient des troubles du comportement. Un accompagnement autour de la parentalité et une Action éducative en milieu ouvert (AEMO) avec des professionnels extérieurs ont été aussitôt mis en place avec l'équipe éducative du CHU. Au moment de quitter le centre pour un autre CHU suite à un dossier débouté du droit d'asile malgré deux recours à la CNDA, l'équipe a accompagné Madame pour obtenir un titre de séjour pour parent d'un enfant français et une première recherche de formation. Après une attitude d'opposition face aux professionnels au début de son hébergement, Madame a appris, mois après mois, à faire confiance à l'équipe. À ce jour, elle suit une formation de 12 mois en restauration, ses enfants sont calmes et à l'écoute...

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HIVERNAL (du 7 février au 5 mars)

GYMNASSE GAUGUIN

33 rue Milton - 75009 PARIS

L'ÉQUIPE : 10 intérimaires,
10 bénévoles (100 heures).

■ LES MISSIONS

Mise à l'abri hivernale 24h/24. Capacité d'accueil : 90 hommes seuls aux situations administratives et sociales diverses, orientés par le SIAO Urgence (50%), et par les Services sociaux de Paris ou l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (maraudes) de Paris (50%).

Travail en lien étroit avec les services de la mairie de Paris et France Terre d'asile pour les évaluations de minorité par le DEMI (Dispositif d'Évaluation des Mineurs Isolés Étrangers) de la Croix-Rouge, et orientations pour les mineurs reconnus vers les services de l'Aide sociale à l'enfance.

Accompagnement juridique pour les demandeurs d'asile majeurs, accompagnement administratif global pour les autres.

Accompagnement aux soins très prégnant (PASS de l'hôpital Lariboisière).

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

252 hommes accueillis pendant la période dont 93 mineurs non accompagnés (MNA).

S'agissant des sans-abri : une vingtaine de personnes en situation de travail ou de recherche d'emploi, des personnes âgées (9), des personnes avec divers problèmes de santé (somatiques, psychiques).

■ 252 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 2.241 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 252 PERSONNES (dont 93 mineurs) HÉBERGÉES AU 31-12

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Durant leur séjour, les situations sociales de toutes les personnes majeures accueillies ont été évaluées avec inscription au SIAO.

- 72 personnes majeures ont été orientées : vers un CAES pour les demandeurs d'asile (22), vers un autre gymnase à la fermeture (23), une structure de l'urgence ou de l'insertion, ou structure médico-sociale (27).

- 30 départs volontaires chez les majeurs.

Pour les mineurs, impossibilité d'évaluer le nombre de ceux orientés vers l'ASE, car le non-retour au gymnase ne signifiait pas pour autant une prise en charge pour minorité (aucun retour par les services).

► Une mobilisation d'une dizaine de pratiquants du badminton pour partager un moment autour de jeux de société avec les accueillis lors de deux soirées.

► Dons importants de vêtements par les habitants du quartier après appel aux dons par la Mairie d'arrondissement (9^e).

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HIVERNAL (du 30 mai au 19 juin)

GYMNASSE MOUCHOTTE

33 rue du Commandant René-Mouchotte - 75014 PARIS

L'ÉQUIPE : 12 intérimaires,
19 volontaires salariés du CASP.

■ LES MISSIONS

Mise à l'abri d'hommes isolés (jusqu'à 152) et évaluation de leur situation de demandeurs d'asile à des fins d'orientation vers des structures adaptées : essentiellement vers un Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) en Ile-de-France, et à très petite échelle vers un Centre d'Accueil et d'Orientation provincial pour 3 personnes très avancées dans leur demande d'asile.

Un bilan sanitaire a été réalisé à deux reprises par les équipes médicales du Samu.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes seuls en pré-demande d'asile, demandeurs d'asile ou ayant déjà le statut de réfugiés.

Public très jeune (seuls 25 avaient plus de 30 ans)

venu de 10 pays différents avec une majorité d'Afghans et de Soudanais.

■ **72 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS**

■ **2.928 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **72 PERSONNES HÉBERGÉES AU 19 JUIN**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Importante mobilisation de salariés volontaires du CASP qui sont intervenus à titre bénévole pour accueillir, accompagner, expliquer, organiser, traduire, divertir, etc.

► Avec l'appui de la Ville de Paris, dons de vêtements, prêts d'instruments de musique et accès au terrain de foot grâce à des représentants de parents d'élèves de l'école élémentaire adjacente.



Installation en urgence par des salariés bénévoles.

PÔLE UN PREMIER TOIT

Les 241 places du pôle "Un premier toit" accueillent des personnes isolées – hommes ou femmes, femmes enceintes – et des familles essentiellement monoparentales au sein de trois CHRS et un CHU situés dans Paris.

► **Les établissements proposent un accompagnement social global et personnalisé.**

► **L'année 2018 a été marquée par, d'une part, une vaste opération de transformation/relocalisation des établissements Bercy et Tillier (désormais L'Escale et Le Colibri) et, d'autre part, par la préparation du rattachement des établissements Crétet et Pouchet au pôle soutien parental.**

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

LE COLIBRI (EX-TILLIER)

11 rue Ramponeau - 75020 PARIS

L'ÉQUIPE : 10 salariés.

■ LES MISSIONS

Le CHRS a pour objectif principal d'accueillir, d'héberger, d'orienter et d'accompagner des personnes en situation de précarité en rupture d'hébergement. Dans ce but, l'équipe du CHRS propose aux personnes accueillies un accompagnement lié à l'insertion économique et sociale.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, femmes, couples ou familles monoparentales qui rencontrent des difficultés d'insertion dues à des parcours de vie difficiles. Personnes généralement fragilisées par des problématiques psychologiques ou des addictions.

12 enfants peuvent également être accueillis pendant le week-end et les vacances scolaires par leur parent.

■ 95 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

/ Dont 95 pour des actions renforcées.

■ 19.810 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 65 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 13 LOGEMENTS GÉRÉS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

► Le CHRS Tillier (accueil en collectif) est devenu le CHRS Le Colibri (accueil en diffus).

► 12 places réservées pour un parent seul accueillant son enfant de manière séquentielle le week-end et les vacances scolaires.

► Mutualisation des bureaux pour les équipes du CHRS Le Colibri et du CHU L'Escale (Paris 20^e).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **O**rientation des résidents de l'ex-CHRS Tillier (accueil en collectif) vers le CHRS Le Colibri (accueil en diffus).

■ **A**cquisition et ameublement de 13 appartements répartis dans Paris, la Seine-St-Denis et le Val-de-Marne.

L'ORGANISATION... d'une soirée de Noël festive : un dîner-buffet "spécialités créoles" et un concert à la Bellevilloise qui a réuni 40 résidents du CHRS Le Colibri et du CHU L'Escale.



Soirée de Noël festive.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

L'ESCALE (EX-BERCY)

4 rue Claude-Tillier - 75012 PARIS

L'ÉQUIPE : 17 salariés.

■ LES MISSIONS

Le CHU L'escale a pour objectif principal d'accueillir, d'héberger, d'orienter et d'accompagner des personnes en situation de précarité en rupture d'hébergement. Dans ce but, l'équipe du CHU propose aux personnes accueillies un accompagnement social personnalisé.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes accueillies au CHU L'escale sont uniquement des hommes isolés qui rencontrent des difficultés d'insertion dues à des parcours de vie difficiles. Ils sont généralement fragilisés par des problématiques psychologiques, des addictions ou des problèmes de régularisation de documents administratifs. De nombreuses personnes présentent également des troubles somatiques.

■ **75 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont **75 pour des actions renforcées**.

■ 23.387 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 62 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ **NB DE LOGEMENTS GÉRÉS : 2 appartements en diffus+ 1 immeuble en collectif**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Des conditions d'hébergement améliorées pour les résidents depuis le transfert du site des wagons de Bercy en juillet : sanitaires et douches individuels dans les chambres ; prestation petit-déjeuner et dîner inclus dans la prise en charge.

Néanmoins, l'architecture du nouveau site d'accueil implique pour la moitié des résidents de cohabiter en chambre partagée.

► Mutualisation des bureaux pour les équipes administratives et sociales du CHU L'Escale et du CHRS Le Colibri dans Paris 20^e.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

- Reprise par la SNCF du terrain et des locaux d'hébergement de l'ex-CHU Bercy entraînant une réorganisation globale en juillet 2018 :
 - transfert des résidents de l'ex-CHU Bercy vers le site de l'ex-CHRS Tillier ;
 - diminution de la capacité d'accueil de 73 places à 68 places ;
 - plan de sauvegarde de l'emploi sur les postes relevant de la filière logistique.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS) **CRETET**

7 rue Cretet - 75009 PARIS

L'ÉQUIPE : 13 salariés.

■ LES MISSIONS

Le CHRS a pour missions d'assurer l'accueil en hébergement temporaire et transitoire, le soutien, l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active, l'insertion sociale et professionnelle afin de permettre aux résidents d'atteindre leur propre projet de vie et de préparer l'accès au logement définitif.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Familles monoparentales, mères avec leur(s) enfant(s), de 1 à 3 enfants, du bébé à l'adolescent. Les femmes enceintes sont accueillies.

L'orientation du public est effectuée exclusivement par le SIAO. L'accueil inconditionnel est le fil conducteur des admissions ; il n'y a pas de condition exigée en matière de ressources et aucune sélection des publics.

■ 70 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS / Dont 70 pour des actions renforcées.

■ 19.684 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 57 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 26 CHAMBRES GÉRÉES

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ Accueil de 32 familles monoparentales avec 38 enfants.
- ▶ Accueil important d'un public migrant originaire du Maghreb et d'Afrique subsaharienne : 36 personnes sur les 57 hébergées.
- ▶ 8 personnes en situation irrégulière.
- ▶ Durée moyenne de séjour : 22 mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Ouverture du self le midi : un seul repas par jour était servi jusqu'à présent, le soir, en restauration collective de type self. Pour le déjeuner, deux fours micro-ondes permettaient aux familles de réchauffer des plats. Le public actuel, uniquement des familles, était en situation de grande précarité, avec peu ou pas de ressources. Un service de repas à midi en restauration collective a été proposé aux familles présentes. L'ouverture de ce self permet aux parents et aux enfants l'accès à une alimentation de base vitale.

■ Continuité de la laverie : l'installation en 2017 d'une machine à laver et d'un sèche-linge, mis à la disposition des familles, se révèle indispensable en 2018 avec l'accueil de familles totalement démunies.



L'événement d'un anniversaire.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

POUCHET

20 rue Pouchet - 75017 PARIS

L'ÉQUIPE : 8 salariés, 1 stagiaire.

■ **LES MISSIONS**

Le CHRS a pour missions d'assurer l'accueil en hébergement temporaire et transitoire, le soutien, l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active, l'insertion sociale et professionnelle afin de permettre aux résidents d'atteindre leur propre projet de vie et de préparer l'accès au logement définitif.

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI**

Parents : femmes et hommes majeurs ou couples majeurs, femmes enceintes.

Enfants : 2 maximum (de la naissance à l'adolescence).

Familles sans logement et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

■ **74 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS**

■ **17.396 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **45 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **23 chambres GÉRÉES**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ 80% de femmes en situation monoparentale.
- ▶ 8 ménages (7 familles et 1 personne) sur 13 sortis vers des logements sociaux.
- ▶ 49 demandes d'aides financière envoyées auprès de l'ASE du CASVP du 17^e arrondissement à Paris.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Depuis 2017, le CHRS nomme des interlocuteurs privilégiés, en plus de l'assistante sociale (qui reste bien entendu référente de l'accompagnement social global) pour faciliter l'intégration dans la structure et être un soutien dans l'accompagnement. Nous avons continué de développer les missions des interlocuteurs privilégiés en 2018. L'objectif est double : de son entrée à sa sortie, le résident aura le même interlocuteur pour les questions liées au séjour et l'intégration dans la structure. Par ailleurs, dans le cadre du projet personnalisé, l'interlocuteur privilégié peut venir en soutien de l'assistante sociale dans des domaines variés : accompagnement dans des démarches extérieures ; travail autour de l'hygiène ; rangement des papiers, appropriation de la chambre, etc.

PÔLE SANTÉ, LOGEMENT, AUTONOMIE

Le pôle Santé Logement Autonomie regroupe trois établissements collectifs (CHS : Centres d'hébergement de stabilisation) et une structure d'hébergement déployée sur des appartements en diffus.

► *Les 177 places du pôle accueillent des hommes et des femmes ayant souvent connu de longues périodes d'errance, parfois dans la rue. Vieillissant, souffrant parfois de pathologies somatiques et/ou psychiques, le public accueilli est souvent éloigné de l'emploi et du logement.*

► *L'accompagnement offre d'abord un cadre permettant de se poser, et porte sur l'accès au soin et à la santé, sur la reconstruction identitaire et l'inclusion sociale, avant de viser une sortie vers un logement autonome ou adapté.*

► *En 2018, le pôle a connu une dynamique constructive avec de nouveaux projets, des remises à plat de pratiques et une nouvelle transversalité.*

CENTRE D'HÉBERGEMENT DE STABILISATION (CHS)

SERVAN

52 rue Servan - 75011 PARIS

■ LES MISSIONS ET LE PUBLIC ACCUEILLI

Accueillir et héberger dans une dynamique d'accompagnement personnalisé, individuel et collectif, en vue d'une solution d'hébergement ou de logement adapté. La durée de l'accueil n'est pas limitée pour permettre aux personnes de se poser et de se reposer avant de se remobiliser. L'accompagnement psycho-social porte sur l'ouverture des droits, l'accès aux soins et à la santé, une insertion sociale à travers le réapprentissage des règles de vie collective, la responsabilisation et la participation à la vie du centre, et favorise l'émergence d'un projet de vie et de sortie de l'établissement vers un lieu de vie durable et adapté.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Femmes isolées de plus de 45 ans, souvent sortant d'errance, désocialisées et éloignées des dispositifs de droit commun. 60% ont plus de 60 ans et la doyenne est âgée de 92 ans.

Près de la moitié d'entre elles sont confrontées à la maladie. L'absence de ressources financières constitue un frein supplémentaire dans l'avancée de leur situation, tout en renforçant les liens de dépendance avec les prestations délivrées dans le centre.

■ **61 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 61 pour des actions renforcées.

■ **18.835 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **61 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **52 PLACES D'HÉBERGEMENT**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

► 23.725 repas distribués.

► Moyenne d'âge des résidentes : 63 ans.

L'ÉQUIPE : 14 salariés, 1 bénévole (22 heures), 1 stagiaire.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Dans le but de sensibiliser aux questions de santé, le CHS Servan, en collaboration étroite avec l'Atelier Santé Ville de Paris, développe depuis 2017 deux fois par an au sein même du centre, le concept d'un Forum Santé intitulé « Je prends soin de moi ».

Le 30 mai 2018, le forum avait pour thème "le bien-être" avec des ateliers de sophrologie, de réflexologie plantaire, d'initiation au yoga, animés par des intervenants de l'UNRPA et deux bénévoles. Un stand de la CPAM sensibilisait les personnes au bilan de santé. Le forum en novembre proposait une déclinaison des campagnes de vaccination et de prévention : "Mois sans tabac", "Octobre Rose".

15 personnes ont pu échanger sur les dépistages du cancer colorectal et du cancer du sein avec l'association pour le dépistage des cancers à Paris (ADECA-75).

19 personnes se sont fait vacciner contre la grippe par un médecin du Centre médico-social de Belleville et 8 personnes ont remis à jour leur vaccination.

Une socio-esthéticienne financée par la Fondation L'Oréal a proposé des séances d'automassage. Quant à l'association Culture en herbes, elle a fait découvrir les bienfaits des herbes aromatiques.

DES RESSOURCES POUR BIEN VIEILLIR... Le Fond d'Intervention Annuel (FIA) du CASP et un partenariat avec l'UNRPA ont permis depuis septembre de proposer, au sein même du centre, 10 ateliers de gymnastique douce et 7 séances de réflexologie plantaire, animés par des intervenants de l'UNRPA. Grâce à une subvention accordée par la Fondation L'Oréal dans le cadre de l'appel à projet 2018 "Beauty for a Better Life", une socio-esthéticienne intervient depuis la fin de l'année deux jours par mois. Son action redonne aux femmes le goût de prendre soin d'elles et restaure leur image par une redynamisation physique, sensorielle, émotionnelle et enfin sociale. Une sophrologue apporte également son concours bénévolement : elle a déjà animé 11 ateliers de relaxation sur le dernier semestre. Ces différentes interventions axées sur des techniques et des conseils pour prévenir ou retarder l'apparition des incapacités liées au vieillissement, s'articulent comme un outil dans l'accompagnement, de manière à améliorer le quotidien et soutenir la participation des personnes en favorisant notamment la confiance en soi, souvent altérée par le grand âge et la dépendance. En 2019, d'autres actions viendront renforcer ce dispositif qui cherche à mobiliser « des ressources pour bien vieillir », l'enjeu étant de construire des passerelles avec les secteurs de la gérontologie, pour mieux faire évoluer l'accompagnement et l'offre de services aux besoins des personnes âgées accueillies en centre d'hébergement.



Atelier "bien-être" avec la socio-esthéticienne.

CENTRE D'HÉBERGEMENT DE STABILISATION (CHS)

MASSÉNA

19bis avenue Pierre-Sémard -
94200 IVRY-SUR-SEINE

■ LES MISSIONS ET LE PUBLIC ACCUEILLI

Le CHS Masséna a pour mission d'accueillir et d'héberger des hommes isolés et leur permettre de bénéficier d'un accompagnement social, global avec l'ouverture de droits communs, l'accès au logement, à l'insertion professionnelle et aux soins.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés de plus de 40 ans, désocialisés, éloignés des dispositifs de droits communs, ainsi que des hommes isolés en situation irrégulière ou dans une démarche de régularisation administrative.

Les candidatures sont adressées par le SIAO insertion et le SIAO Urgence. Les admissions via le SIAO Insertion sont faites sur la base de l'évaluation sociale en fonction de critères portant sur l'âge, le degré de désocialisation et d'autonomie de la personne.

■ **70 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 70 pour des actions renforcées.

■ **19.637 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **51 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **51 PLACES D'HÉBERGEMENT**

L'ÉQUIPE : 13 salariés, 1 bénévole (78 heures).

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► 38 personnes ont participé à l'atelier jardin piloté par l'association Culture en Herbes et financé par le FIA. Ce temps d'activité est un espace de socialisation qui vise à remobiliser les personnes, leur permettre de reprendre confiance en elles, de sortir de l'exclusion ; ces éléments constituent un réel apport en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle

► 49% des sorties se sont faites vers des dispositifs d'hébergement ou de logement en autonomie (maison relais, résidence sociale, dispositif diffus...) ce qui permet aux hommes de franchir une étape supplémentaire dans leur parcours d'insertion, s'éloignant davantage de la rue et de l'hébergement d'urgence.

► 42% des personnes hébergées sont suivies par l'Aide médico-psychologique (AMP) qui répond à une appréhension face au vieillissement des personnes accueillies et le risque de dépendance. L'AMP est venue en soutien de l'accompagnement médical du suivi social et a permis aux personnes accompagnées d'évoquer leur état de santé et de trouver un espace d'écoute.

CENTRE D'HÉBERGEMENT DE STABILISATION (CHS)

BARON-LE-ROY

51 rue Baron-le-Roy - 75012 PARIS

■ LES MISSIONS ET LE PUBLIC ACCUEILLI

La mission du CHS consiste à accueillir et héberger des hommes seuls majeurs dans une dynamique d'accompagnement social personnalisé, individuel et collectif. L'accompagnement vise l'ouverture des droits, l'accès au soin et à la santé, l'insertion sociale, l'accès à l'emploi pour certains, et à terme l'accès à un logement ou à un hébergement durable. Les longues périodes d'errance vécues par les hommes accueillis, dont certains ont connu la rue, amènent aussi un accompagnement sur les souffrances générées par l'exclusion sociale afin de favoriser un travail de reconstruction identitaire et l'émergence d'un projet de vie. Le temps du séjour n'est pas déterminé par avance afin de permettre une sortie durable de l'errance.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le CHS Baron Leroy accueille des hommes seuls, ayant

L'ÉQUIPE : 11 salariés.

connu un parcours d'errance, parfois très désocialisés, isolés et éloignés des dispositifs de droit commun et pouvant présenter de multiples problèmes de santé. Bien que la moyenne d'âge soit de 49 ans, la tranche d'âge la plus représentée se situe entre 36 et 45 ans. Des problèmes de santé majeurs (somatiques, psychiques, poly-addictions) sont très présents et représentent régulièrement un frein pour l'accès au logement, tout comme la précarité des situations administratives. Le CHS veille à maintenir une certaine hétérogénéité des situations dans un souci d'équilibre des problématiques en présence.

■ **61 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 42 pour des actions renforcées.

■ **18.615 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **48 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ 45 LOGEMENTS GÉRÉS

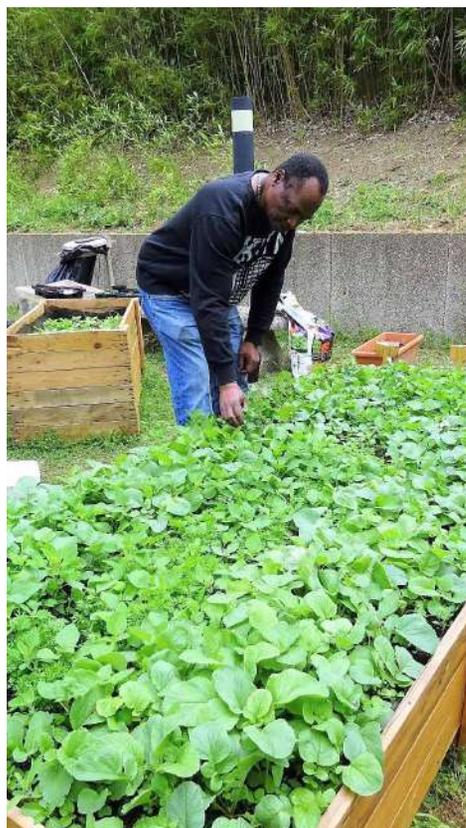
■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 26% des accueillis (16 personnes) ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- ▶ 39% (24 personnes) sont concernés par une consommation addictive.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ La gestion du service des repas a été réorganisée cette année afin de diminuer le gaspillage et réaliser des économies.

KEVIN AVAIT TOUT JUSTE 6 ANS... lorsqu'il a été placé en famille d'accueil en raison des violences qu'il vivait au sein de sa famille. A partir de là, son parcours ne sera qu'une succession de ruptures qui le conduiront, dès sa majorité, à une vie d'errance. Lorsqu'il a été accueilli au CHS Baron Le Roy, Kévin ne connaissait que la rue et les différentes institutions où il a vécu : les foyers de l'enfance, la prison, les centres d'hébergement. Aucun projet et une grande solitude. Il aura fallu un certain temps pour que Kévin trouve un sens à se mobiliser sur un projet de vie et que nous puissions enfin lui proposer d'intégrer une maison relais où il pourra, espérons-le, se reconstruire...



Atelier jardinage FIA.

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT EN DIFFUS

LOGÉTAPE

■ LES MISSIONS

Étape de transition avant l'aboutissement d'une solution durable, le dispositif Logétape a pour vocation de répondre à deux problématiques rencontrées dans les centres d'hébergement de stabilisation :

- Éviter de prolonger le séjour de personnes stabilisées pour une durée indéterminée dans un cadre de vie collective devenu inadapté pour elles.
- Permettre aux personnes installées dans l'errance et la précarité depuis de longues années de redécouvrir progressivement les différents aspects de la vie quotidienne dans un logement géré en toute indépendance.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

D'une capacité de 20 places réparties en 6 appartements, le dispositif Logétape accueille des hommes et des femmes hébergés dans les centres d'hébergement du pôle Santé autonomie et, à la marge, de certains CHU du CASP.

L'ÉQUIPE : 3 salariés.

Le fonctionnement de Logétape contribue à renforcer certains aspects de l'autonomie : le paiement mensuel de la participation financière ; l'entretien des espaces privés et collectifs du logement ; les achats et la confection de leurs repas ; ou encore la prise en charge de leur santé et leur insertion dans le quartier.

■ **26 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 26 pour des actions renforcées.

■ **6.553 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **26 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **6 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ 9 personnes sorties du dispositif vers un logement social.
- ▶ Moyenne d'âge des résident(e)s : 52 ans.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ L'activité en 2018 témoigne d'une nouvelle augmentation du nombre de sorties du dispositif Logétape : 9 personnes, dont 5 femmes et 4 hommes, ont pu accéder à un logement. 80% de ces personnes «sortantes» séjournèrent dans un des appartements de ce dispositif depuis moins de 2 ans. Leurs ressources financières au moment de leur accès à un logement provenaient d'une activité salariée pour 5 personnes, de la retraite pour 2 personnes et de minima sociaux pour 2 autres. Pour les personnes qui résident encore dans ce dispositif, la détention d'un titre de séjour précaire ou un niveau de ressources financières insuffisant constituent les principaux freins à la sortie vers un logement. Outre ces 9 sorties positives vers le logement, une résidente de Logétape a été réorientée vers le centre de stabilisation d'où elle venait, la ma-

ladie ayant contrecarré tout projet de sortie vers le logement pour le moment et rendu difficile les conditions de vie proposées par ce dispositif, en petit collectif et sans la présence d'un professionnel de la relation d'aide sur place.

■ En 2018 le dispositif Logétape a connu plusieurs réaménagements, le premier a concerné la réfection des appartements. Une dizaine de personnes hébergées dans ce dispositif ont participé sur la base du volontariat à des ateliers dans le but de repeindre les appartements avec l'aide de l'agent de maintenance. Une autre transformation concerne la répartition homme/femme : sur les six appartements, quatre sont désormais dédiés aux hommes et deux aux femmes, de manière à mieux répondre aux candidatures adressées par les centres de stabilisation du CASP qui disposent en majorité de places pour des hommes isolés.

PÔLE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'activité du pôle logement concerne 3 grands volets : l'activité sociale, l'activité de gestion locative et l'activité technique.

► *Le parc immobilier compte aujourd'hui 341 logements.*

► *Durant l'année 2018, le Pôle a accompagné 830 ménages, soit un total de 1.348 personnes.*

► *Avant leur prise en charge, les personnes étaient le plus souvent logées chez des tiers, sortaient de structures d'hébergement ou d'hôtels.*

► *133 relogements réalisés (80% à Paris, 20% en banlieue).*

SERVICE **ASLL**

(Accompagnement social lié au logement)

L'ÉQUIPE : 31 salariés, 1 bénévole, 1 stagiaire.

■ **Le Pôle Logement Accompagné** gère sous différents statuts, en résidence sociale comme en logements diffus, des logements d'insertion destinés à accueillir temporairement des personnes et des familles en difficulté, mal logées ou dépourvues de logement. Il effectue également l'accompagnement social de ménages dans le cadre de prestations de service auprès de sociétés immobilières.

A l'issue d'une prise en charge durant laquelle ils bénéficient d'un Accompagnement Social Lié au Logement, les ménages accèdent au logement durable ou sont orientés à leur sortie vers des dispositifs plus adaptés à leur situation.

Au total, ce sont 254 logements temporaires gérés par le pôle au sein de :

- 9 résidences sociales

- 66 logements diffus (baux emphytéotiques, baux associatifs, sous locations, propriétés, Louez Solidaire).

Le Pôle Logement accompagne par ailleurs 340 ménages sur 6 résidences sociales dans le cadre de prestations de service

■ **LES MISSIONS**

L'ASLL mobilise aujourd'hui 14 travailleurs sociaux qui, en lien avec les services de gestion locative et technique, accompagnent des ménages pris en charge au sein de résidences sociales (RS) ou logements diffus gérés par le CASP ou par des partenaires bailleurs tels que Adoma et Hénéo. L'ASLL a pour objectif de faciliter l'installation du ménage dans ce logement temporaire et de l'accompagner vers l'autonomie afin de le préparer à l'accès au logement pérenne dans les meilleures conditions.

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI**

Personnes isolées majoritairement, orientées par les réservataires (Ville, SIAO, etc.), tout ménage ayant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques, familles monoparentales souvent accompagnées d'enfants en bas âge.

Les personnes accueillies doivent avoir des ressources stables et être en capacité d'assumer les charges locatives.

Tranche d'âge la plus représentée : 26-49 ans.

Activité professionnelle (CDD, CDI, contrats aidés et personnes bénéficiaires de l'ARE) : 75% des ménages.

■ **NB DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS :**

714 ménages / Dont **450 pour des actions renforcées.**

■ **84.680 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **508 PERSONNES LOGÉES AU 31-12**

■ **254 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

► 714 ménages accompagnés.

► 133 ménages relogés durablement (44% ACD, 35% DALO, 19% Action Logement, 2% parc privé).

► Durée moyenne de séjour : 40 mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Nombre important et en augmentation de ménages relogés dans du logement durable de droit commun (133, soit +12% par rapport à 2017).**

■ **Mise en place de différents outils, procédures et groupes de travail permettant pour chaque activité (sociale, technique et de gestion locative) une plus grande visibilité sur les réalisations, une meilleure évaluation des besoins comme des conduites à tenir en cas d'évènements spécifiques.**

■ **Réunions d'informations collectives sur le thème du logement à destination de toutes les personnes accompagnées au titre de l'ASLL autour de thèmes complémentaires : « les clefs du relogement », « j'ai obtenu mon logement », « mieux vivre dans son logement », « sortie en banlieue ».**

■ **Les actions transversales.** Elles ont visé la mutualisation des moyens entre le Pole Logement et le Pole Insertion par l'activité économique ; cette mutualisation a permis l'implantation de CIP au sein de plusieurs résidences sociales. C'est ainsi qu'une trentaine de ménages relevant de ces dispositifs ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de leur insertion professionnelle.

■ **DALO :** L'implication de 6 travailleurs sociaux qui siègent à la Commission de Médiation de Paris, participent aux groupes de travail et Comité de veille.

■ **Le parc locatif s'est enrichi de 2 nouveaux logements**

■ **Préparation de la prise en gestion de la Résidence Sociale Championnet (75018) par le Pôle Logement et suivi du projet Résidence Sociale VERON (75018).**

MAISONS RELAIS

L'ÉQUIPE : 19 salariés, 2 stagiaires.

■ **Les 3 structures – Servan, Baron-le-Roy et Polonceau – comptent au total 87 logements pouvant accueillir durablement des personnes isolées ayant connu des périodes d'errance et/ou en situation de grande précarité sociale et personnelle. Ce mode d'habitat offre aux occupants un logement autonome ainsi qu'un accompagnement personnalisé et collectif favorisant le lien social. Toutes les personnes accueillies disposent d'un logement personnel. Elles sont en possession d'un titre d'occupation et s'acquittent d'un loyer**

■ LES MISSIONS

Proposer un logement durable adapté :

- Investissement du logement,
- Favoriser le lien social,
- Accompagnement administratif,
- Favoriser au mieux l'autonomie,
- Développer le partenariat nécessaire sur les problématiques et thématiques ciblées (santé, lien social interne et externe, culture, logement)...

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Public mixte. Majeurs isolés ayant connu, pour beaucoup, des situations de ruptures dans leur parcours de vie. Les personnes sont orientées par les réservataires (Ville, SIAO). Ce sont en majorité des hommes (75%). La moyenne d'âge est de 57 ans. 6% disposent d'une activité professionnelle. Durant l'année, 4 ménages ont été relogés.

■ **94 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 94 pour des actions renforcées.

■ **31.755 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **87 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **87 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► En maison relais, l'accompagnement est très en proximité des personnes accueillies, davantage centré autour de l'animation et des actions collectives, à l'apprentissage du savoir habiter, à l'accompagnement et au soutien relatifs aux démarches liées aux questions de santé.

► 37% des résidents sont en situation de santé mentale fragilisée et suivis en externe.

► 35% du temps est dédié au collectif par le biais d'ateliers (cuisine, jardinage, travail du bois, dessins, art thérapie...).

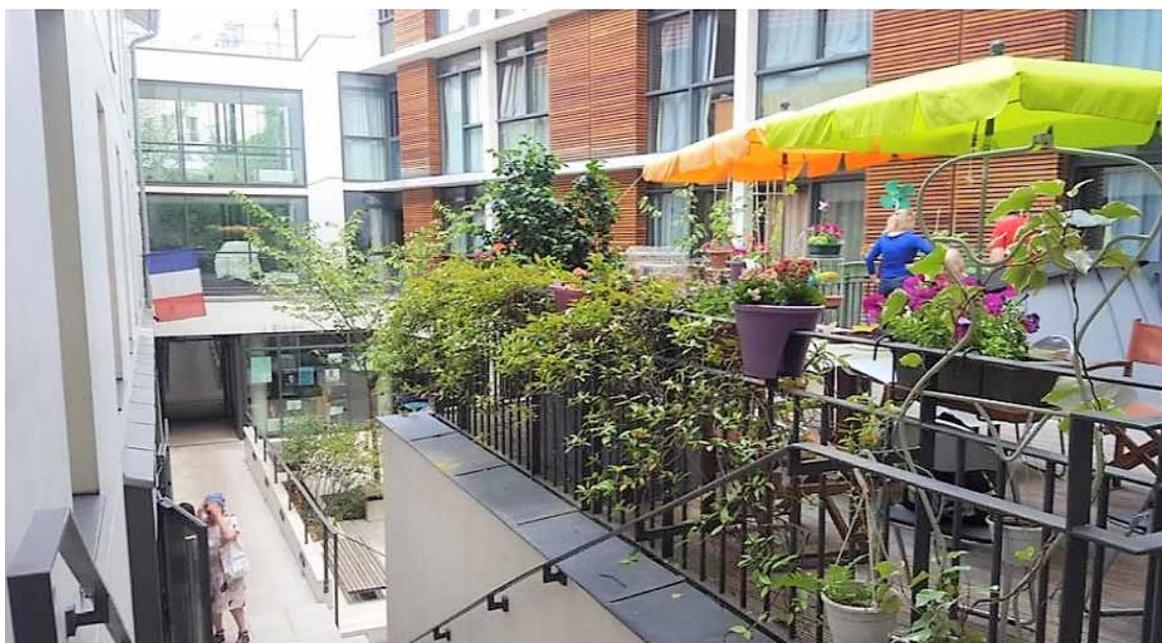
**LES FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE**

■ 4 relogements réalisés au cours de l'année

■ Les équipes du Pôle Logement et du Pôle Santé ont mené des actions communes auprès des publics suivis, mutualisé leurs moyens et intensifié leur partenariat sur les questions liées aux orientations/relogements en maisons relais et résidences sociales du CASP

■ Mise en place de notes de cadrage et de procédures permettant aux équipes une plus grande visibilité sur les réalisations, une meilleure évaluation des besoins, des actions à mener comme des conduites à tenir en cas d'évènements spécifiques.

■ Actions de formation sur les questions liées à la santé, développement du réseau. Travail sur la problématique de santé accentuée par le vieillissement difficile d'une partie de la population (addiction, santé mentale, pathologies plurielles, la fragilisation globale de la santé suite à des parcours d'errance et/ou incuries,...), les troubles de jouissance et de cohabitation, le décès en institution



Terrasse de la maison relais Servan.

ACCÈS À LA VIE SOCIALE

PÔLE PARCOURS SOCIAL & PROFESSIONNEL

Le Pôle Parcours Social et Professionnel, créé en mars 2018, regroupe des structures différentes et assure des prestations très variées.

Cependant, les problématiques posées par son public sont souvent identiques (santé fragile, précarité matérielle, endettement, recherche d'un toit, solitude, rupture familiale, longue inactivité professionnelle, intégration suite à un parcours migratoire...).

► *Ses missions s'étendent de l'humanitaire avec La Maison dans la rue, en passant par l'accès aux droits avec le Service d'Accueil et de Domiciliation, par l'accompagnement social et professionnel avec les Services RSA et Emploi, et par l'hébergement avec le CHRS SARAH et le CHU-CHRS ARAPEJ 75, jusqu'à l'obtention d'un logement.*

► *Son activité est portée par 30 bénévoles, des services civiques, des stagiaires et 55 salariés.*

► *Tout l'enjeu du Pôle repose sur le maintien de la qualité du service rendu, avec des moyens financiers à la baisse, ou non révisés d'année en année, ce qui le met lui-même dans une grande précarité. Cette tendance l'oblige à faire preuve d'un esprit créatif, de transversalité par la mutualisation d'activités et de postes. Une réflexion impliquant les cadres et des membres des équipes va s'engager au 1^{er} semestre 2019 pour aller plus loin dans cette démarche.*

SERVICE **RSA**

Antenne Est : 14 rue de Rambervillers - Paris 12^e

Antenne Sud : 70-76 rue Brillat-Savarin - Paris 13^e

L'ÉQUIPE :

23 salariés, 5 stagiaires.

■ LES MISSIONS

Accompagner les bénéficiaires du RSA parisiens dans leur insertion sociale et professionnelle par le biais d'entretiens individuels avec les travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnelle, d'ateliers (permanence emploi, FLE, atelier numérique) et d'actions collectives : sorties, groupe Namasté (groupe d'allocataires du RSA mobilisés pour réaliser un projet à caractère convivial ou culturel), projet FIA, permanences Cultures du Cœur...

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Allocataires parisiens du RSA de plus de 45 ans et/ou dans le dispositif depuis plus de 3 ans ; familles avec enfant(s) et personnes sans domicile stable et/ou désocialisées, orientés par les sept Espaces Parisiens pour l'Insertion.

■ 1.706 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS / Dont 1.706 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► Parmi les 1.608 ménages accompagnés (soit 1.706 adultes), 530 nouveaux dossiers nous ont été orientés en 2018.

► 410 sorties de notre file active dont 31% vers l'emploi (CDI, CDD, Intérim, IAE, création d'entreprise).

► 6.214 entretiens réalisés avec des professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, psychologues) et élaboration de 984 contrats d'engagement réciproque afin de réinscrire la personne dans une logique de parcours d'insertion et lui permettre de s'appuyer sur un support pour baliser son projet social et/ou professionnel.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Dans le cadre du projet FIA sur la réalisation d'un séjour citoyen, 12 personnes accompagnées de trois travailleurs sociaux se sont rendues deux jours à Strasbourg au mois de décembre.

■ Mise en place de groupes de travail avec les professionnels de l'accompagnement (TS, CIP) en vue de préparer la réponse au futur appel d'offre (2020-2023).

■ Intervention bimensuelle d'UNIR 75 pour évaluer l'impact des problèmes de santé sur l'accès à l'emploi des personnes suivies.

SERVICE EMPLOI

20 rue Santerre - 75012 PARIS

L'ÉQUIPE : 9 salariés, 6 bénévoles
(1.166 heures).

■ LES MISSIONS

Accompagner les personnes à élaborer un projet professionnel cohérent, jalonné d'étapes (formation linguistique, remise à niveau, formation qualifiante et diplômante) pour trouver un emploi durable. Le conseiller à l'insertion professionnelle engage un travail prioritaire avec la personne sur la reprise de la confiance en soi. L'intervention commence par l'élaboration du diagnostic de la situation professionnelle, puis engage celui du projet professionnel jusqu'à la recherche active d'emploi. L'intervention est individualisée avec des phases d'ateliers en collectif.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le service Emploi intervient pour les personnes accueillies par les structures du CASP mais également dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) depuis janvier 2013.

■ 694 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

/ Dont 694 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 406 femmes accompagnées contre 288 hommes, soit 59%.
- ▶ 43 % de personnes en insertion professionnelle (emploi, formation qualifiante, création d'entreprise).
- ▶ 5.451 rendez-vous réalisés pour 6.044 proposés, soit 90%.

MADAME T., 35 ANS... ... en France depuis 2010, est demandeuse d'emploi depuis 2015. Restée plusieurs années sans papiers, elle est régularisée en 2015. Elle est hébergée en hôtel grâce au 115 puis au CHRS Églantine et accède à un logement temporaire via Habitat et humanisme. Elle élève seule ses deux enfants en bas âge. À son entrée dans le dispositif PLIE elle était bénéficiaire du RSA. Sans qualification ni expérience professionnelle en France.

Étapes de son parcours : 1. À son entrée dans le PLIE nous avons élaboré et validé son projet professionnel : elle souhaite devenir Aide auxiliaire en puériculture. 2. Elle intègre un chantier d'insertion qualifiant Aide auxiliaire en puériculture de 18 mois qui lui permet de signer un CDD de 18 mois 26h/semaine et d'obtenir une qualification professionnelle CAP AEPE. 3. Elle obtient un logement temporaire en "Louer Solidaire" (Habitat et humanisme). 4. Initiation à Windows avec les Cours municipaux d'adultes (CMA), préparation à l'entretien d'embauche. 5. CDD de remplacement. 6. CDI temps plein en qualité d'Aide auxiliaire en puériculture avec La Maison Bleue. 7. Demande de relogement en cours via son assistante sociale d'Habitat et humanisme.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ La création d'un 7^e poste de référent Parcours PLIE pour le service Emploi, avec une intervention pour ce dispositif sur cinq arrondissements de Paris (12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e). L'arrivée également de deux nouveaux bénévoles au sein du service pour les ateliers de Français langue étrangère (FLE) et d'informatique.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

SARAH

20 rue Santerre - 75012 PARIS

L'ÉQUIPE : 11 salariés.

■ LES MISSIONS

Hébergement et accompagnement social global d'un public dit "généraliste". L'hébergement est mixte : en hôtel à Paris et proche banlieue, et en appartement partagé. L'accompagnement socio-professionnel est réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux et d'une conseillère en insertion professionnelle. L'objectif vise à recouvrer l'autonomie, aussi bien sociale que professionnelle et permettre ainsi une orientation vers des dispositifs d'hébergement ou de logement pérenne.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Personnes isolées avec ou sans enfant, ou couple, en situation de précarité issues de structures d'urgence, de la rue ou en errance résidentielle.

- 73% d'hommes / 27% de femmes.
- 84% personnes isolées / 10% couples / 2% familles monoparentales
- 4% couples avec un enfant.
- Âge moyen : 42 ans.
- 37% en activité professionnelle.
- Moyenne de séjour supérieure à 18 mois pour 42 ménages.

■ **98 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont **84** pour des actions renforcées.

■ **25.482 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **70 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **65 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ Taux de rotation 2018 en forte baisse : 16,66% de sorties au lieu de 42% en 2017. Les personnes accueillies ont bénéficié de moins de proposition de logement que les années passées.
- ▶ - 3 familles relogées sur du logement définitif (social et privé),
- 1 personne sortie pour une résidence sociale,
- 4 personnes sorties avec des fins de prise en charge (dont 2 avec une durée de séjour supérieure à 35 mois).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Le rapprochement** du CHRS Arapej 75 avec le CHRS SARAH en juillet. L'équipe Arapej s'est installée dans les locaux de la rue Santerre. Afin d'accueillir au mieux la nouvelle équipe sociale, des travaux d'aménagement ont été effectués pour son installation mais aussi pour l'accueil des usagers de l'Arapej 75 dans de bonnes conditions (bureaux d'entretiens...). Un travail en équipe a permis aux 2 services de mettre en place des procédures d'accompagnement et travailler à l'uniformisation des outils de la loi 2002-2 (contrat de séjour, avenant, etc.).

■ **Le déploiement** – qui se poursuivra en 2019 – de nouvelles modalités d'hébergement pour le CHRS SARAH avec la captation de 2 logements (4 places).

■ **Plusieurs sorties culturelles** proposées aux accueillis – Institut du Monde arabe (pour 43 accueillis), musée de l'Immigration, Radio-France, ménagerie du Jardin des plantes – et une activité inter-service dans le cadre du FIA : découvrir un quartier de Paris sous forme d'énigmes à résoudre. Ces moments, toujours appréciés par notre public, lui permettent de sortir de son quotidien, d'aller à la rencontre des autres, de vivre des moments de partage, de découvrir des lieux d'intérêt culturel. Une autre relation s'installe entre professionnel et accueilli, qui permet parfois de voir différemment son travailleur social hors du cadre dans lequel il est missionné et contribue à créer un lien de confiance.

M. G. A VÉCU ET TRAVAILLÉ AU SÉNÉGAL...

... comme frigoriste climatiseur. En 2003, il a dû quitter son pays et a vécu au Mali, en Gambie et en Mauritanie avant d'arriver en France en 2014. Reconnu réfugié en 2015, M. G. intègre d'abord le CHU Bercy, puis le SARAH en 2016. Très vite, il se mobilise pour ses démarches. Après avoir ouvert tous ses droits (CMU, ARE, Impôts), il a d'abord validé en 2017 un titre professionnel Technicien de maintenance en chauffage climatique avec le GRETA.

Un travail de remobilisation dans les recherches d'emploi a été d'abord nécessaire (période d'inactivité importante) autant que la valorisation du « savoir-être » en entreprise.

Les sollicitations se font souvent dans l'urgence (demande de justificatif de pôle emploi, CV à actualiser...) et les entretiens avec la CIPro sont irréguliers, avec peu de visibilité sur les démarches effectuées. Néanmoins, les échanges ainsi que les ateliers emplois lui ont permis de mieux décrypter les exigences professionnelles et ainsi cibler ses candidatures.

Ainsi, après une période de recherche laborieuse, M. G. effectue depuis mars 2018 des missions comme technicien de maintenance avec Novemploi. Il s'est même vu proposé récemment un CDD de 2 mois. Il priorise aujourd'hui l'obtention du permis B via le Pôle Emploi pour parvenir à une embauche pérenne. Même si un travail sur l'autonomie reste nécessaire pour développer ses capacités à réaliser ses démarches

seul et améliorer sa gestion de budget, son évolution montre tout l'intérêt d'un accompagnement en CHRS. M. G. s'est vu proposé 2 offres de logement (en juin 2018 et novembre 2018) mais, chaque fois, sa candidature n'a pas été retenue. Les ressources sont encore trop faibles et peu pérennes. Une sortie logement est probable en 2019.



Sortie à l'Institut du Monde arabe.

CHRS / CHU

ARAPEJ 75 - SARAH

20 rue Santerre - 75012 PARIS

■ LES MISSIONS

Accueillir, héberger et réaliser un accompagnement global d'un public placé sous mesure de justice ou sortant de détention depuis moins de 6 mois. L'accompagnement vise l'insertion et l'autonomie des personnes accueillies.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Femme ou homme isolés, accueillis à leur sortie de détention ou dans les 6 mois, ou faisant l'objet d'une mesure de justice (Travail d'intérêt général, sursis mise à l'épreuve, libération conditionnelle, etc.). Ce public, présentant souvent plusieurs problématiques (dépendance, troubles psychiatriques, violence, etc.)

L'ÉQUIPE : 10 salariés.

à la particularité d'être sans cesse dans la transgression et de "tester" la règle. Le travail d'accompagnement nécessite d'amener la personne accueillie à veiller au respect du cadre, à l'accompagner dans la levée des freins à l'autonomie et à l'insertion afin de préparer la sortie du CHRS.

■ 29 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS /

Dont 29 pour des actions renforcées.

■ 7.226 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 19 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 20 LOGEMENTS GÉRÉS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ 40% des personnes accueillies sont sortantes de détention pour le CHRS et 22% pour le CHU.

▶ 40% ont une problématique de dépendance.

▶ Sortie logement : 20%.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Le rapprochement des 2 équipes Arapej 75 et SARAH, concrétisé par un emménagement au sein des mêmes locaux rue Santerre a nécessité un accompagnement au changement et a permis d'insuffler une nouvelle dynamique d'équipe.

■ En ce qui concerne les personnes accueillies, une femme a été admise au sein du CHU, qui jusqu'alors comptabilisait dans ses rangs un public masculin. Les femmes ne représentent que 3% de la population accompagnée.

LE TRAVAIL DE RAPPROCHEMENT... engagé avec le CHRS SARAH a permis d'engager la réflexion sur la mise en commun des procédures portant sur l'accompagnement et l'uniformisation des outils. Cette démarche de projet a favorisé la mutualisation des pratiques et l'amélioration des outils de la loi 2002 comme le contrat de séjour.

SERVICE

ACCUEIL-DOMICILIATION

20 rue Santerre - 75012 PARIS

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 6 bénévoles (1.010 heures), 1 stagiaire.

■ LES MISSIONS

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations comme l'Aide médicale État (AME) ou la CMU, faire des démarches auprès de la Préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour, l'ouverture d'un compte postal ou bancaire, une demande d'instruction du RSA ou de tous minima sociaux, etc. Ce service apporte sa contribution au travail d'accompagnement social et va faciliter l'insertion du public.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

- Tout public : hommes (62%), femmes (38%) / isolés (84%) / couples (10%) / femmes seules avec enfants (2%) / couple avec 1 enfant (4%).

- Âge moyen : 43 ans / - Originaires de : France (20%) / d'Europe (6%) / hors d'Europe (74%).

■ **PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS :**
1.505 domiciliés + 728 demandes non prises en charge / Dont 1.505 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ 26.800 passages à l'accueil (distribution du courrier) soit 103 passages/jour en moyenne (en légère baisse par rapport à 2017). Les bénéficiaires ont la possibilité de vérifier sur une application numérique, dom@web, l'arrivée de leur courrier.

▶ 66.516 connexions ont été ainsi enregistrées sur dom@web, chiffre en nette augmentation par rapport en 2017. En évitant aux personnes des déplacements inutiles, cet outil fait preuve de son utilité.

▶ 34.840 courriers enregistrés, soit 134/jour en moyenne. Une légère baisse par rapport à 2017 qui peut s'expliquer par la dématérialisation généralisée de la plupart des actes administratifs.

▶ 377 nouvelles domiciliations en 2018 : 77% en interne et 23% en externe (réouverture des domiciliations en externe : hôpitaux, CASVP, Samu social, associations...). Soit une dizaine de domiciliations par semaine. La file active en 2018 est sensiblement identique à l'année précédente.

Le service enregistre et domicilie également des personnes qui viennent directement au guichet.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ L'année 2018 a été marquée par l'arrivée de nouveaux collègues au mois de juillet. En effet, avec le rapprochement des CHRS Arapej 75 et CHRS SARAH de la rue Santerre, une nouvelle équipe pluridisciplinaire s'est installée dans les locaux. Nous accueillons et orientons un nouveau public, sous-main de justice, vers nos collègues.

ESPACE SOLIDARITÉ INSERTION (ESI)

LA MAISON DANS LA RUE

18 rue de Picpus - 75012 PARIS

L'ÉQUIPE : 10 salariés, 20 bénévoles
(1.143 heures), 7 Volontaires
Service civique.

■ LES MISSIONS

Accueillir et accompagner des personnes, souvent fortement désocialisées, dans la reconstruction de leur identité et de leur projet, avec à terme la possibilité de les orienter vers les services de droit commun. L'ESI propose des prestations - sociales, sanitaires, médicales, culturelles et sportives, adaptées aux besoins des personnes reçues..

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

La Maison dans la rue reçoit des hommes et des femmes de plus de 18 ans, sans enfants, à la rue ou hébergés dans de centres fermés la journée.

■ 2.317 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS /

Dont 1.246 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 2.317 personnes accueillies pour 37.189 passages.
- ▶ 401 personnes ont participé à 1.954 activités.
- ▶ 40 personnes reçues en entretien par la juriste de Droit d'urgence.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Kit Hygiène** : La grande précarité en France est en augmentation depuis plusieurs années. Grâce aux votes des Parisiens, le budget participatif édition 2016 a permis la distribution de plus de plus de 30.000 kits d'hygiène aux hommes et aux femmes sans abri pour répondre ainsi à un besoin fondamental : se tenir «propre». Dans ces kits : rasoirs, mousse à raser, brosse à dents, dentifrice, préservatifs, peigne, shampoing, déodorant, coupe-ongle, pansement, etc., pour les hommes. Pour les femmes : rasoirs, brosse à dents, dentifrice, préservatifs, brosse, shampoing 2 en 1, déodorant, coupe ongle, pansement, crème hydratante, mouchoir, et protections périodiques. L'ESI a reçu 1.500 trousse (1.300 trousse pour les hommes et 200 pour les femmes) qui ont été distribuées tout au long de l'année aux personnes ne pouvant accéder à nos douches. Ainsi, quand nous n'avons plus de places disponibles, les personnes sont orientées vers les bains douche parisiens. Cela permet aussi à celles qui dorment à la rue de faire une toilette rapide avec les produits fournis. Cette distribution est encore possible pour l'année 2019, et un comité a été constitué à la demande de la Mairie de Paris pour pérenniser ce projet.

■ **Gymnase de Picpus** : La Maison dans la rue ayant un lien étroit avec la mairie du 12^e, le chargé de mission Solidarité nous a affecté un créneau au gymnase de la rue de Picpus depuis le début de l'année 2018. Le moniteur éducateur de l'ESI a proposé aux accueillis de faire du foot sur ce terrain le vendredi après-midi où, à chaque séance, 5 à 6 personnes se retrouvent pour s'entraîner. Nous avons proposé pour 2019 à deux animateurs de l'Escale et du Colibri (pôle Hébergement d'Urgence/Insertion et dispositifs innovants) de participer à ces séances.



Le Projet "Become" avec des collégiens.

L'ESPACE SOLIDARITÉ INSERTION...

... est confronté depuis plusieurs années à une augmentation constante de la fréquentation de personnes atteintes de troubles psychiatriques plus ou moins sévères. Sur plusieurs années, l'équipe a été formée, dans le cadre du plan de formation, à «accompagner les personnes en souffrance psychologique» et «comprendre et décrypter la violence des personnes à la rue». Nous travaillons tous les lundis matin avec l'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) sur des situations qui nécessitent un regard croisé et demandent une attention particulière. Grâce à sa connaissance du milieu psychiatrique parisien, l'EMPP nous apporte une aide très précieuse. Mais parfois l'état des personnes ne nous permet pas de travailler dans la sérénité et elles refusent l'accompagnement mis à disposition. Au vu de la fréquence observée des violences dont sont victimes les personnes sans logement, et particulièrement celles souffrant de troubles psychiatriques, il est important de rendre visible leur vulnérabilité et l'importance des violences commises à leur égard. De nom-

breuses personnes qui se présentent à l'ESI et dont nous parlons lors de nos réunions avec l'EMPP, se révèlent être en rupture de soins. Une des solutions pour mieux accompagner serait de renforcer les relations entre les intervenants sociaux et les équipes des CMP grâce au développement de tiers accompagnants, personnes permettant de faire l'intermédiaire entre nos deux services avec l'accueilli au centre (accompagnement, lien entre la personne et le CMP, entre la personne et l'ESI, entre le CMP et l'ESI). Autre piste qui relève des politiques publiques : proposer des lieux d'accueil et d'hébergement sans condition d'entrée et de sortie permettant d'apporter un soutien psychologique et de renouer avec le soin avec du personnel qualifié. Sur la question des personnes présentant des addictions, nous avons mis en place un atelier avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA). Par les jeux, les discussions, les informations, il s'agit d'inciter les personnes à pousser la porte des centres de soins et d'accompagnement en addictologie.

PÔLE SOUTIEN PARENTAL

Le Pôle Soutien Parental accueille des familles monoparentales en CHU, CHRS collectif, semi-collectif et en diffus.

► *Au 31.12.2018, le pôle comptait 5 établissements, dont 2 (les CHRS Cretet et Pouchet) ont intégré progressivement le pôle en juin.*

► *Ces 2 CHRS sont concernés par une démarche d'évaluation externe, début 2020, conformément à la législation en vigueur.*

► *2018 a ainsi été une année de transition et de préparation du pôle aux enjeux de taille qui l'attendent en 2020.*

MAISON D'ACCUEIL

ÉGLANTINE / service Urgence

21 rue Salneuve - 75017 PARIS

L'ÉQUIPE : 4 salariés.

■ LES MISSIONS

Le service Urgence permet aux femmes accueillies une mise à l'abri pendant les derniers mois de la grossesse et les premiers mois de l'enfant avec un accompagnement social et paramédical adaptés, offrant ainsi un lieu de vie alternatif à l'hébergement à l'hôtel, avec des prises en charge individuelles et collectives.

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

L'accueil est immédiat et inconditionnel pour toute femme enceinte, quelle que soit sa situation administrative. Le service Urgence pourvoit aux besoins essentiels des personnes accueillies (alimentation, hygiène, soins) en plus de l'accompagnement social qu'il met en place. Le séjour peut durer aussi longtemps qu'une solution durable et adaptée n'est pas trouvée.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Femmes seules enceintes à partir du 7^e mois de grossesse jusqu'aux 3 mois de l'enfant. / Orientation exclusive du SIAO Urgence de Paris.

■ **60 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 60 pour des actions renforcées.

■ **19.136 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **60 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **30 CHAMBRES GÉRÉES (60 places)**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► En 2018, un travail de communication et de rencontre a permis de retravailler différemment avec le SIAO Urgence de Paris qui a proposé plus d'orientations impulsées par l'équipe sociale. Un travail de proximité avec le SIAO Urgence a permis de revenir sur l'année à l'agrément et ainsi d'accueillir des femmes seules enceintes à partir du 7^e mois de grossesse jusqu'aux 3 mois de leur enfant. Ce travail s'est poursuivi en 2018 et continuera en 2019.

► L'agrément du dispositif Urgence prévoit un accueil des femmes enceintes de 7 mois jusqu'aux 3 mois de l'enfant, soit un séjour théorique de 6 mois.

Cette prise en charge vise avant tout à permettre à l'enfant de naître dans de bonnes conditions et à sa mère de vivre cet événement de la façon la plus satisfaisante possible.

La genèse des situations révèle des conditions socio-économiques difficiles, l'isolement, les crises familiales, les traumatismes et séparation précoce dans l'enfance, une grossesse pas toujours suivie comme il serait souhaitable. La nécessité des prises en charge globales prend tout son sens au sein du dispositif en mettant en étroite intrication les problématiques sanitaires et sociales pour ces mères enceintes et en difficulté. Nous savons bien que la précarité est associée à un suivi médiocre ou nul des grossesses corrélé à des risques.

Il vise en premier lieu à donner toutes les informations nécessaires et les connaissances utiles sur les res-

sources et les partenaires extérieurs. Il permet de faire un état des lieux de la situation administrative et d'engager le cas échéant, des démarches d'ouverture de droits, d'aide et de régularisation. Il est étayé par un soutien à la périnatalité.

► Un soutien et un accompagnement à la vie quotidienne : il s'agit de leur offrir des réponses de première nécessité, une prestation repas adaptée et un habitat de qualité. Une attention particulière est portée à ce public, dont les parcours peuvent être marqués par l'errance, la violence, des ruptures. Un accompagnement sur l'organisation administrative française (ouverture des droits) et sur les premiers repères culturels est déployé.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ **Des aménagements** ont été apportés en cours

d'année :

- L'ancienne salle de jeux est occupée par le bureau des TS ; l'ancien bureau TS est désormais le bureau des gouvernantes ; le bureau-cuisine est transformé en salle de jeux.

Cette nouvelle disposition a permis aux travailleurs sociaux d'accueillir les résidentes dans un nouveau bureau plus spacieux et fonctionnel.

■ **Les bureaux** des travailleurs sociaux ainsi qu'une salle de jeux au rez-de-chaussée sont des espaces ouverts accessibles aux demandes et besoins des familles.

► Un soutien à la périnatalité et à la parentalité avec des actions de prévention autour de l'enfant et un accompagnement dans le lien mère-enfant : mesures de prévention et d'accompagnement auprès des mères pouvant se trouver en difficulté en tant que parent. Les questions liées au soutien à la parentalité occupent une place importante dans les réflexions de l'équipe à travers un travail de supervision, des formations, des colloques, des bases documentaires, etc. L'équipe s'efforce de construire une action attentive aux situations vécues par des enfants tout en reconnaissant le rôle parental exercé de manière singulière par la mère et auquel l'équipe ne doit jamais se substituer.

Ces lieux participent à la dynamique du bien-vivre ensemble et permettent d'entretenir des liens au sein de la maison.

■ **Salle de jeux** : un espace est aménagé pour les enfants de l'établissement. Ouvert sur les horaires des professionnelles présentes, il permet aux enfants de jouer pendant que les mères sont en entretien avec l'assistante sociale, favorisant ainsi la parole plus ou moins libre à cette dernière.

Cet espace représente également un sas de fin de journée où les familles se croisent et échangent avant les occupations du quotidien.

■ **La Bulle d'air dans les murs** (*lire page 93*).

MAISON D'ACCUEIL

ÉGLANTINE / service Insertion

21 rue Salneuve - 75017 PARIS

■ LES MISSIONS

Établissement à caractère expérimental, la Maison d'accueil Églantine déploie depuis juin 2010 un projet singulier et atypique, dédié à l'accueil de femmes enceintes ou avec enfants en situation de précarité et sortant de l'hôtel. L'établissement propose ainsi un hébergement mixé entre l'accueil d'urgence de femmes enceintes et celui de femmes avec enfants dans une dynamique d'insertion.

Cofinancée par la DRIHL et la DASES, la Maison d'accueil participe en sus de ses missions d'hébergement et d'accompagnement social, à une mission de prévention, en amont de la protection de l'enfance, par des actions spécifiques de soutien à la périnatalité et à la parentalité.

L'ÉQUIPE : 37 salariés, 2 stagiaires.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Accueil inconditionnel de femmes seules avec enfants (de 1 à 4 ans).

■ **132 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS :**

■ **31.112 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **132 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **29 CHAMBRES GÉRÉES (88 places)**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

► 43 familles accueillies, soit 132 personnes dont 89 enfants.

► Dispositifs de sortie majoritaires : 33,6% logements temporaires + 26,6% logements définitifs.

► Durée moyenne de séjour des 15 familles sorties en 2018 : 25 mois.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ **Précarisation du public accueilli.** Le profil des résidentes arrivées en 2018 est plus proche de celui d'un service d'urgence. Ainsi, les perspectives de sorties sont éloignées et le travail d'insertion ne peut être amorcé qu'après stabilisation des situations (ouvertures de droits administratifs, santé...)

MAISON D'ACCUEIL **TRÉVISE / service Insertion**

12 cité Trévise -75009 PARIS

L'ÉQUIPE : 2 salariés.

■ **LES MISSIONS**

Le CASF définit uniquement les missions des CHRS, lesquels doivent assurer tout ou partie de celles « des établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse ».

À partir du moment où un travail sur l'autonomie personnelle et sociale de la personne est nécessaire, l'accueil inconditionnel en CHRS est inscrit dans la loi. Ce principe vise à ce que toute personne confrontée à de «graves difficultés, notamment économiques, fami-

liales, de logement, de santé ou d'insertion» puisse être admise dans un CHRS jusqu'à ce qu'elle puisse «accéder ou recouvrer son autonomie personnelle et sociale».

Orientées par le SIAO Insertion, notre objectif est donc d'assurer à des femmes avec enfants un accueil et un hébergement afin de travailler, d'orienter autour d'un accompagnement à la santé, à la parentalité, à l'accès aux droits, à l'insertion professionnelle requérant une situation régulière sur le territoire français.

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI**

Familles, exclusivement des mères avec un enfant dans un cadre d'hébergement semi-collectif et en capacité d'intégrer dans un délai court un logement autonome.

Orientation du public exclusivement par le SIAO Insertion. Accueil inconditionnel.

■ **38 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 38 pour des actions renforcées.

■ **13.456 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **38 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **18 LOGEMENTS GÉRÉS (36 places)**

■ **DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :**

- ▶ Accompagnement social et éducatif de 19 familles.
- ▶ Avant l'admission des familles au sein du dispositif, 58% des femmes ont eu un parcours dans les dispositifs d'urgence, notamment en CHU. 16% des ménages ont eu des hébergements en hôtel social particulièrement ceux du Samu social de Paris.



Le tournage à Trévise du film "Yao", du réalisateur Philippe Godeau.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Le cinéma français s'invite dans la résidence : la place Cité de Trévise ainsi que deux logements au sein de la résidence ont été réquisitionnés pour le tournage du film YAO du réalisateur Philippe Godeau.

L'acteur et humoriste français Omar SY s'est laissé photographier, de façon très simple et naturelle, avec quelques personnes accueillies, qui ont pu également assister avec leurs enfants au tournage de quelques prises.

L'ensemble des personnes accueillies ont apprécié le respect de l'équipe de tournage dans leurs espaces privés.

APPARTEMENTS D'INSERTION EN DIFFUS

UNE FAMILLE, UN TOIT

L'ÉQUIPE : 5 salariés.

Appartements en diffus

■ LES MISSIONS

Dans la continuité du plan Pinel, le service vise prioritairement à offrir une alternative à l'hôtel à ces familles ayant la capacité d'intégrer un logement autonome.

En effet, l'hébergement en diffus se faisant dans des conditions similaires au logement de droit commun et offrant une passerelle rapide vers le logement autonome, deux critères d'admission dans le dispositif sont à retenir :

- situations administratives régularisées ou régularisables rapidement ;
- autonomie de la famille et capacité à accéder à un logement autonome.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Couples ou familles monoparentales avec enfants déjà inscrites dans une démarche d'insertion et d'accession à un logement autonome.

■ 39 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 11.536 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 34 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ NB DE LOGEMENTS GÉRÉS : 8 appartements (10 familles dont 2 en appartement en collectif)

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ 12 familles accueillies sur l'année, soit 39 personnes, dont 16 adultes et 23 enfants.

▶ Durée moyenne de séjour des 2 familles sorties en 2018 : 26 mois (contre 18 en 2017).

▶ 8 enfants sur 23, soient plus d'un tiers, a un suivi médical en cours. Ces suivis sont un frein pour l'insertion professionnelle des parents, car le temps occupé par les rendez-vous avec les différents spécialistes ne peut être dédié à la recherche d'emploi.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Un renouvellement de file active plus faible et une durée moyenne de séjour plus longue du fait de l'allongement de réponses des accords collectifs et des réorientations SIAO en cas de suroccupation. De même, la reconnaissance du caractère prioritaire des DALO ne se faisant plus aussi systématiquement qu'auparavant, les délais d'accession à un logement définitif sont rallongés en conséquence.

■ Également, la décision de certaines familles de refuser une orientation adaptée à la composition familiale est une nouveauté à laquelle est confrontée le service cette année.

Au vu de ces éléments, il est à prévoir un allongement de la durée de séjour pour 2019.



Les ateliers de médiation animale.

CHU-CHRS

LE REBOND

14 boulevard Henri-Barbusse - 91210 DRAVEIL

■ LES MISSIONS

Accueillir, héberger et assurer le suivi social en studios et en appartements-relais de femmes en situation de grande précarité avec au moins un enfant âgé de plus de trois ans. Une partie d'entre elles a été victime de violences conjugales.

Les objectifs du CHRS sont de permettre aux femmes accueillies l'accès aux droits sociaux, à la santé, et d'élaborer leur projet personnel individualisé ainsi que des orientations vers les solutions les mieux adaptées à leurs attentes et à leur situation personnelle afin de restaurer ou de préserver une certaine autonomie.

L'équipe éducative, soutenue par la responsable de service, s'attache à un travail d'accompagnement social en lien avec les objectifs de l'association et le projet d'établissement.

Dans le cadre de notre mission, une attention particulière est portée aux questions liées à la parentalité, à la protection de l'enfance, au travail, au logement, au budget, à l'éducation des enfants et aux loisirs de la famille dans une perspective d'autonomie.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Mères avec enfants de plus de trois ans en grande précarité.

■ 57 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 19.717 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ 56 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 21 CHAMBRES GÉRÉES

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

▶ CHRS (22 places) : 7.030 nuitées / 32 personnes accueillies / Durée moyenne de séjour : 7 mois.

Relais : 5.325 nuitées / 23 personnes accueillies / Durée moyenne de séjour 231 jours.

▶ Urgence (20 places) : 7.362 nuitées / 38 personnes accueillies / Durée moyenne de séjour 7 mois.

▶ Appartements relais (15 places) : 5.325 nuitées / 23 personnes accueillies / Durée moyenne de séjour : 7 mois.

L'ÉQUIPE : 11 salariés, 2 stagiaires.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Mise en place d'un SSI en mars 2018 qui a nécessité la mise en conformité du site et des formations pour le personnel.

■ La journée institutionnelle du pôle Soutien parental au sein du Rebond en septembre 2018.

AVANT SON ARRIVÉE AU CHRS... Madame N et ses quatre enfants (âgés de 6 ans, 4 ans, 2 ans et 1 an) ont vécu plusieurs années dans différents squats et ont également bénéficié de prises en charge en hôtel par le biais du 115. Madame n'a jamais eu de logement autonome.

Elle et ses enfants sont arrivés dans notre dispositif PHU par le biais du 115, en janvier 2016. Très rapidement nous l'avons accompagnée dans toutes ses démarches administratives, dans la scolarité des enfants, mais aussi pour l'aider dans la gestion de l'entretien de son

studio.

Madame N n'ayant ni diplôme, ni expérience professionnelle, nous avons pris contact avec la mission locale de Draveil, avec laquelle Madame a rencontré des difficultés à maintenir son suivi, ne sachant pas dans quel domaine professionnel s'orienter. Après plusieurs mois et un gros travail d'investissement auprès de madame N, au sein de la résidence Le Rebond ou avec la mission locale, madame N a émis le souhait de travailler auprès d'enfants. Dans un premier temps, elle a passé un concours pour devenir auxiliaire à la vie sco-

laire mais ça été un échec. Elle a abandonné ses études très jeune. La mission locale lui a ensuite proposé de suivre une formation de remise à niveau à temps complet, pour lui permettre de préparer plus sereinement ce concours et de réfléchir à une autre orientation professionnelle mais toujours en lien avec l'accompagnement des enfants.

Afin de soutenir madame N dans cette démarche d'insertion, son éducatrice référente en lien avec son assistante sociale ont mis en place, avec son accord, une prise en charge de quelques heures par semaine d'une femme de ménage par le biais d'une association d'insertion. L'objectif étant d'accompagner madame N dans la gestion du quotidien (ménage, courses) pour qu'elle trouve un rythme adapté entre sa formation et ses quatre enfants.

Finalelement en septembre 2017, madame N a obtenu un contrat de travail à mi-temps en CDI dans une école primaire en tant qu'animatrice périscolaire à Juvisy.

Suite à son insertion professionnelle et afin de la main-

tenir dans une dynamique d'autonomie, nous lui avons proposé d'intégrer en décembre 2017 un de nos appartements relais (logement de type T3) situé à Draveil. Madame N et ses enfants ont su prendre très rapidement leurs repères dans ce logement.

Pour soutenir madame N et lui permettre d'être rassurée, il a été convenu qu'elle rencontrerait son éducatrice tous les lundis après-midi pour faire un point sur l'entretien du logement et sur ses différentes démarches.

Il a été constaté que madame N a su rapidement trouver un rythme dans cette nouvelle organisation entre son emploi et ses enfants.

Madame N a reçu en juin 2018 une proposition de logement de type T4, dans une construction tout neuve, par le bailleur les 3F sur la commune de Grigny. Madame N a fait le nécessaire pour mettre de l'argent de côté pour meubler son logement et financer elle-même sa caution.

Madame N et ses enfants ont emménagé dans leur nouvel appartement en bail direct en septembre 2018.



Sortie FIA à Disneyland-Paris.

PÔLE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ

Le pôle Lien social de proximité propose un ensemble de services et de structures sociales maillés entre eux et inscrits sur leurs territoires d'implantation.

► *De l'accueil des jeunes enfants à l'accompagnement des séniors, les différents services du pôle (Centre Social, Relais d'assistants maternels et parentaux, Lieu accueil enfant-parent, Espace solidarité insertion, crèche et halte-garderie, service de Prévention sociale et spécialisée, service d'accompagnement de mineurs non accompagnés) proposent à toute personne ou famille un parcours d'accompagnement global et concret à travers des dispositifs d'actions adaptés, pragmatiques, devant participer de la réappropriation et la réalisation d'un projet de vie sociale durable.*

► *En abordant le travail socio-éducatif à travers plusieurs méthodes – accueil inconditionnel dans les valeurs de l'éducation populaire au Centre social, l'aller-vers selon les principes de la prévention spécialisée dans les services Prévention sociale et service MNA Goutte-d'or, anonymat et libre adhésion au Lieu accueil enfant-parent – le pôle Lien social de proximité construit chacun de ses dispositifs pour s'adapter aux besoins des publics et des territoires.*

► *En étroite collaboration avec les acteurs locaux, mairies d'arrondissement, conseils de quartier, association d'habitant, le pôle Lien social de proximité inscrit sa mission dans un accompagnement où les mots « participation » et « citoyenneté » occupent une place centrale.*

CENTRE SOCIAL LA CLAIRIÈRE

60 rue Greneta - 75002 PARIS

■ LES MISSIONS

- Un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.
 - Un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle. Lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
 - Un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative.
 - Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.
- Les valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Pour réaliser ces missions, le centre social La Clairière

L'ÉQUIPE : 6 salariés, 85 bénévoles (9.484 heures),
1 Volontaire Service civique et 12 stagiaires.

s'appuie sur un certain nombre d'activités sociales : ateliers sociolinguistiques, accompagnement à la scolarité, accueil de loisir, ateliers numériques au sein de l'EPN. Il développe également des actions parents/enfants, un soutien à la fonction parentale et des actions collectives. Le centre social favorise l'émergence d'actions collectives, construites avec les habitants. Il vise à favoriser l'expression de tous et à considérer chacun comme un acteur et non un simple consommateur de service. Il contribue par une attention singulière portée à chacun à valoriser les personnes et à les accompagner dans la résolution de leurs problématiques.

Le centre social est aussi un accueil. Ouvert à tous il est le premier contact avec le public. Certaines personnes, sans demande initiale, nous fréquentent pour la convivialité et l'inconditionnalité de cet accueil. L'objectif sera de tisser un lien avec la personne pour favoriser l'émergence d'une demande qui pourra être prise en charge au centre social ou faire l'objet d'une orientation vers un partenaire adapté à la demande. Toutes les demandes peuvent y être exprimées mais

toutes ne peuvent pas être prises en charge. L'accueil est une fonction partagée par tous et dépasse le lieu géographique que rencontre le public en poussant la porte du centre. Pour favoriser l'écoute et le respect de la confidentialité face à certaines demandes, nous avons mis en place un Relais Social, porté par deux bénévoles qui permet à chacun d'exposer sa situation dans un cadre respectueux de la personne.

L'action du centre social est rendue possible par la participation active d'une équipe bénévole nombreuse et engagée.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les publics du centre social sont très variés : une cinquantaine de nationalités.

- Mineur 9% / 18/25 : 8% / 26/40 : 35% / 41/60 : 28% / >60 : 21% :
- Hommes : 48% / Femmes : 52%
- Provenance : 44% Paris centre : 44% / autre Paris : 32% / Hors Paris : 24%.
- En emploi : 25% / Retraité : 20% / Jeunes : 9% / Sans emploi : 46%.

■ 668 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

▶ 660 passages en moyenne par semaine.

En 2018 : 2.835 sollicitations directes (hors personnes en ateliers) et 1.839 appels en plus des personnes qui

viennent aux différents ateliers réguliers.

Permanence Culture du Cœur : 970 places distribuées. Environ 50 bénéficiaires.

▶ Les bénévoles interviennent autour de l'animation d'atelier (linguistique, numérique, accompagnement à la scolarité) mais aussi à l'accueil, à l'animation d'actions collectives ou pour un soutien administratif.

▶ Les actions transversales sont importantes et nous essayons de les développer. Les personnes entrent au centre social avec une première demande mais y répondre n'est pas notre finalité. Nous le faisons pour établir un lien de confiance qui permettra l'expression d'une demande ou d'un besoin plus particulier. Le centre social vise à développer la reconnaissance des compétences des personnes par elles-mêmes en favorisant l'émergence d'action collective portées par et pour les personnes.

Nous notons cette année des actions hebdomadaires : Troc-en-Frip, Yoga (public adulte) ; d'autres bi-mensuelles : petit-déjeuner partagé ; ou mensuelles : Table du Monde, Troc-Party.

D'autres plus ponctuelles : Journée de lutte contre les violences faites aux femmes ; yoga (parents/enfants) ; sorties culturelles (Louvre, Bateau mouche, Tuileries, Jardin des Plantes) ; sortie collective au Parc Astérix ; fête de Noël ; vide Grenier ; ateliers «Jeux» ; action théâtre, écriture, mise en scène et représentation de "L'anniversaire" ; atelier création parents/enfants ; braderie de Noël...



Braderie au Centre social.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Cette année a été marquée par la professionnalisation des acteurs du centre social, 3 salariés ont obtenu le diplôme concernant à la formation dans laquelle ils étaient engagés (TISF, direction d'accueil de loisirs, CAFERUIS). Il est à noter que notre référente famille a réintégré pleinement son poste en juin 2018 après que notre ancien volontaire en service civique ait assuré la fonction pendant une année.

■ Un événement marquant concerne l'évolution du partenariat avec le centre de jour de Paris Centre situé sur la péniche Adamant. Après avoir longtemps porté sur la question numérique il a évolué vers un atelier co-construit et co-animé par nos 2 structures. Il s'agit d'un café couture hebdomadaire qui vise à faciliter l'intégration d'un public fréquentant habituellement une structure de soin dans un lieu de vie collective et ouvert à tous. Il s'agit aussi de favoriser la rencontre des habitants entre eux et de favoriser le partage de savoir-faire, contribuant ainsi à faire évoluer les regards sur les troubles mentaux. Tous les vendredis de 10h à 12h, un café-couture est proposé au public. Lors de cet atelier les personnes peuvent venir librement pour réparer un vêtement ou accessoire. Mais aussi pour transformer, modifier, sublimer des dons de vêtements. Une « Troc Party » a lieu chaque 1er vendredi du mois permettant de redonner une seconde vie, et faire circuler les vêtements via le principe du troc.

LES BÉNÉVOLES L'agrégation de bénévoles au centre social offre une diversité d'interventions et permet des réponses au plus grand nombre. Une de ses missions est de développer la participation des habitants à ses animations et aux décisions qui concernent la conception, la mise en œuvre et les objectifs des actions. L'équipe doit être cohérente dans son approche du public et partager un socle de valeurs qui sont celles prônées par l'association dans son projet associatif, mais aussi correspondant aux valeurs partagées par les centres sociaux à travers la charte nationale des centres sociaux. En effet le lien avec le public et la représentation de l'association sont portés par l'équipe.

Pour être efficace et satisfaisante pour les acteurs, l'organisation mise en place doit permettre à chacun d'être reconnu à la hauteur de son engagement : le salarié par le respect réciproque d'un contrat de travail, le bénévole par la valorisation de ses motivations.

C'est l'aspiration du centre social que de mobiliser toutes les compétences, intelligences individuelles qui le composent pour développer une pratique participative basée sur la confiance réciproque des acteurs. C'est en effet la prise en compte des relations et des compétences qui permettra de développer l'intelligence collective de toute l'équipe.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

LA BULLE D'AIR

60 rue Greneta - 75002 PARIS

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 5 bénévoles (432 heures) et 2 stagiaires.

■ LES MISSIONS

La Bulle d'Air est un lieu d'Accueil Enfant-Parent, s'inspirant de «La Maison Verte» créée autour de Françoise Dolto en 1979.

Lieu d'échanges et de rencontres pensé autour de la relation enfant-parent, il est aussi un lieu de paroles où l'on s'adresse autant à l'enfant qu'à son parent. Le jeu libre est un support à la relation.

Ce lieu permet aux parents de rompre leur isolement ; il favorise la socialisation des enfants et aide à la séparation, les enfants étant rassurés par la présence permanente des parents.

Les accueillantes sont présentes pour accompagner les parents et les futurs parents dans leur fonction parentale.

La fréquentation est libre : pas d'inscription ni d'engagement. L'accueil est anonyme et confidentiel.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants sont accueillis de la naissance à l'anniversaire de leurs 4 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un membre de leur famille, qui resteront présents pendant tout l'accueil.

Les futurs parents sont acceptés.

L'accueil n'est pas sectorisé : quel que soit leur lieu de résidence, toutes les familles sont reçues. Néanmoins les familles issues des arrondissements centraux (2^e et 3^e en particulier) prédominent.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

► 2.233 passages dont 1.111 adultes et 1.122 enfants.

► Une forte prédominance des mères : 735 sur 1.111 passages.

► Fréquentation des samedis en hausse : 17 accueillis en moyenne par séance les samedis.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Nous constatons une légère augmentation de la fréquentation. La majorité des accueillis (63%) nous ont connus par le site internet de La Bulle d'Air, par hasard ou par le bouche à oreille. Cela nous interroge et la décision de renforcer les liens avec nos partenaires a été prise pour l'an prochain. Nombre d'entre eux connaissent peu les LAEP et le fort *turnover* au sein des services implique une relation plus régulière.

■ Le projet de La Bulle d'Air Hors les Murs demandé par nos financeurs a pu voir le jour en début d'année.

■ Nous avons pu accueillir pour la première fois une stagiaire psychologue qui nous a accompagné pendant 6 mois. Cette expérience s'est révélée très enrichissante et a été renouvelée à la rentrée de septembre.

PRENDRE LE TEMPS « Un beau jour de printemps, Léo et Cléa viennent pour la première fois à La Bulle d'Air, accompagnés de leurs parents. Ce sont des jumeaux âgés de 8 mois.

Assez rapidement, la mère nous explique que les jumeaux sont nés après un long parcours de PMA (Procréation médicalement assistée)...

Les enfants sont posés assis, alors qu'ils ne savent pas se mettre dans cette position seuls. Ils ne se déplacent donc pas et restent très dépendants des adultes.

La mère est plus en lien avec Léo qui demande beaucoup plus d'attention. Le père reste en retrait, et Cléa joue dans son coin.

Au fil des accueils, nous apprenons que le petit garçon a une déformation du crâne : une craniosténose. Détectée très tard, vers 8 mois, il doit se faire opérer avant ses 10 mois.

Malgré un discours dénué d'affects, on sent la détresse

et l'angoisse de la mère face à cette opération très lourde.

Nous revoyons les enfants avec leur mère après l'opération. Ce fut une épreuve très éprouvante pour les parents et pour les enfants, mais Léo va bien.

La famille vient régulièrement depuis, soit avec le père, soit avec la mère, soit avec la grand-mère maternelle. Léo reste un enfant très sensible, observateur, avec une importante angoisse de séparation.

Cléa est plus autonome, et joue beaucoup dans son coin.

La mère se connecte de plus en plus à ses affects et s'appuie sur l'équipe, notamment pour les problèmes de sommeil des enfants.

Le père s'ouvre plus et semble plus à l'aise avec nous et avec ses enfants dans le lieu.

Les enfants jouent de plus en plus, investissent le lieu et un lien s'est créé petit à petit avec l'équipe. »

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

LA BULLE D'AIR "HORS LES MURS"

60 rue Greneta - 75002 PARIS

LES MISSIONS

Les familles hébergées dans les CHU/CHRS ne fréquentent pas ou peu les Lieux d'Accueil Enfants Parents. Elles ne connaissent pas les dispositifs d'aide à la parentalité implantés dans leur arrondissement. Des dispositifs tels que les LAEP viennent soutenir en amont certaines difficultés que ces parents peuvent rencontrer avec leurs enfants en bas âge. Ce projet expérimental à l'attention des familles permet que les LAEP aillent à leur rencontre. Le projet Hors les Murs permet ainsi de proposer, au sein même des structures d'hébergement, un accueil proche de celui que nous proposons dans le 2^e arrondissement.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Lors de ces accueils de La Bulle d'Air Hors les Murs, nous nous adressons aux familles hébergées au sein des deux structures du CASP : le CHU Bessin et le CHRS Églantine. Les accueils sont ouverts aux enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés de leurs parents.

285 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS /

Dont 193 pour des actions renforcées.

DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

► 280 passages pour cette première année expérimentale, dont 228 pour le CHU Bessin et 52 pour le CHRS Églantine.

► 142 passages d'enfants pour le CHU Bessin et 28 pour le CHRS Églantine.

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 2 stagiaires.

LE FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE

■ Cette expérience nous a donné l'occasion de construire un projet transversal, en lien étroit avec les équipes sur place : aménagement de l'espace, achat de jeux et d'albums, communication aux familles, construction du projet et appropriation...

Elle a été l'occasion d'intervenir auprès de familles en situation de précarité (éloignées du public que nous rencontrons dans le 2^e) et de nous former à une approche interculturelle des accueils.

Elle nous a aussi permis de questionner régulièrement le cadre et la pertinence de nos interventions sur place, en particulier lors des supervisions consacrées à ce projet.

ANNA ANIME SA MÈRE « Nous sommes un jeudi matin, l'accueil à

Eglantine est calme. La porte de la salle de jeux donnant sur le couloir qui mène aux chambres est ouverte. Tout à coup, nous entendons une cavalcade de petits pas venant de ce couloir. En m'approchant de l'entrée, je tombe nez-à-nez avec une fillette de 2 ans environ. Je ne l'ai jamais vue. Elle s'arrête en me voyant. Nous échangeons un sourire, puis me mettant à sa hauteur, je lui demande son prénom. Ne comprenant pas ce qu'elle me répond, je lui donne le mien, qu'elle répète à plusieurs reprises.

Au sein de notre Accueil Hors les Murs, le cadre est clair, les enfants doivent être accompagnés de leur parent. Néanmoins je suppose que la maman ne doit pas être loin, à l'étage. Je décide d'attendre sa venue, la fillette s'étant déjà faufilée dans l'espace. Finalement n'est-elle pas un peu chez elle dans ce couloir ? Au seuil de cette porte ? Et dans cet espace ouvert sur les lieux où elle vit avec sa mère ?

Elle se dirige immédiatement vers l'escalier de la structure en me regardant, comme si elle attendait mon assentiment. Je lui dis qu'en effet elle peut monter. Elle se saisit de l'invitation et descend le toboggan en riant. Elle le fait à plusieurs reprises tout en me regardant et en continuant de rire.

Au bout de 10 minutes environ, nous entendons une femme qui appelle depuis le couloir puis se présente à la porte. « Anna est là ? » me demande-t-elle en entrant dans l'espace. En voyant sa fille jouer elle semble hésiter, puis se dirige vers un fauteuil et s'installe face à moi. Elle semble très fatiguée. Ne l'ayant jamais vue, je lui parle de notre présence, de notre projet et de nos accueils. Elle ne semble pas très au courant. Elle m'explique qu'Anna va en crèche d'habitude, mais qu'aujourd'hui elle est malade et qu'elle la garde sur les conseils de son médecin. Elle ajoute que cela la fatigue car Anna « bouge beaucoup et ne semble pas être malade ! ».

Pendant ce temps Anna continue ses allers et venues dans la structure, puis elle va chercher un poupon et va s'asseoir sur le fauteuil près de sa mère. Elle n'y reste que peu de temps, redescend, pose le poupon et tire vers elle un grand bac plein de rails en plastique. Elle commence à en sortir quelques-uns et essaye de les emboîter. La maman a les yeux dans le vague, le visage tourné vers la fenêtre. Je m'approche d'Anna et lui propose de l'aide, mais elle refuse et se tourne vers sa mère en l'appelant. Cette dernière hésite, dit qu'elle est très fatiguée... Mais devant l'insistance d'Anna elle finit par s'asseoir au sol près de sa fille. Anna continue, sort un nouveau rail et le tend à sa mère qui l'emboîte, puis en me regardant elle m'en tend un aussi. Je m'approche et je me mets au sol près d'elles en saisissant le rail. Nous passons ainsi un long moment à faire le circuit, nous parlons peu, la maman se prend vite au jeu : Anna emboîte un rail avec dextérité, ce qui n'est pas sans surprendre sa mère, puis nous en tend un, chacune à notre tour. Lorsque le circuit est terminé et que la boîte est vide, Anna cherche des petites voitures. Elle en prend une, en donne une à sa mère, et l'entraîne dans une «course» sur les rails. Le jeu dure un bon moment, jusqu'à ce que la maman regarde l'heure et annonce qu'elles vont devoir partir pour déjeuner. Elles se mettent à ranger ensemble.

Avant de partir, la maman nous dit que c'est la première fois qu'elle voit sa fille se « poser » ainsi sur un jeu, et aussi longtemps. Elle lui dit en partant : « Je suis fière de toi, vraiment je suis très contente. » Anna lui donne la main et elles s'en vont.

Ces temps d'accueil amènent parfois leur lot de surprises, d'inventivité et de créativité. Ils peuvent être un espace transitionnel qui permet la rencontre et divertissent du quotidien. Anna a provoqué elle-même cette rencontre avec sa mère, entre sa mère et l'accueillante, entre elles trois. Le regard de sa mère posé sur elle l'a comme apaisé, donnant à voir une fillette différente, que semble découvrir, avec étonnement, sa maman.»



Au CHU Bessin : un espace ludique adapté.

RAM-RAP LA BULLE D'AIR

60 rue Greneta - 75002 PARIS

L'ÉQUIPE : 2 salariés.

■ LES MISSIONS

- Informer et soutenir les professionnel(le)s de l'accueil à domicile (développement de l'enfant, possibilité de formations, outils théoriques).
- Informer les familles sur le fonctionnement du Relais Assistantes maternelles (RAM) / Relais Auxiliaires parentales (RAP).
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, en contribuant à la professionnalisation des professionnel(le)s de l'accueil à domicile et en proposant un lieu d'animation pour les enfants.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Accueil de professionnel(le)s de l'accueil à domicile : Auxiliaires parentales, Assistantes maternelles avec les enfants dont ils/elles s'occupent, jusqu'à leur entrée à l'école.

■ 28 professionnels / 43 enfants BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

Nombre de bénéficiaires d'actions renforcées : *idem*.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

- ▶ Nous proposons des créneaux horaires en commun,

dédiés à l'accueil des Assistantes Maternelles et des Auxiliaires Parentales. Néanmoins, en raison du nombre restreint d'Assistantes Maternelles présentes sur le centre de Paris, pour l'année 2018 nous avons eu 3 Assistantes Maternelles inscrites pour 25 Auxiliaires Parentales.

▶ Nous proposons des animations en lien avec d'autres structures ou associations du territoire :

- 8 séances avec l'association Lire à Paris (découverte des albums petite enfance, lectures individuelles ou en groupe, échanges autour des albums...),

- 7 séances d'éveil musical suite à un financement FIA (découverte et manipulation d'instruments traditionnels, découvertes de nouvelles comptines, partages avec les professionnel(le)s, interculturalité...),

- 1 séance à la médiathèque de la Canopée en partenariat avec l'association Lire à Paris.

▶ Sur toute l'année, pour 81 accueils (comme en 2017), nous avons eu 322 passages de professionnel(le)s (274 en 2017) et 630 passages d'enfants (433 en 2017).

La fréquentation est donc en hausse, et les professionnel(le)s ont investi ce lieu, qui est désormais un vrai lieu ressource, inscrit sur le territoire.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ À la rentrée de septembre, nous avons eu un pic d'inscriptions.

■ Les professionnelles sont très demandeuses et très participantes aux activités musique et lecture d'albums.

■ Nous avons maintenu le partenariat avec la médiathèque de La Canopée, et en avons mis un autre en place avec la bibliothèque du 2^e arrondissement qui commencera en 2019.

■ Nous avons réussi à rencontrer des parents, alors que l'an dernier cela avait été difficile. Ces rencontres se sont faites au moment des inscriptions ou des adaptations.

À L'EXPIRATION DE NOTRE 2^e ANNÉE DE FONCTIONNEMENT...

••• il convient de souligner que le nombre d'inscription de professionnelles (Assistantes maternelles et Auxiliaires parentales) est en forte augmentation. Nous avons également enregistré que les nouveaux participants viennent le plus souvent sur information et recommandation de la part de professionnelles fréquentant déjà le RAM/RAP La Bulle d'Air. À ce titre celles-ci ont été le vecteur principal de connaissance et de préconisation dans le milieu des auxiliaires parentales. Il résulte des échanges réguliers que nous avons avec elles que leurs motivations pour venir au relais sont de permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes et de partager avec eux des moments de jeux, de lecture et de musique ; d'échanger

avec d'autres professionnelles et les accueillantes sur leurs pratiques, de rompre ainsi leur isolement et d'améliorer, voire modifier leur action ; et pour certaines confrontées à des situations particulières, voire difficiles, de pouvoir échanger en particulier avec les accueillantes pour chercher les réponses appropriées. Par exemple, sur la mise en place prématurée, compte tenu du développement de l'enfant, de l'utilisation du "pot" auprès d'une enfant de deux ans sur la demande insistante des parents. Ou encore le problème posé dans une garde partagée, d'un enfant "agresseur", avec des relations conflictuelles entre les deux couples parents employeurs, et donc le positionnement délicat de la professionnelle dans cette situation. Ces éléments montrent que le RAM/RAP La Bulle d'Air est un lieu de partage, de ressource, d'écoute pour un nombre croissant de professionnelles accueillies.

MULTI-ACCUEIL

60 rue Grenéta - 75002 PARIS

■ LES MISSIONS

Le Multi-accueil CASP est un établissement d'accueil de jeunes enfants combinant crèche et halte-garderie d'une capacité de 18 places dont 9 places de repas. Il accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 18h des enfants âgés 2 mois 1/2 à 3 ans pour le temps où les parents ne sont pas présents.

Il a pour missions de :

- accueillir, veiller à la santé, à la sécurité des jeunes enfants,
- développer des actions qui contribuent à leur éveil, à leur bien-être psychique et à leur développement global (psychomoteur, affectif et relationnel),
- favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants,
- accompagner les parents dans leur fonction d'éducation et les aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Le multi-accueil propose plusieurs formules d'accueil :

- L'accueil régulier à temps plein de 5 jours par semaine de 3 places.
- L'accueil régulier à temps partiel de 2 à 6 demi-journées par semaine de 14 places.
- L'accueil occasionnel d'une place pour une période bien définie.

Pour que les enfants soient suffisamment sécurisés pour explorer, deux espaces de vie ont été aménagés :

- L'espace des petits-moyens : 6 enfants âgés de 2 mois et 1/2 à 15 mois.
- L'espace des moyens-grands : 12 enfants âgés de 16 mois à 3 ans.

L'écart d'âge au sein d'un même groupe est de 4-5 mois. Les enfants sont à un stade de développement proche ou similaire, ce qui facilite les réponses à leurs besoins. Ainsi, l'aménagement de l'espace et les pro-

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ■ Demande des familles et adaptation en continu :

La demande des familles au printemps porte essentiellement sur l'accueil des enfants en halte-garderie pour que les mamans puissent suivre les cours de français. Nous avons observé que les besoins des parents ont évolué : davantage de parents sont à la recherche de place en journée continue et en temps plein afin de suivre une formation diplômante et reprendre une activité professionnelle.

Avec des départs massifs de familles prévus ou non, la priorité a été de veiller au taux d'occupation réel sur l'année, à l'équilibre des groupes et au maintien d'un accueil de qualité. L'«adaptation» est une période (une semaine au moins) qui permet à chaque partenaire (l'enfant, sa mère et la professionnelle) d'appren-

L'ÉQUIPE : 8 salariés, 1 bénévole, 6 stagiaires.

positions pédagogiques évoluent en fonction des observations recueillies.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Le multi-accueil assure pendant la journée l'accueil permanent des enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans, dont les parents :

- suivent les ateliers sociolinguistiques, les cours d'initiation à l'informatique au centre social La Clairière,
- sont accompagnés par les services ou structures du CASP,
- résident dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 9^e et 10^e arrondissements ou autre de Paris.

Il s'agit, pour la plupart des enfants, d'un premier contact avec la vie en collectivité, d'une première séparation d'avec les parents.

Pour les 60% de familles monoparentales en démarche d'insertion, de reprise d'une activité professionnelle, l'apprentissage du français est une des étapes pour la réinsertion. Celle-ci ne peut se mettre véritablement en place que lorsque la famille a pu se sécuriser, se reconstruire autour de repères stables.

Quant aux parents des familles du quartier, ils ont un emploi avec des revenus stables voire élevés : cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires, commerçants et chefs d'entreprise.

Le principe de mixité sociale et d'ouverture sur le quartier est pleinement atteint avec un équilibre presque parfait entre les enfants admis du Paris centre et ceux orientés par les différents services de l'association.

■ 107 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

Dont 67 pour des actions renforcées.

■ 211 JOURNÉES D'OUVERTURE

dre à se connaître. Avant que le jeune enfant ne passe une demi-journée ou une journée seul au multi-accueil, ce temps d'échange privilégié est nécessaire aussi bien à l'enfant qu'à la mère pour élaborer la «séparation». Ce temps est indispensable aussi à l'adulte pour percevoir les besoins de l'enfant en tant que personne. De cette adaptation mutuelle dépend l'épanouissement de l'enfant au multi-accueil. Le fort *turn-over* nous a conduit à organiser ainsi des «adaptations» en continu.

■ Fêtes et animations au multi-accueil :

Cette année a connu son lot d'activités et de festivités au multi-accueil. L'occasion d'organiser des moments de partage et de fête entre parents, enfants et professionnels. L'objectif de ces demi-journées festives est de permettre à l'enfant de passer un bon moment, de l'accompagner dans la découverte de chaque fête.

Chaque événement festif est un support pour créer des ateliers : manipulation, musique, chansons, atelier peinture, masque déguisement, activités langagières.

- *Le Carnaval* : du 23 au 26 mars. Au programme : journée déguisée pour petits et grands, chants, danses en rythme et crêpe-party.

- *La chasse aux œufs* : les 4 et 5 avril. Munis de paniers les enfants ont ramassé des œufs en chocolat cachés puis dégustés avec un verre de jus de fruits.

- *Fête du Multi-accueil* : l'après-midi du 22 juin, enfants, parents, grands-parents, frères et sœurs, professionnels se sont retrouvés au «Tigre du Bain-Balles», une salle ludique avec une piscine à boules géantes.

- *La fête de Noël* : 19 décembre. Spectacle de magie, musique et danses au Centre social la Clairière et quelques cadeaux apportés par la mère Noël.

■ Un lien de confiance réciproque entre parents et professionnels autour de l'enfant :

Le multi-accueil est un lieu où s'engage une pluralité d'actions soutenues par des actes de parole. Parents, professionnels et enfants s'inscrivent dans cette trame communicationnelle qui va construire un système interactif où chacun affecte l'autre et est affecté par l'autre.

Parents et professionnels travaillent de concert, sont acteurs ensemble. Ils co-construisent une relation autour de l'enfant lors des différents temps de rencontre (accueil du matin et de retrouvailles en fin de journée, entretiens, fêtes qui jalonnent la vie du multi-accueil. Les parents s'impliquent aux projets et les professionnels se sentent reconnus auprès des parents comme participant à l'éducation de l'enfant qui leur est confié.

EXEMPLE DE L'INTÉGRATION DE HUGO, 4 MOIS...

Les modalités de la période d'adaptation sont décidées par l'équipe du multi-accueil : durée, feuille de renseignements et d'habitudes alimentaires, temps passé avec l'enfant, temps de l'enfant passé sans son ou ses parents dans la structure.

L'adaptation démarre par la visite du multi-accueil (lieux de vie, de repas, de sieste) puis enchaîne par un dialogue avec l'auxiliaire puéricultrice référente de la section où l'enfant sera accueilli.

Pour familiariser l'équipe avec les habitudes de vie de l'enfant, différents points sont abordés :

- Le sommeil : heure de lever le matin, heures de siestes, rituel

d'endormissement, doudou ou sucette...

- Les repas : allaitement maternel ou artificiel, à la demande ou non, diversification...
- L'éveil de l'enfant : reptation, marche, aime-t-il la musique, les livres, parle-t-il ?...

Planning de séparation

Lundi : 1 heure au multi-accueil avec sa maman.

Mardi : 1 heure et demie au multi-accueil avec sa maman, premier biberon à la crèche.

Mercredi : 2 heures au multi-accueil dont 1 h de jeu avec maman, puis 1 h sans elle. Première sieste.

Jeudi : 3 heures au multi-accueil, dont 2 h sans maman. Au programme : repas, jeu, sieste.

Vendredi : Petite journée au

multi-accueil sans maman, de 10h à 16h.

Pour la maman : « Le lundi suivant, Hugo a fait sa première vraie journée multi-accueil qui s'est très bien passée. L'adaptation m'a permis de le voir évoluer dans un environnement différent de celui de la maison, et ça m'a rassurée de le voir déjà un peu autonome. Je l'ai même découvert très souriant avec l'auxiliaire ! Même si au début mon ego de mère a été un peu bousculé, le voir heureux avec d'autres personnes était réconfortant et m'a mise en confiance, jour après jour. Depuis, les retrouvailles le soir sont d'autant plus agréables que je sais qu'il a passé une bonne journée avec des personnes compétentes. »

ESPACE SOLIDARITÉ INSERTION

ESI-FAMILLES CASP-OSE

9 rue de Thorel - 75002 PARIS

■ LES MISSIONS

L'ESI familles est un accueil de jour pour familles en situation de rue. Y sont dispensées les prestations communes à tous les ESI (collation + douche + lessive). Des travailleurs sociaux reçoivent les familles pour la recherche d'hébergement d'urgence, l'ouverture des droits et l'insertion, y compris scolaire. Des permanences médicales et paramédicales sont assurées, en majorité par des bénévoles mais aussi par des personnels détachés par les partenaires (sage-femme, psychologue). Le CASP porte ce projet conjointement avec l'association OSE qui y déploie des actions de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance : LAEP, mesures d'Accompagnement éducatif à domicile (AED) & d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), ateliers éducatifs.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Familles sans abri, en situation de rue, vivant en bidonville ou dans l'hébergement d'urgence.

Les chefs de famille sont majoritairement des femmes.

Les enfants représentent 48% du total des personnes accueillies.

■ **2.783 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS /**
Dont **143** pour des actions renforcées.

■ **274 JOURS OUVERTS AU PUBLIC**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 16.841 passages en 2018 (contre 11.954 en 2017).
- ▶ 1.632 entretiens sociaux formalisés.
- ▶ 1.067 demandes formulées au Pôle Familles du SIAO Urgence de Paris.

L'ÉQUIPE : • CASP : 8 ou 9 salariés (TAC) / • OSE : 6 salariés, 10 bénévoles (662 heures), 2 Volontaires Service civique, 7 stagiaires.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ Le service a déménagé en 2018 pour s'installer dans ses locaux définitifs en mars. Cette installation dans un lieu pérenne a permis à l'équipe de commencer à développer de nouveaux partenariats sur le territoire et à expérimenter de nouvelles actions.

Au même moment, l'équipe de l'OSE a été complétée par l'arrivée de deux éducatrices spécialisées expérimentées en protection de l'enfance et d'une psychologue à temps partiel. L'action "LAEP" s'est mise en place 3 après-midi par semaine.

Au CASP, un nouveau chargé d'accueil parlant romanès et ayant travaillé avec le public cible a été recruté.

L'équipe continue à chercher et à structurer le projet de l'ESI en terme de coopération avec l'OSE, de partenariat avec les maraudes et de développement de l'activité (ex. accueil de stagiaires socio-esthéticiennes, récupération de dons alimentaires, ateliers...)

■ L'année 2018 a été marquée par l'accueil d'un public très nombreux dans un contexte de grande difficulté à trouver des solutions d'hébergement pour les familles sans-abri, y compris en présence de nourrissons, et notamment dans les cas de familles nombreuses ou dont un membre a un handicap moteur.

LA PÉRIODE HAUTE DE FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR...

... va de juillet à novembre. Elle correspond inversement à la période hivernale où davantage de moyens sont déployés pour les sans-abri. En 2018, on constate que durant cette période, moins de temps d'entretien et d'accompagnement ont pu être dédiés aux familles plus anciennes, rencontrées en 2016 et 2017 et accompagnées par les assistantes sociales. Elles ont été contraintes de concentrer leur action sur l'accueil et la mise à l'abri de nombreuses familles rencontrées en 2018. Dans ce contexte d'importante surcharge de travail pour l'équipe, l'ESI Bonne Nouvelle, conçu pour cibler les familles en situation de rue «chronique ou cyclique», a fermé son accueil aux nouvelles familles orientées par le 115 à partir de mi-octobre 2018 pour se recentrer sur les accueils de familles orientées par l'UASA (Unité d'Assistance aux Sans-Abri).

SERVICE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Paris, 2^e & 3^e arrondissements

■ LES MISSIONS

L'équipe intervient sur les 2^e et 3^e arr. de Paris en direction des jeunes âgés de 12 à 21 ans, étendu à 25 ans. L'équipe utilise le travail de rue et l'« aller-vers » pour repérer les jeunes ou les groupes de jeunes, pour créer du lien et favoriser l'accompagnement individuel.

Pour mener la mission, l'équipe met en place des supports éducatifs, tels que des actions collectives (culturelles, sportives... ou des séjours), qui permettent de développer et/ou de renforcer le lien éducatif afin de favoriser l'accompagnement individuel, de travailler avec le jeune sur ses différentes problématiques. Les chantiers éducatifs permettent aussi de travailler sur l'insertion professionnelle.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

Jeunes âgés entre 12 et 21 ans, pouvant aller jusqu'à 25 ans occupant l'espace public de manière inappropriée dans les 2^e et 3^e arrondissements et adoptant des conduites à risque.

■ 298 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS /

Dont 143 pour des actions renforcées.

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ :

- ▶ 298 personnes repérées et connues.
- ▶ 143 jeunes suivis en accompagnements individuels et collectifs.
- ▶ Sur ces 143 jeunes, 105 connaissent une problématique liée aux conduites à risque, 82 ont des difficultés d'insertion et 38 sont accompagnés pour leur problématique santé.

LE SERVICE A PARTICIPÉ À UN ÉVÉNEMENT TRANSVERSAL AU PÔLE...

Un vide grenier organisé par le centre social La Clairière a lieu au mois de juin. Cet événement a permis à l'équipe de mobiliser un groupe de 6 jeunes âgés de 13 à 15 ans pour tenir une buvette sur le stand central en proposant des formules « Petits déjeuners ».

Ils ont pu ainsi financer une partie du séjour organisé en juillet. Le vide-grenier permet de mutualiser les services du pôle, de rencontrer les différents professionnels. Cet événement permet également à l'équipe de rencontrer les familles des jeunes et plus généralement les habitants et commerçants du quartier.

L'ÉQUIPE : 3 salariés, 1 stagiaire.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

■ La consolidation des liens éducatifs et du partenariat dont la mise en place de réunions régulières avec le collège de l'arrondissement. Il est à noter l'augmentation du nombre de jeunes participant à l'activité foot en salle (jusqu'à 35 jeunes). Quelques incidents en lien avec le créneau foot favorisent la rencontre entre l'équipe, la mairie, le responsable de secteur Jeunesse et Sports ainsi que le proviseur du lycée. Sur le 2^e arr., les présences plus régulières lors des sorties du collège augmentent le nombre de jeunes connus et/ou suivis par l'équipe. L'équipe cible un petit groupe pour partir en séjour en juillet.

■ Fin 2018, le service n'est plus mandaté comme Prévention spécialisée et intègre dès 2019 l'équipe pluridisciplinaire de la Prévention sociale Paris Centre.

■ LES MISSIONS

Mission de prévention sociale, sur un territoire défini des 1^{er} et 4^e arrondissements de Paris, qui se décline en 3 axes : la prévention jeunesse / la médiation sociale / la coordination du partenariat local. Elle consiste en la mise en œuvre de veille sociale, de vigilance, d'orientation et d'accompagnement des publics les plus fragiles, en errance ou stagnant sur le territoire, isolés ou en groupe. Pour mener à bien cette mission l'équipe est pluridisciplinaire : 3 médiateurs sociaux, 1 psychologue clinicien, 1 assistante sociale, 3 éducateurs spécialisés dont 1 coordinatrice du partenariat.

L'intervention de l'équipe est dans «l'aller-vers», un travail de rue quotidien pour créer le lien et l'accroche avec les personnes. L'action se décline comme suit :

- Un travail de prévention jeunesse élargi à un public jusqu'à 35 ans sous forme d'accompagnements éducatifs.
- Un travail de médiation sociale vers tous les publics avec la création du lien, l'orientation ou l'accompagnement des plus fragiles vers les structures adaptées.
- Un travail de coordination du partenariat local qui permet de vérifier que toutes les personnes rencontrées sont connues et /ou suivies par les structures sociales du territoire, et le cas échéant pour coordonner la prise en charge des personnes qui posent des problèmes ou qui utilisent toutes les structures.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

- Jeunes en errance ou stagnants, en groupes ou isolés. Accueil en priorité d'un public jeune 15-25 ans, puis élargi de 25 à 35 ans qui ne trouve sa place auprès d'aucune structure.
- Le public visé dans l'action globale est celui en fragilité sur le territoire et sans lien avec aucune institution et/ou association.

■ **285 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS** / Dont 193 pour des actions renforcées.

■ **365 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT**

■ **3 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12**

■ **3 LOGEMENTS GÉRÉS**

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

▶ 113 jeunes de moins de 25 ans en suivi éducatif et 80 jeunes de plus de 25 ans, soit 193 au total.

▶ 51% (99) des jeunes ont été rencontrés il y a moins de 2 ans sur le territoire, dont 29% (56) sur l'année 2018. Soit un fort renouvellement du public.

▶ Par rapport à 2017 : augmentation de 274% de la problématique hébergement, et de 166% de la problématique emploi. 60 % des jeunes accompagnés sont concernés par ces problématiques en 2018.

Augmentation de 173% de la problématique santé. 71% des jeunes accompagnés sont concernés.

Ces trois problématiques à elles seules justifient l'errance.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Après une année d'implantation (2017), l'équipe pluridisciplinaire est en 2018 dans une phase de consolidation de son action.

■ De nombreuses personnes rencontrées ou suivies (jeunes et moins jeunes) en 2018 présentent différentes problématiques santé : problèmes psychologiques et/ou psychiatriques (troubles addictifs, processus adolescent, psychose, toxicomanie...) et problèmes psycho-éducatifs (inadaptations au travail, à l'hébergement, etc).

■ L'équipe a dû adapter une prise en charge interdisciplinaire en interne et en inter-structures pour répondre aux problématiques du public inscrites dans des processus d'échec, de ruptures diverses.

■ Le public jeune, précarisé, est en augmentation (+74%) et nécessite le déploiement de l'équipe pluridisciplinaire. Celle-ci est porteuse d'innovation avec la création de "chantiers troc" : activités de travail avec contrepartie matérielle - séjour-chantiers troc en partenariat avec la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) : pratiques de sports de montagne contre activités de travail au sein de son parc de refuges-Dispositif Premières Heures.

■ Mise en place de réunions bimensuelles dans une coordination du partenariat local pour construire des parcours de suivi des personnes rencontrées avec les structures sociales du territoire et plus largement développement du partenariat coordonné autour des publics jeunes et mené par la coordinatrice du service.

PERSPECTIVES

■ Un nouveau reconventionnement du projet élargi à Paris Centre pour 2019.

■ Un travail de refonte des outils de suivi est en cours, intégrant la question du lien social dans les problématiques existantes chez les personnes rencontrées.

EXEMPLE D'UN CAS COMPLEXE NÉCESSITANT UNE PRISE EN CHARGE COORDONNÉE, PLURIDISCIPLINAIRE ET INTER-PARTENARIALE :

En 2018, des jeunes interpellent l'équipe de prévention sociale sur la présence inquiétante d'un jeune homme sur le territoire. Suite à cette information, l'équipe éducative et de médiation repèrent et entrent en contact avec Y. Celui-ci présente des comportements « inhabituels », un état précaire et un isolement notoire conduisant éducateurs et psychologue à élaborer une stratégie de travail. L'inquiétude quant à son état physique et psychologique se confirmant, la coordinatrice du partenariat local prend la décision d'évoquer la situation de Y lors d'une réunion partenariale de proximité afin d'identifier les acteurs déjà mobili-

sés autour de sa prise en charge, de collecter les renseignements. Il s'agit également de faire le bilan des démarches déjà mises en place et d'élaborer une prise en charge concertée permettant tout à la fois le soutien et l'accompagnement sanitaire, psychologique et social de Y.

Ainsi, différents objectifs sont définis, notamment ceux concernant notre équipe pluridisciplinaire. Elle doit veiller au bon déroulement de la prise en charge globale de Y, lui permettre d'accepter sa pathologie et sa prise en charge et prévenir la rupture de ses soins et de son accompagnement.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

MNA GOUTTE D'OR

L'ÉQUIPE : 14 salariés, 1 bénévole,
1 stagiaire.

■ LES MISSIONS

Nous sommes mandatés par la Ville de Paris pour répondre à la nécessité d'accompagner les mineurs marocains en errance sur le quartier de la Goutte d'Or, vers une prise en charge adaptée afin de les sortir de leur grande précarité. Notre intervention se décline par la mise en œuvre d'une maraude en journée, d'un accueil de jour et d'un abri de nuit. L'équipe est pluridisciplinaire : infirmier, psychologue, éducateurs et médiateurs. Au-delà de la réponse aux besoins élémentaires des jeunes, il s'agit de favoriser l'accès aux dispositifs de l'aide sociale à l'enfance en lien étroit avec le réseau partenarial mobilisé autour du projet.

■ LE PUBLIC ACCUEILLI

L'âge moyen déclaré par les jeunes accueillis : 14 ans.
Les 3 villes d'origine les plus représentatives : Tanger, Fès et Casablanca.

Leur venue en France pose avant tout la question de la trajectoire en amont. Au gré de certains échanges, nous avons pu collecter certaines informations que nous regroupons ici :

- Des jeunes nous disent ne plus avoir de famille au Maroc. Les parents sont décédés et ils ont préféré partir, car il n'existe rien pour eux là-bas. Est-ce la réalité ou le discours pré-construit qu'ils se relaient pour brouiller les pistes de leurs identités ? Il nous est difficile de dénouer le vrai du faux.
 - Certains jeunes parlent de leurs familles, de leurs mères surtout à qui ils envoient de l'argent. À l'accueil de nuit nous les voyons téléphoner ou être sur les réseaux sociaux. Ils nous expliquent la maladie d'un parent qui justifie l'envoi d'argent et donc la nécessité de voler. Plusieurs jeunes ont motivé leur refus de rentrer dans les dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour cette raison.
 - Il y a ceux, les plus nombreux, qui parlent de la pauvreté dans laquelle ils vivaient et surtout de l'absence d'avenir pour eux. Ils évoquent une mère qui travaille beaucoup, qu'ils veulent aider, un père âgé qu'ils doivent soutenir. Ces jeunes sont dans un mandat qu'ils se mettent à eux-mêmes, une manière pour eux de participer à la vie de la famille. Le fait de partir était la seule solution.
 - Pour finir, il y a les quelques rares que nous ne voyons jamais au téléphone avec leurs familles ; l'un d'entre eux n'a d'ailleurs pas de téléphone. Ils semblent vivre dans l'immédiat et dans l'excès. Ce sont les jeunes qui consomment le plus de stupéfiants et qui sont aussi les moins mobiles.
- Ils postent des photos sur les réseaux sociaux les valo-

risant et permettant de prouver qu'ils avaient raison de prendre un tel risque même si pour cela ils dissimulent la grande précarité dans laquelle ils survivent.

■ entre 150 et 180 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

■ 2.753 JOURNÉES D'HÉBERGEMENT

■ entre 100 et 110 PERSONNES HÉBERGÉES AU 31-12

■ 12 PLACES D'HÉBERGEMENT/NUIT

■ DONNÉES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ

▶ Nombre d'identités différentes collectées à l'accueil de nuit : 588

Nous avons tenté avec beaucoup de difficulté à réduire le nombre d'alias pour connaître le nombre de jeunes différents que nous avons rencontrés et/ou accueillis. Sans possibilité de comparer nos données avec celles d'autres institutions en lien avec notre public, nous sommes réduits à faire des estimations sur notre fréquentation.

Au 31 décembre, nous estimons avoir :

- rencontré entre 150 et 200 jeunes différents en maraude
- accueilli entre 100 et 130 jeunes différents à l'accueil de nuit.

▶ Durant l'année, nous avons :

- Accompagné près de 40 jeunes différents vers la structure d'évaluation des mineurs isolés (DEMI).
- Accompagné 28 jeunes pris en charge par le Service des mineurs non accompagnés de l'ASE.
- Accompagné une trentaine de jeunes différents vers des mises à l'abri via le commissariat de police.
- Fait participer 5 jeunes différents à des « chantiers trocs » dans d'autres services du pôle.

▶ L'accès aux soins : Dès le début du dispositif, nous avons constaté que le soin est la première porte d'entrée dans la relation avec les jeunes.

La place de l'infirmier dans ce dispositif est importante car elle permet aux jeunes de faire des demandes de soins, d'engager de la prévention sur les conduites à risque et d'ouvrir le dialogue.

Durant l'année, nous avons :

- Effectué plus de 600 accompagnements vers le soin (soin de rue par l'infirmier diplômé d'État, accompagnement vers les consultations, accompagnements aux urgences hospitalières).
- Appelé les pompiers 48 fois pour des prises en charge d'urgence.

**LE FAIT MARQUANT
DE L'ANNÉE**

■ **En raison de la particularité du public**, l'année 2018 est une année d'expérimentation. La singularité de la mission nous conduit à évaluer en continu notre intervention et à poursuivre l'acquisition de nos connaissances concernant les jeunes, leur interaction avec le territoire et leur fonctionnement au général. Il est à noter que l'extrême mobilité des jeunes en Europe et sur le territoire national nous demande une forte adaptabilité. À la complexité de leur situation d'extrême vulnérabilité vient s'ajouter la difficulté de les identifier, car ils utilisent un grand nombre d'alias. L'obstacle de l'identité vient perturber ainsi la fluidité de la coordination du parcours des jeunes avec le droit commun.

Connaître les jeunes et comprendre leur fonctionnement pour mieux les accompagner, c'est également acquérir une vision plus large que celle qui est à notre porte. Pour cela, il serait opportun de favoriser un partage d'expériences avec les pays européens et les autres villes françaises où séjournent les jeunes.



Le dessin, une manière d'exprimer son vécu.

DES **ACTIVITÉS** EN LIEN AVEC LES **PAROISSES PROTESTANTES**

► **LES TABLES DU CASP**

L'ÉQUIPE : • Anne Mathiot-Gascuel et Bruno Martin Laprade, *responsables bénévoles*. / Florence Dastillung (administratrice du CASP), *représentante du CASP*. / 10 bénévoles (1.500 heures).

■ **LES MISSIONS**

Financées par les fonds propres du CASP et par les paroisses qui organisent les repas, les Tables du CASP proposent un repas convivial "fait maison".

Selon son texte de référence, l'objectif des Tables du CASP est le "partage d'un repas pour le plaisir de tous, paroissiens et invités, et pas seulement la distribution de nourriture. Les repas sont appréciés comme un temps de rencontre et d'échange permettant à chacun de découvrir la richesse de l'autre. Ce partage, la qualité et la présentation du repas, tout comme l'animation proposée, en font un moment de fête".

■ **LE PUBLIC ACCUEILLI** : Personnes isolées et en difficulté sociale.

Lors de l'année scolaire 2018/2019, 16 paroisses (Bagnolles, Boulogne, Bourg la Reine, l'Etoile, Issy les Moulineaux, Le Marais, Massy, Meudon, Neuilly, l'Oratoire, Palaiseau, Passy, Pentemont-Luxembourg, Saint-Espirit, Saint-Jean, le Vésinet) ont organisé 28 repas, qui ont réuni environ 1500 invités.

La réunion annuelle des tables du CASP s'est tenue le 11 avril 2019 à l'Oratoire du Louvre a rassemblé 35 personnes. Tous se sont félicités que cette activité ait pu se poursuivre heureusement après qu'Elisabeth Sabardine a transmis son flambeau à Anne Mathiot-Gascuel et Bruno Martin Laprade, lesquels bénéficient toujours du précieux concours d'Anne Fournié pour les publipostages d'invitations.

► **OPÉRATION COLIS DE NOËL**

L'ÉQUIPE : Françoise Demozay, *responsable bénévole de l'opération*. / 10 bénévoles (plus de 1.700 heures).

Depuis des années, une équipe de bénévoles du CASP prend en charge toute « l'opération colis de Noël ». Des jouets sont collectés dans les paroisses. Ensuite ils sont emballés et sont soit acheminés vers les structures du CASP où sont hébergés des enfants, soit envoyés directement au domicile des enfants des personnes détenues dans les prisons de la région parisienne.

- 606 enfants ont été bénéficiaires d'un cadeau de Noël (454 en 2017).
- 354 enfants (254 en 2017) de 8 structures du CASP.
- 252 enfants (163 en 2017) de personnes en détention.

Les donateurs :

Alexandra Dobbs, l'Association ISIS Gustave Roussy, les Paroisses et les Entraides protestantes d'Auteuil, du Foyer de l'Ame, de Plaisance, de l'Etoile, du Raincy, de Clamart/Issy les Moulineaux, de Neuilly, de Montrouge, de Marly le Roi, Pentemont Luxembourg, de Palaiseau, de Bourg la Reine, de Boissy St Léger, de Meudon et de Mantes la Jolie.



Un repas des Tables du CASP.

► DIVERSITÉ ET AGILITÉ DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL : DEUX CARACTÉRISTIQUES CLÉS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ASSOCIATION

*534 collaborateurs salariés composent nos effectifs
au 31 décembre 2018 (517 en 2017).*

Les fusions réalisées en 2015 et 2016 ont progressivement enrichi, et diversifié, le niveau d'expertise des professionnels du CASP, désormais répartis en 33 nationalités, et 45 métiers différents.

Par ailleurs, dans un contexte institutionnel rendant plus difficile l'intégration de collaborateurs en contrats aidés, l'association a toutefois maintenu son engagement en faveur de la mise en œuvre de parcours d'insertion auprès d'une trentaine de collaborateurs.

Le maintien d'un niveau élevé de compétences collectives nécessite de poursuivre l'évolution de l'organisation du CASP, caractérisée notamment par de nouvelles formes d'organisation du travail :

À ce titre, et afin de consolider le soutien auprès des équipes, tout en assurant la continuité de l'activité auprès des accueillis, l'association a décidé de créer, en 2018, à titre expérimental, et en privilégiant la mobilité interne, la fonction de Chef de Service en missions temporaires.

Au-delà des remplacements ponctuels d'encadrants absents, l'appui-conseil proposé auprès des managers de l'organisation a plus spécifiquement favorisé la réussite des créations, ou mutualisations d'établissements (remise à plat des pratiques professionnelles, captation immobilière...).

Le développement de la mobilité interne constitue également un levier favorable à la dynamique d'équipe et à la consolidation du professionnalisme de nos salariés.

Près de 5% de nos collaborateurs ont ainsi fait l'objet en 2018 d'une promotion. La réorganisation de plusieurs des établissements du CASP a plus spécifiquement permis la réalisation de mobilités associées à des changements de filière métier conventionnelle.

Le CASP a soutenu en 2018 le déploiement des outils, processus et formations internes adaptés à l'objectif d'harmonisation des pratiques, se traduisant, notamment, par la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la Direction Administrative et Financière, et les sessions de formation collectives (Risques psychosociaux, Droit du travail, Bien-être, Protection de l'enfance, Droit des étrangers...).

► POURSUITE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE, ET CRÉATION DES CONDITIONS FAVORABLES À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Mené entre 2016 et 2018, dans un contexte post fusion, le dispositif d'Accompagnement des Pratiques Managériales a permis de poser les bases d'une collaboration transversale entre les encadrants de l'association, en favorisant les pratiques de co-développement, de coaching entre pairs, et de partage de bonnes pratiques.

Le CASP a réaffirmé, au travers de son Projet associatif 2017-2021, la nécessité que sa responsabilité sociale à l'égard des collaborateurs puisse être explicitement déclinée, dans chacun des projets collectifs engagés, et au travers des pratiques managériales déployées.

La réorganisation de l'association en 2018, mettant en évidence le principe de cohérence des activités, puis de transversalité (missions déléguées des Directrices de branche) a rendu possible, de fait, une évolution des situations de collaboration ; tant par leur nature que par leur fréquence.

Par ailleurs, la préparation, sur le second semestre 2018, du chantier d'optimisation des moyens sur l'horizon 2019-2021 a très clairement fait émerger la nécessité de pouvoir capitaliser les contributions des parties prenantes de l'organisation, dans toute leur diversité (bénévoles, bénéficiaires, salariés, stagiaires, Services civiques).

Dans ce contexte, le projet « valeurs et postures managériales » initié en 2018 constitue un outil nécessaire et indispensable pour aider à développer les compétences collectives de l'association.

Ce projet, qui se concrétisera d'ici 2020 par l'émergence d'une Charte des valeurs managériales contribuera ainsi à l'amélioration de la performance globale des équipes du CASP, en développant successivement l'estime de soi de chaque collaborateur et son potentiel individuel, l'esprit d'équipe et la cohésion de chaque collectif de travail, la dynamique de coopération entre les personnes, et la responsabilité individuelle et l'autonomie des membres du groupe.

Le sujet de la qualité de vie au travail a fait l'objet en 2018 de discussions avec les organisations syndicales, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire, et de la signature d'un Accord sur le droit à la déconnexion.

Ont été à ce titre mis en exergue la nécessité de permettre les conditions favorables à la réalisation du télétravail au sein de l'association, de même que l'importance d'un bon usage des outils informatiques, en vue d'un nécessaire respect des temps de repos et de congé, ainsi que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES

EXERCICE 2018

1. Principales tendances

Aucune modification de méthode comptable ni de présentation des comptes n'est intervenue en 2018. De plus, le périmètre du CASP n'a pas connu en 2018 de modification significative par rapport à l'exercice précédent. Une simple lecture comparée permet d'apprécier directement l'évolution par rapport à l'exercice précédent.

Le total des produits s'est accru dans des proportions comparables à l'évolution des activités, de même que celui des charges.

Les efforts entrepris pour une meilleure efficacité de notre organisation se sont traduits par un exercice 2018 qui confirme en tout point la tendance de retour vers l'équilibre amorcée depuis 2016.

Les comptes 2018 sont impactés de 218 K€ de reprise d'excédent, qui viennent minorer nos produits de l'année. Ils correspondent en très grande majorité au rejet de nos provisions pour créances article 35 des CHRS issus de l'ARAPEJ constatés sur l'exercice 2016.

Enfin, **les produits issus de nos donateurs et adhérents** ont constitué en 2018 comme au cours des années précédentes une contribution très significative. Que chacun en soit ici d'autant plus chaleureusement remercié que, contrairement à la quasi-totalité des associations comparables au CASP, le total des dons reçus en 2018 s'est amélioré par rapport à 2017 (+ 29% pour les dons non affectés, hors dons exceptionnels). Rappelons une fois encore que ce sont ces dons, affectés ou non, revenus et subventions privées qui constituent l'unique moyen dont dispose le CASP pour assumer dans les faits, et en toute liberté, sa vocation d'innovation sociale et sa volonté de faire "bouger les lignes".

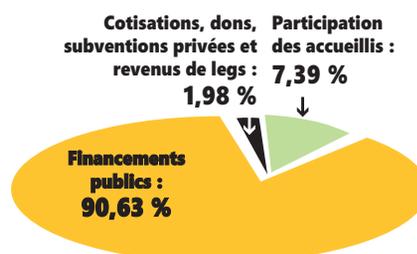
2. Compte de résultat

Le total des produits 2018 est de 43.143.082 €, soit + 5,58% vs 2017, selon la décomposition précisée par le tableau ci-dessous, très similaire à celle de l'exercice précédent.

	Montants 2018	Écarts vs 2017
Produits d'exploitation	42.696.038	5,45
Produits financiers	136.156	10,54
Produits exceptionnels	251.254	n.s.
Autres produits	59.634	-
Total	43.143.082	5,58 %

Parmi les produits d'exploitation, et par rapport à 2017, les subventions publiques se sont accrues de 4,37%, et la participation des accueillis reste d'un montant équivalent. Les dons ont très nettement progressé, comme indiqué ci-dessus. Hors une reprise sur provisions, les produits financiers restent stables. Ils sont constitués exclusivement des revenus tirés du très important legs consenti au CASP, placés depuis 2012 sur des comptes à terme à intérêts progressifs. Ces revenus vont désormais commencer à décroître, la tendance du marché financier, constante depuis plusieurs mois, ne permettant pas d'envisager des taux d'intérêt analogues pour le placement à nouveau des comptes arrivant à terme.

La répartition des principales recettes 2018 par origine (subventions publiques, participation des accueillis, dons, cotisations, subventions privées et revenus de legs) et non plus par nature comptable est précisée ci-dessous.



Hors progression des dons, subventions privées et revenus de legs, qui ont représenté près de 2% du total des revenus, contre 1,29% en 2017, elle est peu différente de celle de 2017.

Le total des charges 2018 est de 43.176.644 €, contre 41.078.873 € en 2017, selon la décomposition précisée par le tableau ci-dessous. Elle est, là aussi, très similaire à celle de l'exercice précédent.

	Montants 2018	Écarts vs 2017
Charges d'exploitation	42.779.628	5,13
Charges financières	75.945	16,14
Charges exceptionnelles	247.405	35,61
Autres charges	73.666	-
Total	43.176.644	5,11 %

La progression des charges devient légèrement inférieure à celle des produits, marquant ainsi l'efficacité de la nouvelle organisation mise en place, qui autorise un contrôle de gestion plus efficace encore.

Les charges financières se sont à nouveau accrues (+ 10 k€), reflet des concours bancaires imposés par le très important retard de notification de certaines de nos conventions, déjà mentionné.

Au total, l'exercice 2018 se caractérise par un total de produits de 43.143.082 €, qui, rapproché du total de charges de 43.176.644 €, débouche sur un résultat comptable déficitaire de 33.562 €, en importante amélioration par rapport à ceux de 2017 (- 214.853 €) et 2016 (- 311.196 €).

3. Bilan

Le total du bilan s'élève à 17.259.526 €, pour 18.253.184 € en 2017. Cette évolution reflète essentiellement, à l'actif, la baisse de 1.334 k€ des disponibilités et celle de 645 k€ des autres créances. Toujours à l'actif, les immobilisations corporelles se sont accrues de 1.270 k€, principalement en raison des travaux menés à l'ESI Thorel et aux nouveaux locaux de la CAFDA.

Au passif, les principaux postes de variation concernent l'intégration du résultat comptable négatif de l'exercice 2017 (214.853 €) et les subventions d'investissement sur biens non renouvelables (- 521 k€), les emprunts et dettes (- 133 k€), les dettes fournisseurs (+ 177 k€) et les produits constatés d'avance (-307 k€).

Les fonds associatifs demeurent sans modification par rapport à 2017.

L'évolution de l'ensemble des postes du bilan, cette année encore, est symétrique à celle de notre activité. Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

L'analyse des principaux indicateurs du bilan montre une situation financière saine, caractérisée essentiellement par l'absence de dette anormale et des fonds propres cohérents avec les produits. La présence dans nos comptes du très important legs consenti en constitue la première raison.

4. Contributions en nature

261 bénévoles (231 en 2017) ont consenti chacun 95 heures en moyenne à différents établissements du CASP. La valorisation de ces contributions selon les règles comptables au taux horaire du SMIC 2018 (9,88 €), et en annexe des comptes, fait apparaître un montant de 245.083 €, légèrement supérieure à celui de 2017 (234.445 €).

Tout comme les années précédentes, le bénévolat de gouvernance n'est pas comptabilisé dans ces chiffres. La contribution des bénévoles est en réalité hautement plus significative que celle qui découle de l'application des règles comptables, aussi bien par le travail fourni que, et surtout, par l'attention encore accrue que les établissements du CASP peuvent apporter à ceux qu'ils accompagnent.

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES

Nous exprimons notre vive reconnaissance aux organismes publics et privés qui, tout au long de l'année 2018, ont soutenu nos actions et nous ont donné les moyens d'agir.

Nous remercions également nos nombreux donateurs – particuliers et paroisses – pour leur générosité si précieuse.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) de Paris / DRIHL UT 92, 93, 94

DRIHL

Service de l'asile du ministère de l'Intérieur

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Union Européenne (Fonds Asile, migrations et intégration et Fond social Européen)

Conseil régional Ile-de-France

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de Paris

Mairie de Paris

Mairies des 1^e, 2^e, 4^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Mairies d'Ivry-sur Seine et de Pantin

Préfecture de Paris / Ile-de-France

ARS

Caisse d'allocations familiales (CAF)

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS)

Direction interrégionale des services pénitentiaires d'Ile-de-France (DISP) et Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) 75, 91, 92, 93, 94

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 91, 93

Assistance Publique Hôpitaux de Paris (OP-HP)

CPAM de Paris

DDEES, DIRECCTE

Pôle Emploi, EPEC-PLIE

BAILLEURS SOCIAUX

CDC HABITAT, 1001 Vies Habitat, 3F, BATIGERE, PARIS HABITAT, RIVP (Ville de Paris) DOMAXIS (fusionne en 07.2019 et devient SEQENS), ICF HABITAT, ELOGIE - SIEMP, GROUPE VALOPHIS...

FÉDÉRATIONS, ASSOCIATIONS

FAS nationale et Ile-de-France, URIOPSS, UNAFO, AFFIL, FEHAP, Farapej, FPF, FEP, Fédération Santé-Habitat, Samu social de Paris, Paris-Tout-Petits, Cultures du Cœur, SOLIPAM, Cimade, Accès au Droit Solidarité Paris, OSE (Œuvre du Secours aux Enfants), Fondation de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon, Fédération Citoyens et Justice.

Unis-Cité, Agence du don en nature, Dons solidaires, L'Œuvre La Bouchée de pain, Tous bénévoles, France-Bénévolat.

FONDATIONS

Scaler Foundation, Fondation de France, Fondation du Protestantisme, Fondation Sanoï Espoir, Barreau de Paris Solidarité...

ENTREPRISES

L'Oréal, Carrefour, Galeries Lafayette, La Poste, Phénix, Century-21, RATP, SNCF et sa Mission Solidarité, Crédit Coopératif, Cœur d'entreprise, Eres, Laboratoires MSD...

MÉDIAS

Réforme, La Voix Protestante, Radio Fréquence protestante.

LISTE DES SIGLES

ACT : Appartement de coordination thérapeutique

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

ARE : Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi

ARR : Aide au retour et à la réinsertion

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASLL : Accompagnement social lié au logement

ASS : Allocation de solidarité spécifique

AT-SA : Accueil temporaire – service de l'asile (ministère de l'Intérieur)

CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAFDA : Coordination de l'accueil des familles en demande d'asile

CCAS : Caisse centrale d'activités sociales

CESF : Conseiller en économie sociale familiale

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHS : Centre d'hébergement de stabilisation

CHU : Centre d'hébergement d'urgence

CHUM : Centre d'hébergement d'urgence pour migrants

CIP : Conseiller en insertion professionnelle

CMP : Centre médico-psychologique

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

CMU : Couverture maladie universelle

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire

CNDA : Cour nationale du droit d'asile

CNI : Carte nationale d'identité

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPH : Centre provisoire d'hébergement

CPIP : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

CSAPA : Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

DALO : Droit au logement opposable

DASES : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Ville de Paris)

DGEF : Direction générale des étrangers en France

DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires

DRHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement – Service déconcentré de l'État à Paris

EPN : Espace public numérique (Pôle La Clairière)

ESI : Espace solidarité insertion – accueil de jour

FIA : Fonds d'intervention annuel – fonds propres du CASP

FLE : Français Langue Étrangère (cours de)

FSL : Fonds solidarité logement

GUDA : Guichet unique de la demande d'asile

HUDA : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

LAEP : Lieu d'accueil enfants-parents

MAFM : Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

PAD : Point d'accès au droit

PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PE : Placement extérieur

PLH : Programme local de l'habitat

PLIE : Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi

PMI : Protection maternelle et infantile

PPSMJ : Personnes placées sous main de justice

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

RHL : Référent hébergement logement

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RSA : Revenu de solidarité active

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale

UNRPA : Union nationale des retraités et des personnes âgées



Centre d'action sociale protestant

Association reconnue d'utilité publique
Habilitée à recevoir dons, donations & legs

Siège social

20 rue Santerre - 75592 Paris Cedex 12

www.casp.asso.fr